

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION  
DU CONSEIL DU 12<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT  
TENUE LE LUNDI 02 NOVEMBRE 2015 - 19 H 00  
EN LA SALLE DES FETES DE LA MAIRIE**



Madame Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, préside la séance qu'elle déclare ouverte à 19h00.



Mme Eléonore SLAMA est désignée secrétaire de séance et procède à l'appel nominal (DELIB 12-2015-173). (23) membres sont présents, le quorum (16) est donc atteint.

Etaient présents : Mme ATLAN-TAPIERO, Mme BARATTI-ELBAZ, M. BONNET-OULALDJ, M. BOUIGUE, Mme CHARNOZ, Mme CHOPIN GENET, M. GREAU, M. GREGOIRE, Mme HONORE, Mme KOMITES, M. MARGAIN, Mme MARQUIS, Mme MONTANDON, M. NAJDOVSKI, M. PEUTILLOT, Mme PIERRE-MARIE, Mme ROTA, M. SEINGIER, Mme SLAMA, Mme TAÏEB, Mme TAVAU, M. TEISSEIRE, M. TOUZET.

Etaient excusés : M. HAAB, M. MOULIN, Mme VELAY-BOSC.

Pouvoirs : Mme GROMBERG (Pouvoir donné à M. BOUIGUE), M. MISSIKA (pouvoir donné à M. GREGOIRE), M. ROMERO-MICHEL (pouvoir donné à Mme TAÏEB), Mme VIEU-CHARIER (pouvoir donné à M. BONNET-OULALDJ).



- Arrivée, à 19 H 20, après l'adoption de la procédure d'urgence, de M. MOULIN ;
- Arrivée, à 20 H 30, de Mme GROMBERG (pouvoir à M. BOUIGUE), après le vote de la délibération 2015 DFPE 0382 ;
- Sortie, à 21 H 40, de M. GREGOIRE (pouvoir de M. MISSIKA), après le vote de la délibération 2015 SG 0042 ;
- Retour, à 21 H 48, de M. GREGOIRE (pouvoir de M. MISSIKA), après le vote de l'état spécial ;
- Départ, à 23 H 10, de Mme TAVAU (pouvoir donné à Mme MONTANDON), après le vote de la délibération 2015 DAC 0570.

**- DELIBERATION (12-2015-030) : Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil du 12<sup>e</sup> arrondissement du LUNDI 14 SEPTEMBRE 2015.**

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris, rapporteure :**

« Bonsoir à toutes et à tous. Je sou mets à votre vote l'adoption du procès-verbal de la séance du 14 septembre 2015.»

**Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :**

« Je n'étais pas présente lors du précédent Conseil d'arrondissement qui se tenait le soir d'une fête religieuse importante. Nonobstant, j'ai lu avec intérêt votre compte rendu dans lequel il ressort que ma présence dans le comité de gestion de la Caisses dse Ecoles serait une caution à votre gestion. J'y siège comme un certain nombre d'élus. Il faut faire très attention aux phrases et à la manière dont elles sont libellées. J'y siège en toute transparence. Il n'y a pas de vote secret. Vous connaissez mes positions. Je m'y abstiens. Je vote souvent contre. Il m'est arrivé une ou deux fois de voter pour certaines délibérations. Mais je ne suis en aucun cas par ma présence, une caution des choix que vous faites. Je voudrais que ce soit acté. Je vous remercie. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Si ce qui est retranscrit dans le PV tend à me faire dire cela, c'est effectivement à corriger. J'ai dit que la présence des élus de l'opposition au comité de gestion était un gage de transparence. Et je vous fais gage d'être présente et de donner votre opposition systématiquement.

S'il n'y a pas d'autres remarques sur ce PV, je propose de passer à son approbation. »

Votants : 25 dont 4 pouvoirs :

Pour : 25 voix dont 4 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 3 pouvoirs  
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir  
05 voix groupe Ecologiste  
03 voix groupe Les Républicains  
01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

**Personnes présentes à la séance du LUNDI 14 SEPTEMBRE 2015 et présentes ou ayant donné pouvoir à la séance du LUNDI 2 NOVEMBRE 2015.**

Mme BARATTI-ELBAZ, M. BONNET-OULALDJ, M. BOUIGUE, Mme CHARNOZ, Mme CHOPIN GENET, M. GREAU, M. GREGOIRE, Mme GROMBERG (pouvoir donné à M. BOUIGUE), Mme HONORE, Mme KOMITES, Mme MARQUIS, M. MISSIKA (pouvoir donné à M. GREGOIRE), Mme MONTANDON, M. NAJDOVSKI, M. PEUTILLOT, Mme PIERRE-MARIE, M. ROMERO-MICHEL (pouvoir donné à Mme TAÏEB), Mme ROTA, M. SEINGIER, Mme SLAMA, Mme TAÏEB, Mme TAVAU, M. TEISSEIRE, M. TOUZET, Mme VIEU-CHARIER (pouvoir donné à M. BONNET-OULALDJ).

(DELIB 12-2015-174



- **DELIBERATION (12-2015-032)** : *Adoption de la procédure d'urgence.*

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris, rapporteure :

Votants : 27 dont 4 pouvoirs :

Pour : 27 voix dont 4 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 3 pouvoirs  
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir  
05 voix groupe Ecologiste  
05 voix groupe Les Républicains  
01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-175)

•••••

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Avant de commencer, je voulais remercier ceux d'entre vous qui ont accepté de présider un bureau de vote pour les 6 et 13 décembre prochains. Je rappelle à ceux qui ne l'ont pas fait, que je les invite à me répondre assez rapidement, sachant que nous rencontrons des difficultés, notamment pour le deuxième tour. Je me permets de rappeler que ce n'est pas parce que certains sont candidats qu'ils ne sont pas autorisés à présider un bureau de vote. »

**Débat organisé relatif à la Communication sur la petite enfance et les familles.**

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Nous avons souhaité organisé un débat autour des questions liées à la petite enfance et aux familles. Une communication annuelle vous sera présentée lors de cette séance par Mme MARQUIS. Nous avons rattaché quelques délibérations à cette communication. Je donne la parole à Mme MARQUIS.

Désormais, les textes de ces communications vous sont communiqués à l'avance. Ce fut déjà le cas la dernière fois pour la communication sur la rentrée scolaire. L'idée est de la présenter rapidement puis d'ouvrir le débat. »

**Mme Lunise MARQUIS, Adjointe à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :**

« Avec plus de 16 600 familles résidant dans le 12<sup>ème</sup> arrondissement et une démographie toujours dynamique avec 2 011 naissances en 2014, c'est un véritable défi que de pouvoir répondre à la demande des parents, par le développement d'un service de la petite enfance de qualité, à la hauteur de leurs attentes.

L'équipe municipale est pleinement engagée afin de poursuivre le développement des modes de garde, en particulier pour ouvrir de nouvelles places en crèche mais aussi continuer à informer et à orienter les familles ainsi que les accompagner dans la parentalité. Ce sont 66 nouvelles places fin 2015 avec l'ouverture de la crèche Gravelle. En effet, le dernier trimestre 2015 annonce une nouvelle étape dans la concrétisation des efforts menés par l'équipe municipale pour la création de nouvelles places d'accueil pour les enfants du 12<sup>ème</sup> en crèche collective.

Après la crèche collective municipale Montéra de 44 places, qui a été inaugurée en octobre 2014, la crèche collective municipale Gravelle de 66 places ouvrira à la fin du mois de novembre. Cette nouvelle crèche spacieuse et lumineuse a été construite dans le respect des objectifs HQE, haute qualité environnementale, et du Plan Climat-Energie de la Ville de Paris.

Nous poursuivons également notre engagement de mandature de 500 nouvelles places d'ici 2020. Notre arrondissement compte désormais 51 structures petite enfance pour 29 équipements municipaux, crèches et haltes-garderies, 2 115 places sont recensées dans l'ensemble des établissements petite enfance dont 1 190 dans des établissements municipaux et 525 dans des structures associatives ; 440 places ont été ouvertes de 2001 à 2008, et 480 places de 2008 à 2014, et déjà 110 places depuis le début de la mandature soit globalement 1 030 nouvelles places ouvertes dans l'arrondissement depuis 2001.

Ces ouvertures sont le résultat d'une mobilisation sans faille de notre majorité pour identifier des surfaces constructibles et repérer des locaux vacants dans l'arrondissement, permettant d'aménager de nouvelles places en crèches municipales et associatives, en lien avec la Direction des Familles et de la Petite Enfance de la Ville de Paris ainsi que la

Direction de l'Urbanisme. L'objectif de la mandature est la création de 500 nouvelles places, réparties de manière équilibrée sur l'ensemble de l'arrondissement, avec une attention particulière sur les quartiers déficitaires, pour une qualité de l'accueil optimal des enfants et satisfaire le plus possible, les besoins de modes de garde des parents afin d'impacter le moins possible leurs carrières professionnelles. Ainsi, sont lancés des chantiers de création de nouvelles crèches.

Ce jeudi, autour de la Maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, vous pourrez assister à la pose de la première pierre du multi-accueil, Catherine Labouré, de 32 places, au 75, rue de Reuilly, qui devrait ouvrir à la rentrée 2017. Nous ne faisons pas que des constructions mais aussi des restructurations d'établissements pour les adapter aux besoins. Les crèches Lamblardie et Pierre Bourdan font ainsi l'objet de projets de restructuration importants, qui amélioreront leurs conditions d'accueil et créeront des capacités supplémentaires. Pour la crèche Lamblardie, les portes devraient fermer dès juillet 2016 afin d'être détruite, reconstruite, avec une capacité de 66 places. Une crèche associative de 66 places devrait être ouverte et 30% des places seront attribuées à des enfants porteurs de handicap ainsi qu'un multi-accueil de 27 places sur le terrain de la Fondation Rothschild.

Des échanges sont par ailleurs, engagés avec l'AP-HP en vue d'un partenariat avec la Ville, qui pourrait concerner une cinquantaine de places aux hôpitaux Trousseau et Saint-Antoine pour le 12<sup>ème</sup> arrondissement dans le cadre du conventionnement par la CAF, des crèches de l'AP-HP. Il s'agit de proposer une offre suffisante d'équipements collectifs de petite enfance, en veillant toujours à situer l'enfant et ses parents, au centre du projet mais également de promouvoir les modes d'accueil individuels, en contribuant à leur qualité par un renforcement des compétences professionnelles. Le travail des assistantes maternelles est ainsi soutenu par la mairie d'arrondissement, avec l'accueil de 345 enfants selon le dernier recensement de l'APUR.

Des travaux pour les équipements petite enfance. En plus de créer de nouveaux équipements, il faut entretenir le patrimoine existant. Pour l'année 2015, ce sont 315 500 € qui ont été dédiés à la mise aux normes et à la modernisation de nos équipements petite enfance : mise en conformité électrique, réfection de sols etc. Nous pouvons nous réjouir que ce budget d'investissement soit renforcé par le vote du budget participatif, ouvert aux habitants du 12<sup>ème</sup> en septembre dernier, qui a permis de retenir le financement de 3 jardins pédagogiques dans les crèches municipales Druinot, Daumesnil et Charolais.

La petite enfance et les familles, c'est également informer et orienter les familles du 12<sup>ème</sup> arrondissement. Le 12<sup>ème</sup> se mobilise pour renforcer l'offre de service envers les parents. Ainsi, le Relais Informations Familles de la mairie du 12<sup>ème</sup> a un rôle essentiel d'information et d'orientation des familles de l'arrondissement, 12 758 personnes sont venues se renseigner au RIF ou procéder à des inscriptions.

Par ailleurs, la mairie a mis en place depuis un an, des réunions mensuelles d'informations sur les différents modes de garde, qui permettent aux parents de rencontrer les professionnels de la petite enfance de l'arrondissement. Pour compléter ce dispositif, dès janvier 2016, des réunions spécifiques par bassin de crèches, permettront aux familles de pouvoir échanger directement avec les responsables d'établissements, en mairie d'arrondissement, notamment afin de mieux saisir les projets pédagogiques de chacune des structures à proximité de leur domicile, qu'il s'agisse de crèches associatives ou de crèches parentales.

Le Conseil de parents, instance d'usagers qui permet de dialoguer entre parents, professionnels de la petite enfance et élus de la majorité, sur tous les sujets liés à l'accueil et à l'éveil des enfants dans nos structures, sera relancé dès la fin de l'année 2015 pour l'élection des nouveaux représentants des parents et l'organisation d'une première réunion plénière en janvier 2016.

Concernant la transparence et l'équité dans la distribution des places en crèche, les réunions d'information sur la petite enfance ont pour objectif de faciliter les démarches des familles, et de permettre, en lien avec les professionnels de la Ville de Paris et les associations, de répondre aux questions concernant l'organisation des commissions d'attribution des places en crèche.

Anonymisée depuis le début de la mandature, la commission d'attribution des places en crèche, qui associe les professionnels de la petite enfance ainsi que des élus de la majorité comme de l'opposition, assure un traitement égalitaire des demandes des familles et une meilleure équité dans l'attribution des places. Depuis le début de la mandature, ce sont 928 dossiers présentés en moyenne lors des commissions d'attribution, 956 places ont été attribuées entre avril et décembre 2014 et 778 places ont été attribuées depuis janvier 2015. Les commissions se tiennent 10 fois par an, chaque mois sauf durant l'été, afin de proposer les places rendues disponibles, soit par un déménagement soit par un refus lors de la commission précédente, afin d'éviter toute vacance de place. Les taux d'occupation des crèches sont d'ailleurs très bons dans le 12<sup>ème</sup> arrondissement.

Concernant l'accompagnement à la parentalité, l'équipe municipale est attentive à toutes les familles présentes dans le 12<sup>ème</sup> arrondissement et s'attache à répondre à leurs besoins dans leur diversité. L'un des objectifs de la mandature est de renforcer l'accompagnement et le soutien aux familles et de développer une politique de prévention en favorisant les liens entre la famille et son environnement quotidien. A cet effet, le 12<sup>ème</sup> arrondissement collabore avec les associations d'aide à la parentalité, par le biais de la coordination d'aide à la parentalité créée en début d'année. Outre les actions communes à mener sur le territoire, un cycle de conférences d'aide à la parentalité a débuté en septembre dernier, par une rencontre autour de la médiation familiale, et se poursuivra à raison d'une rencontre tous les deux mois.

Nous saluons également le travail de la Protection Maternelle et Infantile qui fête ses 70 ans d'existence au service de toutes les familles, notamment les plus fragilisées. La Maire de Paris s'engage d'ailleurs pour l'avenir de la PMI et réunira demain matin, les états généraux de celle-ci. Elle y annoncera les perspectives d'évolution qu'elle envisage pour que ce service public essentiel, réponde toujours mieux aux attentes des familles. De janvier à septembre 2015, une centaine de participants ont travaillé autour d'ateliers d'échange et de réflexion, associant les services de la PMI ainsi que ses partenaires et des représentants d'usagers. En outre, une action dédiée au soutien des parents de collégiens, est menée dans le cadre du dispositif Paris Collège Famille dans le 12<sup>ème</sup> arrondissement. Le centre social Relais 59 intervient auprès des familles du collège Jules Verne en partenariat avec la FCPE et un réseau d'associations locales.

Le Relais d'informations des familles et au-delà, l'ensemble des services de la mairie d'arrondissement, sont particulièrement attentifs à l'accueil dans de bonnes conditions, de toutes les familles dans leur diversité, sans discrimination. A titre d'exemple, les formulaires administratifs ont été adaptés à l'ensemble des compositions familiales suite aux modifications législatives sur le mariage et l'adoption.

Enfin, nous pouvons nous réjouir qu'en 2016, Paris poursuive sa politique de ressources humaines, tournée vers les services publics aux Parisiens, notamment de la petite enfance, avec un budget de 1,3 milliards d'euros pour faire de Paris, une ville solidaire. Lors du débat sur l'orientation budgétaire, au Conseil de Paris de la semaine dernière, la Maire de Paris a prononcé les paroles suivantes : *" La grande priorité de 2016 sera de lutter contre les inégalités, qu'elles soient sociales ou territoriales, afin de renforcer la cohésion et de favoriser un vivre-ensemble fragilisé. C'est d'abord l'effort soutenu au profit des familles, de l'enfance et de la jeunesse, la création de 620 places de crèche, la rénovation de nombreux bâtiments scolaires, le recrutement d'animateurs supplémentaires ou le*

*nouveau maillage territorial dédié aux jeunes, constitueront autant de gestes forts afin de promouvoir l'égalité réelle à Paris".*

L'équipe municipale du 12<sup>ème</sup> arrondissement est pleinement engagée à poursuivre cette politique ambitieuse auprès de toutes les familles. Merci beaucoup. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup Mme MARQUIS pour cette communication qui relate bien le travail que nous faisons. Je voudrais vous remercier de votre implication personnelle dans le cadre de cette délégation et de la présidence de la commission crèches que vous assurez de manière efficace et mensuelle.

Il y a un certain nombre d'inscrits pour ce débat. M. TOUZET, souhaitez-vous commencer étant donné qu'il y a une délibération rattachée concernant les familles et les collégiens. »

**M. Laurent TOUZET, Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement :**

« Oui. Merci Mme la Maire. Je souhaite insister sur le dispositif Paris Collèges Familles qui fait effectivement l'objet d'une délibération. Vous le savez, de nombreux parcours scolaires chaotiques vont de pair avec un manque de dialogue entre la famille et l'institution scolaire voire pour certaines familles, avec une véritable auto-exclusion des parents. Ceci est d'autant plus vrai au collège. D'où le dispositif de la Ville proposé aux collèges volontaires. Il s'agit de renouer le dialogue en s'appuyant sur le tissu associatif.

En l'occurrence, il s'agit ici du collège Jules Verne qui souhaite mené avec le Relais 59, un partenariat depuis quelques années. Le Relais 59 est un centre social que nous connaissons bien, qui pilote un partenariat entre le collège, les associations locales et les familles. Les associations locales sont les associations de parents d'élèves, la FCPE, le club de prévention, les associations de soutien scolaire. Concrètement, cela passe par de petits forums d'associations et par des réunions thématiques au cours de l'année qui concernent de près les familles. L'an dernier, cela a concerné de la prévention sur les dangers d'Internet et les conduites à risque. Tel est l'objet de cette délibération qui vous propose d'accorder une subvention de 1 750 € au Relais 59 afin de poursuivre ses actions au sein du collège Jules Verne. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci M. TOUZET.

M. NAJDOVSKI, vous êtes inscrit pour ce débat. »

**M. Christophe NAJDOVSKI, Adjoint à la Maire de Paris, Conseiller de Paris :**

« Merci Mme la Maire. Depuis 2001, notre majorité municipale s'est attachée à développer l'offre d'accueil de la petite enfance en vue de construire un véritable service public de la petite enfance. Ainsi, à l'échelle de tous les arrondissements, plus d'un milliard d'euros ont été investis depuis quasiment 15 ans dans le développement de l'offre d'accueil. Le 12<sup>ème</sup> est un arrondissement au sein duquel l'offre d'accueil s'est largement développée ces dernières années avec la création de plus de 1 000 places nouvelles, de manière à satisfaire au mieux, la demande des parents qui sont pour la plupart biactifs c'est-à-dire que les deux parents travaillent. Il s'agit de permettre de concilier la vie professionnelle avec la vie de famille.

Un certain nombre de projets sont déjà actés et vont s'ouvrir dans cette mandature. Il est important de pouvoir utiliser toutes les surfaces disponibles pour créer de nouveaux

établissements. Cela a été fait en partenariat avec les bailleurs sociaux, notamment Paris Habitat. Nous avons un projet sur l'avenue de Gravelle mais aussi peut-être la possibilité d'étudier le même type d'intervention sur le groupe Charenton-Meuniers. Le projet Debergue-Rendez-vous est aussi lié à l'extension du jardin. La construction de logements permettra de développer l'offre d'accueil, dans un secteur de notre arrondissement au sein duquel les besoins sont importants.

L'objectif de 500 nouvelles places d'ici 2020 est ambitieux. Mais par le passé, nous avons su faire en sorte que des objectifs ambitieux deviennent réalité. Je sais que nous sommes tous mobilisés pour que cet objectif soit atteint. Développer l'offre d'accueil, c'est aussi avoir une préoccupation sur l'accueil individuel. Il ne faut pas négliger le rôle des assistantes maternelles qui font partie du service public d'accueil de la petite enfance. Il est important de voir avec elles, comment nous pouvons développer l'accueil individuel, qui est tout à fait complémentaire de l'accueil collectif en crèche. Peut-être pourrions-nous réfléchir à la création d'une crèche familiale qui permettrait de combiner cet accueil individuel avec une forme d'accueil collectif.

Le second axe sur lequel je souhaite intervenir concerne l'accueil, l'information et l'orientation des familles. Notre arrondissement a été pionnier puisque c'est dans le 12<sup>ème</sup> qu'il y a eu le premier Relais Informations Familles qui ensuite a essaimé dans les 19 autres arrondissements. Notre arrondissement est également pionnier dans l'accueil des enfants en situation de handicap. Les projets désormais, intègrent pleinement cette dimension. Il est important de faire en sorte que les enfants dès leur plus jeune âge, dès la révélation d'un handicap, puissent être accueillis comme les autres enfants, à égalité. Nous avons aussi mis en place la démocratie participative depuis un certain nombre d'années, avec les conseils de parents. Puisque ceci existe pour les crèches municipales, je formule le vœu que cela soit étendu aux crèches associatives, de manière à impliquer les parents dans l'ensemble des structures d'accueil de la petite enfance.

Accueillir les enfants, c'est aussi attribuer les places dans la transparence. Je pense que notre arrondissement est exemplaire en la matière puisque l'anonymisation des demandes depuis le début de la mandature, permet ce traitement égalitaire des demandes des familles. Je tiens à saluer le travail de notre collègue, Mme MARQUIS, qui organise des séances de commission chaque mois, ce qui n'est pas le cas de tous les arrondissements. Certains arrondissements, y compris les gros arrondissements ne font pas cet effort. Le 12<sup>ème</sup> arrondissement est en pointe sur la question et c'est à saluer.

Je souhaite également insister sur la parentalité. L'accueil de la petite enfance, c'est faire en sorte que les parents puissent être accompagnés. Etre parent peut parfois s'apprendre. Ce n'est pas nécessairement quelque chose d'inné. Notre arrondissement possède un lieu d'accueil enfants-parents, Passage Raguinot, qui permet aux parents de recevoir de l'aide et des conseils très précieux.

Je voudrais terminer par la question d'un environnement favorable aux familles. L'accueil de la petite enfance et des familles en général, c'est aussi créer de nouveaux espaces verts de respiration. Je parlais tout à l'heure de l'extension du jardin Debergue-Rendez-vous. Ceci contribue aussi au bien-être des jeunes enfants et des familles à Paris. Créer une trame verte et un nouvel espace vert dans le secteur Bercy-Charenton, une liaison entre le Bois de Vincennes et le parc de Bercy, c'est aussi créer du bien-être. Ouvrir de nouveaux espaces pour les piétons autour du lac Daumesnil, pour la balade des familles, c'est aussi créer du bien-être pour les familles. Ouvrir des rues aux enfants qui soient entièrement piétonnes et dans lesquelles, les enfants puissent jouer en toute sécurité, c'est aussi créer du bien-être pour les enfants. Notre arrondissement qui est déjà en pointe sur ces questions, doit continuer à l'être dans les années à venir. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci M. NAJDOVSKI. On sent qu'il s'agit d'un sujet qui vous a beaucoup mobilisé et qui continue de vous passionner.

Mme TAVAUX. »

**Mme Isabelle TAVAUX, Conseillère d'arrondissement :**

« Je voudrais rappeler que dans ce conseil d'arrondissement, il nous arrive de nous opposer fortement parfois, de nous heurter les uns les autres sur des sujets vastes et divers mais s'il y en a un qui permet de voter les délibérations, la plupart du temps à l'unanimité, c'est bien le sujet concernant la politique de la petite enfance, qui est au cœur de la politique familiale française.

L'accueil et l'éducation de la petite enfance sont assurés par plusieurs types de structures où le service public domine largement. Désormais, et le 12<sup>ème</sup> arrondissement en est un bel exemple, il faut aussi compter sur le dynamisme du secteur associatif et du secteur privé. Ces modes de garde sont tout autant importants et participent comme les autres, au développement de l'enfant, à son épanouissement, et surtout contribuent à répondre aux besoins des familles.

Je souhaiterais remercier tous les personnels qui travaillent auprès de nos tout-petits et leur affirmer notre soutien dans leurs actions menées autour de la gestion du personnel, le remplacement d'agents en arrêt maladie ou en congé maternité, le recrutement d'auxiliaires de puériculture supplémentaires etc. Mais une fois n'est pas coutume, je souhaiterais aussi souligner l'importance du travail de la commission d'attribution dont je fais partie et qui siège chaque mois, ce qui n'est pas le cas dans tous les arrondissements comme le rappelait mon collègue.

Nous sommes des adversaires politiques et nos débats animés nous le rappellent souvent mais nous sommes tous ici, préoccupés par l'intérêt général. Et à ce titre, j'apprécie beaucoup de pouvoir siéger aux côtés de mesdames MARQUIS et PIERRE-MARIE ainsi que toute l'équipe du Relais Informations Familles, afin de veiller à la bonne marche de ces attributions et éloigner toute suspicion de favoritisme. Chaque instance a ses faiblesses, ses manques, mais nous pouvons y apporter des améliorations par une discussion utile et constructive. Dans le 12<sup>ème</sup> comme partout en France, les critères d'admission en crèche ne sont pas unifiés. Chaque maire en fixe les règles et ici, les crèches sont sectorisées. Nous observons à chaque commission, des déséquilibres en fonction des quartiers.

Nous savons que de nouvelles structures sont en construction ou en rénovation. Elles vont apporter des berceaux supplémentaires et nous nous en réjouissons. Mais certaines listes de parents en attente de mode de garde, restent très importantes dans certains secteurs géographiques, ce qui implique pour nous, un choix très restreint de familles candidates. Je pense que la commission doit encore intensifier son travail avec le secteur associatif et la mise en relation avec les familles. Les crèches associatives participent aux commissions mais les parents doivent s'inscrire directement auprès des directeurs, ce qui ne facilite pas le travail des services de la petite enfance, et parfois nous nous retrouvons avec des doublons en fin de commission, qui auraient pu être évités. Les parents doivent pouvoir être orientés vers d'autres alternatives si le service public n'a pas répondu favorablement à leurs demandes. D'un autre côté, les personnes ayant refusées une place en crèche, n'ont pas à prendre la place de familles motivées.

Les commissions sont depuis cette mandature, anonymisées. Mais ce système a aussi ses limites. Nous sommes contraints lorsque les places ont été attribuées, de vérifier avec le nom des enfants que les cas d'urgence des PMI ont été respectées, avec les médecins

présents, que nous n'avons pas repris le même nom qu'une crèche associative mais également pour régler tout cas particulier. Dans certains arrondissements et dans d'autres instances comme la commission logement par exemple, le système de *scoring* est utilisé. J'espère que jamais, la commission d'attribution des places en crèche n'en fera l'usage et qu'elle préservera notre système au cas par cas, qui nous permet de défendre les critères de priorité de façon subjective peut-être mais humaine.

Je sais que ces mécanismes d'attribution semblent parfois flous pour certains de nos habitants mais je ne saurais trop rappeler à l'exécutif, l'importance de permettre aux élus de l'opposition de siéger à toutes ces instances, décisionnaires ou non, non pas pour s'affronter mais pour permettre une vraie transparence et empêcher tout clientélisme. Un parent qui n'a pas obtenu de réponse favorable est frustré, désemparé. Je pense qu'il faut améliorer cette communication avec les familles, décrire de façon plus précise les problèmes rencontrés en commission, en respectant la confidentialité, publier peut-être les statistiques établies en interne comme le font certaines mairies, et revoir le fonctionnement du conseil des parents qui, *a priori*, ne donne pas toujours satisfaction.

Notre participation d'élus d'opposition à de telles instances est plus que nécessaire, et nous nous battons avec tous mes collègues pour en obtenir davantage. Nous pointerons toujours l'arbitraire et l'abus de pouvoir mais nous saurons également souligner la démocratie et l'intérêt général. Merci. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci pour tous ces compliments. Je ne suis pas sûre que cela puisse se faire pour tous les maires d'arrondissement, y compris à l'ouest de Paris. Lorsque vous dites que vous souhaiteriez en obtenir davantage, j'aimerais bien que mes collègues d'opposition à l'ouest de Paris puissent obtenir la même chose que vous. Ce serait déjà bien.

M. BONNET-OULALDJ. »

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :**

« Merci Mme la Maire. Mes chers collègues, je suis heureux que nous puissions nous réunir autour de la question de la famille. C'est un sujet qui rassemble à gauche et j'entends les propos rassurants de la droite mais je voudrais donner une autre tonalité. La famille prend corps lorsque parents et enfants peuvent se réunir et lorsque l'on en donne les moyens. L'extension du travail dominical et du soir, ne va pas dans le sens de la famille. Je suis désolé de le dire. Le dimanche est un jour qui doit être consacré à la famille et qui doit permettre à l'ensemble des familles, de se réunir et d'avoir des activités de loisir par exemple. Il est regrettable qu'aujourd'hui, une partie des familles ne le puisse pas, notamment dans le 12<sup>ème</sup> arrondissement avec la création de la zone touristique internationale, qui n'est pas du tout touristique ni internationale, dans Bercy Village.

La famille, c'est aussi permettre aux femmes de s'émanciper et d'avoir du temps pour elles. C'est le sens de notre lutte pour plus de places en crèche car cela permet aux femmes d'avoir l'occasion d'avoir un emploi et d'avoir d'autres activités que celle de s'occuper de leurs enfants. A mon avis, c'est très important. C'est l'effort que nous faisons depuis que la gauche est au pouvoir à Paris et je tiens à saluer le travail réalisé par Bertrand DELANOE avec Christophe NAJDOVSKI et Michèle BLUMENTHAL dans notre arrondissement, pour arriver au résultat actuel.

Je pense notamment aux 66 nouvelles places en crèche à Gravelle. Ce fut tout de même un débat compliqué dans cet arrondissement. Une partie de la droite sous l'ancienne mandature s'était opposée à la construction des logements mais aussi de la crèche qui sera prochainement inaugurée. Je voudrais aussi saluer les 44 places de la crèche Montéra. Il

s'agit d'un effort conséquent dans un quartier au sein duquel il n'y avait pas de crèche à part la crèche associative *Au bonheur des ours*.

Nous avons devant nous, des sujets importants pour cette mandature. Je pense au square Debergue et à la possibilité de mettre une crèche, et j'espère que la droite votera l'ensemble des délibérations qui seront proposées dans ce cadre-là. Je pense également aux nouveaux quartiers, à la caserne de Reuilly qui amènera une nouvelle population et bien sûr, des enfants. Des places en crèche seront donc nécessaires. Je pense au quartier Bercy-Charenton qui verra le jour avec des équipements pour la petite enfance, avec la question d'une école primaire et d'un collège. J'espère que la droite aura les mêmes propos que ce soir pour accompagner les familles.

Je voudrais dire mon souci de valoriser le personnel qui est en pleine discussion avec la Ville de Paris, notamment sur l'indice et sur la montée en grade. Ceci concerne pleinement le personnel des crèches qui a besoin de formations adaptées. Pourquoi pas un jour à Paris, une école qui permettra de fournir les formations nécessaires pour les puéricultrices de demain.

Enfin, vous évoquez dans votre communication, 50 places en crèche, dans une convention que l'on signerait avec l'AP-HP concernant les hôpitaux Trousseau et Saint-Antoine. La priorité de mon groupe est d'abord le dialogue social au sein de l'AP-HP et il est urgent, dans une période assez tendue. La priorité doit également être aux familles du personnel de l'AP-HP pour ces places en crèche. Nous serons soucieux à ce que le personnel de santé qui travaille dans notre arrondissement bénéficie d'une offre conséquente pour l'accueil de la petite enfance. Je félicite le fait d'avoir associé les parents avec la création du Conseil des parents, qui est une chose inédite dans l'histoire de notre municipalité. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci M. BONNET-OULALDJ.

Mme ROTA. »

**Mme Ophélie ROTA, Conseillère d'arrondissement :**

« Merci Mme la Maire. Une intervention courte qui se fera sous forme de question. Le document remis qui fait l'état des lieux de la politique de la petite enfance et des familles, passe un peu rapidement sur la méthode d'attribution des places en crèche. Cette méthode est assez unique dans Paris et je souhaitais que Mme MARQUIS nous en dise un peu plus sur l'anonymisation des dossiers et sur le choix de ne plus recevoir les parents en rendez-vous, pour des questions d'égalité de dossiers. Merci de nous apporter des précisions. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci pour ces questions.

Mme KOMITES. »

**Mme Pénélope KOMITES, Adjointe à la Maire de Paris, Conseillère de Paris :**

« Merci Mme la Maire. Je réaffirme la volonté de la Ville de Paris à l'intention des plus petits et des familles en matière de renforcement des usages dans les espaces verts parisiens. J'en profite pour remercier mon collègue, M. NAJDOVSKI, qui a bien noté le déploiement important de nouveaux espaces verts dans Paris, notamment dans notre arrondissement.

Sur la question des usages, nous travaillons à l'amélioration et à la diversification des espaces ludiques pour les enfants, dans les parcs et jardins, ce qui implique d'associer de manière plus étroite, les plus jeunes. Nous avons 80% des aires de jeux qui concernent les enfants âgés de 2 à 10 ans. A chaque création de jardin, nous réfléchissons avec ces enfants, conformément à la stratégie enfance élaborée par ma collègue Dominique VERSINI. Ce schéma directeur va associer les enfants mais aussi les adolescents pour les parcours sportifs.

Nous allons engager une refonte du règlement des parcs et jardins, de manière à mieux prendre en compte les usages des familles. La concertation qui va être lancée autour de ce projet, associera les enfants et les adolescents. J'ai bien noté qu'il y avait une demande particulière des familles pour les espaces jeux pour les enfants âgés de moins de 2 ans. Nous allons travailler à des jeux plus pertinents qui soient moins standardisés. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup Mme KOMITES.

M. GREAU. »

**M. David GREAU, Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement :**

« Merci Mme la Maire. Je ne serai pas très long car le temps dévolu à notre groupe est déjà bien entamé, aussi, je vais simplement partager avec vous quelques constats. Au-delà de la question de la petite enfance, cette communication appelle notre attention sur l'intégration de la famille dans la ville. Cela a été souligné par M. NAJDOVSKI et d'autres intervenants, la plupart des délibérations que nous voyons en Conseil d'arrondissement, ont un lien direct ou indirect avec la manière dont nous accueillons les familles dans le 12<sup>ème</sup>. M. NAJDOVSKI citait tout à l'heure le projet de rue aux enfants, qui est typiquement le genre de projet d'aménagement simple qui permet d'intégrer au mieux les familles dans notre arrondissement. Mme MARQUIS a souligné l'intérêt des Parisiens du 12<sup>ème</sup> dans le budget participatif, pour les aménagements en direction de la petite enfance, notamment les jardins dans les crèches qui sont ressortis en premier de la consultation du 12<sup>ème</sup>, et l'ouverture des espaces verts de manière plus évidente pour les familles.

Je souligne l'importance accordée par les élus écologistes et par l'ensemble de la majorité, aux activités proposées aux familles dans notre arrondissement, que ce soit les activités scolaires et périscolaires mais aussi les activités associatives et culturelles qui sont mises en place par les associations, par les centres d'animation et parfois directement par la mairie d'arrondissement. Ceci participe à l'attractivité de notre arrondissement pour les familles et je m'en félicite. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci M. GREAU.

M. SEINGIER. »

**M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :**

« Merci Mme la Maire. Mes chers collègues. J'ai trois points à aborder. L'un sur le Conseil des parents et plus généralement sur la démocratie participative, une question sur la subvention Kangourou. Et en premier lieu, je vais rapidement compléter les propos de Mme TAVAUX auxquels je m'associe.

Mme TAVAUX a exprimé le point de vue de notre groupe sur ce que l'on appelle le *scoring*. Pourquoi employer un terme *franglish* issu des écoles de commerce tandis que cette technique sert à régler des cas personnels, en l'occurrence l'attribution de places en crèche, et non de choisir un fournisseur au mieux offrant. Nous sommes contre cette technique qui est utilisée dans le 18<sup>ème</sup>. J'imagine que c'est à cet arrondissement du nord-ouest que vous faisiez allusion en parlant des arrondissements de l'ouest. Non? Bon.

Pourquoi nous sommes contre? Parce que c'est le côté humain qui doit être au cœur de l'attribution. Je m'associe également à la petite nuance sur le tout anonymisation. Que des critères légaux uniformisés à tout l'arrondissement, totalement objectifs, permettant une présélection en faveur de la mixité sociale, au titre de la protection de l'enfance, soient mis en place pour préserver le principe d'égalité, personne ne peut être contre. Toutefois lorsqu'il y a des difficultés, des cas particuliers, que les représentants de la ville connaissent les familles, parfois le fait que ce ne soit pas anonymisé, permet de régler les cas. Croire qu'en anonymisant, on considère que les membres de ces commissions ne sont pas aptes à trancher *in concreto*, c'est encore alimenter le manque de confiance vis-à-vis des membres et des élus. L'un des aspects de la démocratie représentative est parfois de trancher sur une part de subjectif. Pour assumer cette part de subjectif, il faut que les décisions de rejet pour une place en crèche, soient motivées. Aujourd'hui, je ne pense pas que le courrier de rejet soit motivé.

Pour évoquer la démocratie participative, je me dois de relayer les difficultés relatives à l'un des deux conseils des parents. Nous avons été saisis d'un certain nombre de difficultés. Je vais d'abord poser une série de questions avant de faire une réflexion plus globale.

Pourquoi les élections ont-elles été reportées? Le motif avancé des élections régionales est étonnant puisque dans d'autres arrondissements, elles se tiennent en ce moment, notamment dans le 18<sup>ème</sup>. Il n'y a aucun lien entre les régionales et les crèches.

Pourquoi depuis 2015, le site Internet de la mairie ne mentionne plus le nom des parents élus au conseil des parents?

Quelles sont les limites pour que les parents membres de ce conseil puissent communiquer avec les autres parents, par voie d'affichage par exemple, et éventuellement se réunir en dehors du cadre officiel du conseil des parents?

Enfin, l'année dernière, il y a eu des problèmes récurrents d'absentéisme, qui parfois ont généré la fermeture de certaines crèches, et également des grèves. J'ai écouté avec attention la communication mais je n'ai pas eu de réponse sur les mesures qui auraient pu être prises pour essayer d'améliorer l'organisation et le dialogue social avec les agents des crèches.

Ces questions auraient pu être posées ailleurs qu'en conseil si vous aviez fait le choix d'intégrer l'opposition démocratique dans les conseils des parents dès 2010. Je ne veux pas faire de polémique sur toutes les demandes de certains membres de ces conseils puisque certains sont très exigeants à votre égard, nous en avons conscience, au point que leurs demandes s'apparentent parfois à de la co-gestion. Vous nous avez déjà exprimé votre aversion pour cette notion de co-gestion avec l'opposition en début de mandat donc je comprends que vous ne souhaitiez pas la réitérer pour les instances consultatives. Mais la co-gestion n'est que la conséquence naturelle de votre vision de la démocratie dite participative. Dès lors que vous instaurez des instances supposées représenter une catégorie particulière d'usagers, il ne faut pas s'étonner que les membres de cette instance veuillent être davantage entendus. Faute de quoi, ils se considéreront comme instrumentalisés par un exécutif qui ne les représente plus correctement. Dès lors qu'il y a des élections, ce sont des instances de démocratie représentative, s'ajoutant aux Conseils d'arrondissement et au Conseil de Paris, qui ont déjà ce rôle. Vous avez donc ici la

possibilité de mettre en cohérence vos actes avec vos discours, en ajoutant l'opposition dans ce Conseil.

Je vais prendre un ton beaucoup plus calme pour aborder la subvention de l'association Kangourou qui fait un très bon travail. J'ai remarqué qu'il y avait une différence entre le taux d'occupation qui est très élevé, pas loin de 99%, et la fréquentation qui semble stagner à 75%. Je voulais savoir pourquoi? Je sais qu'il s'agit de multi-accueil, peut-être que cela explique le fait que des personnes s'inscrivent mais que les enfants n'aillent pas à la crèche ensuite.

La deuxième question ressort de la fiche technique de la direction de la petite enfance, jointe au projet, qui montre également que la fréquentation est en hausse. Cela engendre plus de frais, et de la même manière, les gestionnaires de l'association Kangourou demandaient des subventions respectives, de 503 347 € pour Picpus, de 280 443 € pour Chevreuil, donc une augmentation. Pourtant, la petite enfance propose une baisse de 21% par rapport à ces demandes. Une économie venant de votre part, est toujours appréciable, mais je m'inquiétais de savoir les arguments avancés pour justifier cette économie. Pourquoi ne pas récompenser la bonne gestion puisque j'ai vu que l'un des arguments était que le résultat de N+2 était en augmentation. Ce n'est pas parce qu'un résultat est en augmentation que l'on doit réduire la subvention tandis que la fréquentation est elle en hausse. Je vous remercie. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci M. SEINGIER pour ces questions très précises.

M. BOUIGUE comme dernier intervenant. Puis Mme MARQUIS, vous répondrez. »

**M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement :**

« Merci Mme la Maire. Je vais être très rapide afin que Mme MARQUIS puisse répondre à ces questions. Je voudrais davantage aborder le sujet des familles que celui de la petite enfance, l'aborder sous un angle un peu méconnu qui est celui de la réflexion sur les familles dans le cadre des projets urbains qui se développent notamment dans notre arrondissement. Un sujet que nous évoquons souvent mais que nous n'évoquons pas du point de vue de la prise en compte des besoins des familles et de leur évolution.

Nous avons un schéma à Paris, notamment dans le 12<sup>ème</sup>, qui est celui de la mixité fonctionnelle des programmes. Le plus souvent, là où l'on construit des logements, on construit aussi des services qui vont pouvoir aider les familles à s'installer et à rester dans le lieu où elles sont accueillies. Cela passe notamment par des équipements publics, par des services publics, à l'image des crèches collectives. Les projets Debergue et de la caserne de Reuilly ont été évoqués. Ce sont aussi les groupes scolaires. Certains vont voir le jour. Nous avons parlé de Léo Lagrange et de Paul Valéry mais il y en a d'autres. Ce sont aussi les jardins publics. Je pense que Mme HONORE serait d'accord sur ce point, ils participent complètement à l'installation des familles et à leur accueil dans les quartiers. Je pense à ce que nous allons faire avec l'extension du jardin Debergue mais aussi au jardin de 5 000 m<sup>2</sup> de la caserne de Reuilly. Cela passe aussi par une offre en termes de locaux commerciaux et de locaux d'activité. La manière de valoriser les pieds d'immeubles dans nos programmes urbains est importante car cela répond à des attentes de la part des familles, notamment dans des quartiers où les commerces peuvent manquer. Les pieds d'immeuble sont des structures commerciales qui viennent pallier des déficits mais c'est aussi la réalisation de locaux d'activité pour des associations qui vont pouvoir remplir un rôle en termes d'accueil ou de mission sociale dans un quartier.

Je voudrais parler de l'équilibre des programmes. Il est important pour les familles d'être dans des environnements agréables et parfois on hérite de situations compliquées. On ne va pas faire la même chose en termes de part de logements locatifs et locatifs sociaux dans des quartiers où nous avons déjà une forte présence de logements sociaux et dans ceux où nous en avons un peu moins. C'est le programme de la Porte de Vincennes où nous voulons rééquilibrer le rapport entre les activités et les logements. C'est ce que nous avons évoqué lors de la dernière réunion publique sur le projet Debergue et sur la caserne de Reuilly.

Je voudrais parler de l'ajustement des productions en matière de logements et d'équipements, avec les nouveaux besoins des familles. Mme SLAMA pourrait le dire aussi, les bailleurs sociaux sont aujourd'hui très intéressés par la réflexion que nous menons avec les architectes afin que les appartements correspondent aux nouveaux besoins. En effet, les besoins des familles ont évolué dans la disposition des pièces, dans la taille des pièces, et aujourd'hui les architectes intègrent ces éléments pour que ces logements répondent davantage aux besoins en termes d'agencement.

Je voudrais terminer par l'accompagnement social des familles. Nous y travaillons beaucoup, notamment avec Paris Habitat, la RIVP. Cet accompagnement social peut être le fait même des bailleurs. Des personnes accompagnent des familles qui arrivent dans un quartier, parfois dans la ville, et qui ont du mal à s'y installer. Les associations peuvent aussi remplir ce rôle en pied d'immeuble. C'est aussi le service de conciergerie qui pourrait intégrer les programmes que nous montons. Nous allons mettre cela en place à titre expérimental à la caserne de Reuilly. Ce sont des espaces qui rendront des services à l'ensemble des familles et des habitants des quartiers. Des petits services sur des colis, des courses ou autres.

Je voulais mettre ce point en exergue car il traverse l'ensemble des projets sur lesquels nous travaillons en termes d'aménagement urbain et nous l'évoquons très peu, mais la place des familles est un fil continu dans notre réflexion et notre concrétisation dans les projets. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup M. BOUIGUE pour ces éléments.

Mme MARQUIS pour répondre aux questions des uns et des autres. »

**Mme Lunise MARQUIS, Adjointe à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :**

« Je vais commencer par présenter les deux délibérations DFPE. La première délibération est une délibération que nous avons tous les ans pour nous autoriser à signer une convention de partenariat avec l'association des Restaurants du cœur et la société SODEXO afin de renouveler la collecte de dons auprès des parents des enfants fréquentant les établissements de la petite enfance. Cette année, l'opération se déroulera du 7 au 11 décembre 2015 et comprendra un point de collecte au sein de la mairie du 12<sup>ème</sup> arrondissement.

Pour la subvention de 2 621 591 € et l'avenant avec l'association La Maison Kangourou pour leurs 11 établissements sur Paris. Cette délibération a pour objectif d'autoriser la signature de l'avenant à la convention d'une durée de 3 ans, qui arrivera à échéance le 31 décembre 2016, fixant la subvention municipale pour l'année 2015 à l'association.

Par rapport à votre question M. SEINGIER, la Ville de Paris n'a pas accordé la subvention demandée car l'association a eu recours à des travailleurs intérimaires, ce qui a engendré

un surcoût. L'association a intégré ce surcoût dans son budget mais pour nous, le travail normal d'une crèche consiste à avoir des employés fixes et non pas des intérimaires. C'est pourquoi, la subvention n'est pas à la hauteur de ce qui est demandé.

Je vais désormais reprendre toutes vos questions. Je vous remercie pour ces félicitations et aussi, de voter pour toutes ces délibérations. Je remercie M. NAJDOVSKI pour son travail sous la précédente mandature à l'Hôtel de Ville, ce qui nous a permis de booster les constructions et les demandes que nous voyons aujourd'hui.

Pour vous donner quelques chiffres : Gravelle, c'est 66 places; Charenton-Meuniers, ce sera également 66 places ; la caserne de Reuilly, à nouveau 66 places; pour Debergue, ce sera 95 places c'est-à-dire 66 places plus le multi-accueil, pour Driancourt Brulon, ce sera 20 places, pour Catherine Labouré, ce sera 32 places. Concernant la restructuration, je vous ai déjà donné les chiffres de Lamblardie, aussi, je vais vous donner ceux de Pierre Bourdan. Ce sera 99 places soit une augmentation de 44 places pour la structure.

Concernant votre demande sur la commission d'attribution, Mme ROTA. La commission d'attribution des places en crèche étudie les demandes de manière anonyme, dans un souci d'équité et de transparence. Nous sommes le seul arrondissement à Paris à attribuer les places de la sorte. Le 18<sup>ème</sup> arrondissement a quant à lui mis en place, la cotation. En français, *le scoring* signifie cotation. Parlons français. Et l'adjointe ne reçoit pas les familles non plus. Nous n'avons pas pris la décision de mettre en place la cotation car il nous semblait important de pouvoir attribuer les places de la manière la plus précise possible. Mettre en place le *scoring*, c'était mettre un nombre de points sur des situations et au final, déséquilibrer parfois la mixité sociale. Nous ne voulions pas cela.

Lorsque nous avons mis en place des réunions d'information mensuelles en novembre 2014 sur les modes de garde, il a été décidé que les directrices ne recevraient plus aucune famille de manière individuelle, afin que nous soyons sur le même pied d'égalité lors de la commission d'attribution, j'ai mis fin à mes permanences petite enfance au même moment. Cette décision d'anonymisation a été prise pour que l'étude des dossiers se fasse de manière totalement objective au regard des places disponibles. Les seules situations prioritaires sont celles qui relèvent de la PMI, Protection Maternelle Infantile, car elles sont suivies par des professionnels, médecins et puéricultrices de secteur. Tous ces dossiers ont une place en crèche lorsque nous faisons les attributions.

Les fichiers que nous étudions sont en conformité avec la CNIL. Par rapport au logiciel de la commission d'attribution, nous avons 37 critères d'observations que les agents du Relais Informations Familles peuvent indiquer sur les dossiers. Dans les fichiers que nous étudions, il y a le sexe de l'enfant, le numéro de dossier, une case observations qui peut comporter des indications permises par la CNIL, la date d'entrée souhaitée, les revenus nets mensuels du foyer, les professions des parents, le nombre d'enfants dans le foyer. Cela nous permet d'appliquer concrètement la mixité sociale. Tous les revenus sont susceptibles d'obtenir une place car nous ne faisons pas de barrage. Dans certains arrondissements, au-dessus d'un certain revenu, il n'y a pas de places attribuées.

Dans la case observations, on peut mentionner si la famille a déjà obtenu une place, si la fratrie est encore en crèche, s'il s'agit de jumeaux, si la famille rencontre un problème d'emploi, si l'un des parents est gravement malade ou porteur de handicap, si l'un des parents travaille loin de Paris, si la famille a des horaires décalés, ou si la famille a refusé une place précédemment. Ces informations sont saisies lors de l'inscription au Relais Informations Familles et les parents peuvent faire des demandes de mise à jour de leur dossier grâce au télé-service. Ils ont un accès permanent à leur dossier grâce au logiciel. Nous avons un code couleurs pour nous signaler si l'enfant est déjà en crèche associative ou s'il est en halte-garderie.

Si nous n'envoyons pas de réponse sur le fait de la non obtention de place, c'est parce que les familles peuvent le vérifier en se connectant sur le logiciel. Ils peuvent voir si leur dossier est en attente. Les parents ont l'occasion de me rencontrer lors des réunions mensuelles d'information ou ils peuvent m'écrire. Je réponds de manière précise à leurs questions. Les parents qui sont invités aux réunions sur les modes de garde sont les femmes enceintes de 6 mois et les femmes qui viennent d'accoucher. Nous ciblons les personnes en réflexion sur les modes de garde. A partir de janvier, nous aurons 4 réunions par bassin de crèches, ce qui nous permettra d'inviter les parents qui n'ont pas de places du tout. Cela nous permettra d'inviter les parents d'enfants nés en 2013, 2014 et 2015 afin de leur expliquer les différents modes de garde mais aussi d'expliquer pourquoi ils n'ont pas eu de place en crèche. En général, c'est tout simplement parce qu'il n'y avait pas de place. Nous allons associer les crèches associatives, collectives et parentales.

Concernant le conseil des parents. Il s'agit d'un conseil d'usagers c'est-à-dire que seuls les parents qui ont des enfants en crèche peuvent y accéder. Les thèmes abordés portent sur ce qu'ils aimeraient que leurs enfants puissent avoir dans les crèches. En mars, nous avons eu une plénière avec les parents et les directrices de crèche sur le développement durable dans les crèches. Ceci a permis aux directrices de présenter les différents projets qu'elles travaillaient dans leurs crèches. C'est la raison pour laquelle vous n'êtes pas associés. Il s'agit bien d'un conseil d'usagers. A part moi-même, en tant qu'élue à la petite enfance et Mme BARATTI-ELBAZ, en tant que Maire du 12ème, qui y assistons et qui pouvons nous rendre dans les crèches, il s'agit d'espaces privés. Par ailleurs, le conseil des parents n'a pas du budget. Il ne s'agit pas d'un conseil de quartier. Ce sont des sujets internes au fonctionnement de la crèche qui sont abordés.

Vous parliez du site Internet qui ne mentionnait plus les noms des parents. Il y a 13% des enfants qui obtiennent une place au cours d'une année. Sur le site, nous donnons des informations globales pour tout le monde. Valoriser un conseil des parents tandis que d'autres parents n'y auront jamais accès, nous avons réfléchi à cela.

Pourquoi le vote n'a pas encore eu lieu? Pour deux raisons. Il y a les élections. Une fois que les élections ont eu lieu dans les crèches, il faut que nous nous réunissions en plénière en mairie et en période électorale, normalement on ne peut pas le faire. Et nous avons voulu intégrer la crèche Gravelle dans ce nouveau vote. Etant donné que la crèche Gravelle ouvre à la fin du mois de novembre, les directrices vont commencer à diffuser l'information sur le futur conseil des parents à partir de la semaine prochaine. Les parents disposent d'un temps pour faire campagne dans leurs crèches et le vote aura lieu début janvier. Merci. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci Mme MARQUIS. Quelques compléments sur la question des personnels et du dialogue social. Je voudrais dire la confiance qui est la mienne dans les adjoints auprès de la Maire de Paris, en charge de ces questions, notre collègue M. GREGOIRE mais également Mme VERSINI et Mme OUMER.

Localement, nous avons entendu les difficultés des personnels de la crèche Pommard sur la question de la restauration et nous sommes en train de travailler avec la Caisse des Ecoles afin de proposer des solutions de restauration. La Maire de Paris nous a autorisés à travailler sur une expérimentation par rapport à ces personnels.

M. BONNET, vous avez évoqué le partenariat avec l'AP-HP. Comme vous, je suis très attachée à l'égalité homme-femme, c'est pourquoi, je suis assez réticente à l'existence de crèches professionnelles. A partir du moment où vous proposez aux salariés de faire garder leurs enfants sur le lieu de travail, bizarrement, c'est toujours sur le lieu de travail de la maman. Par principe, je préfère les crèches sur le lieu de domicile que sur le lieu de

travail. Cela dit, j'entends qu'à l'AP-HP, nous avons des agents qui ont des horaires très différents, 7 jours sur 7, y compris le dimanche. C'est une spécificité qu'il faut reconnaître aux personnels de santé et parfois à des personnels des classes populaires, catégories C. Il faut que l'employeur à savoir l'AP-HP, leur propose des modes de garde adaptés. Mais dans les discussions que nous avons avec ce partenaire, nous mettons une attention particulière sur les familles de fonctionnaires, notamment les parents qui ont des horaires décalés, pas qu'à l'AP-HP, dans les critères d'attribution. Ces professions sont plutôt prioritaires pour accéder à nos places en crèche. Les discussions avec l'AP-HP vont aussi nous permettre de proposer aux familles parisiennes qui ont des horaires décalés, d'accéder à ces crèches de l'AP-HP, qui continueront à proposer des horaires élargis dans leurs crèches. Je pense que ce partenariat peut bénéficier à la fois aux personnels de l'AP-HP comme aux familles parisiennes.

Mme MARQUIS a répondu sur l'anonymisation et la cotation. Pour moi, l'objectivité ne signifie pas que nous devenons inhumains, loin de là. Mais parfois il est difficile, et ceux qui ont expérimenté cet exercice en commission d'attribution de logement ou en commission de place en crèche, savent que même lorsque l'on est aidé par un outil objectif comme la cotation, il demeure difficile de prendre une décision. Il est important d'objectiver les demandes. L'anonymisation, ce n'est pas la cotation. Elle nous sert à nous affranchir d'un certain nombre *d'a priori* qui peuvent être les nôtres sur les noms des familles, les compositions des familles. Cela ne veut pas dire que nous devenons inhumains. Mme MARQUIS vous l'a précisé dans la liste des critères qui sont utilisés pour examiner les dossiers. Cela ne veut pas dire que nous passons à côté de situations signalées, notamment par la PMI. Mais ce n'est pas la seule à pouvoir nous signaler des cas. Ces outils d'aide à la décision ne nous rendent pas inhumains mais nous aident bien à être le plus objectif possible.

M. SEINGIER, je vous le confirme, les Parisiens sont très exigeants. Qu'ils aient votés pour vous ou pour nous, ils restent tous exigeants dans leurs interpellations et c'est bien légitime. Ce n'est pas parce que nous avons peur de cette exigence que nous reculons devant la mise en place d'instances de démocratie locale et vous l'avez souligné, ces instances se multiplient. Il ne s'agit pas là d'une instance de démocratie locale mais d'un comité d'usagers. Cela a été clairement rappelé. Il s'agit d'avoir une relation entre nous qui sommes responsables de ce service public aux Parisiens et les usagers. Je vous rassure, parmi eux, la diversité de la population parisienne est représentée. Si vous n'y êtes pas en tant qu'élus d'opposition, certains peuvent porter des idées dans lesquelles vous vous reconnaissez. La représentativité est assurée. Nous avons expliqué pourquoi nous réaliserons les élections du conseil des parents plus tard.

Je rappelle que cette politique en faveur des familles peut paraître faire consensus mais lorsque l'on regarde bien, elle peut parfois faire l'objet de divergences entre nous mais c'est le jeu de la démocratie, même si les délibérations sont souvent votées à l'unanimité. Parfois, il y a des différences d'approche dans l'engagement de la mobilisation de l'argent public de la Ville, de la Région, de l'Etat, pour ces projets urbains. Je ne crois pas que nous nous soyons toujours rassemblés sur ces différents projets urbains. J'espère que ce sera le cas à l'avenir.

Par ailleurs, nous nous sommes attachés à accueillir toutes les familles et je suis très fière d'avoir été à l'initiative d'une délibération du groupe socialiste au Conseil de Paris, qui permettait de faire en sorte que le service public parisien dédié aux familles, soit attentif à ce que toutes les familles soient bien accueillies dans nos services, notamment suite à l'évolution de la loi ouvrant le mariage ainsi que l'adoption à tous les couples. Tous nos services publics d'accueil des familles ont évolué pour que toutes les familles se sentent bien accueillies.

Je voudrais conclure en remerciant l'ensemble des services de la mairie d'arrondissement qui suivent ces commissions d'attribution en crèche, qui suivent les dossiers des parents et qui les accueillent au quotidien car les familles sont nombreuses à venir se renseigner en mairie. Je les remercie sincèrement, en particulier les personnes du Relais Informations Familles en mairie d'arrondissement.

Ce débat étant terminé, je propose de mettre aux voix les 3 délibérations. »

\*\*\*\*

**- DFPE 20150278 : Convention relative à l'opération des bébés "Restos du Cœur".**

Mme Lunise MARQUIS, Adjointe à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

Votants : 28 dont 4 pouvoirs :

Pour : 28 voix dont 4 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 3 pouvoirs  
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir  
05 voix groupe Ecologiste  
05 voix groupe Les Républicains  
01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-176 AVIS)

•••••

**- DFPE 20150297 : Subvention (2.621.591 euros) et avenants avec l'association "La Maison Kangourou" (10<sup>e</sup>) pour ses 11 structures multi-accueil.**

**Mme Lunise MARQUIS, Adjointe à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :**

Votants : 28 dont 4 pouvoirs :

Pour : 28 voix dont 4 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 3 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir

05 voix groupe Ecologiste

05 voix groupe Les Républicains

01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-177 AVIS)

~~~~~

**- DFPE 20150382 : Subventions (15.750 euros) et conventions avec 9 associations concernant le projet "Paris Collèges Familles" visant à rapprocher les familles et les équipes éducatives des collèges.**

**M. Laurent TOUZET, Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :**

Votants : 28 dont 4 pouvoirs :

Pour : 28 voix dont 4 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 3 pouvoirs  
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir  
05 voix groupe Ecologiste  
05 voix groupe Les Républicains  
01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à ***l'unanimité*** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-178 AVIS)



**- DJS 20150313 : Signature du contrat jeunesse du 12<sup>e</sup> arrondissement**

**Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :**

« Cette délibération manifeste des objectifs extrêmement ambitieux. Pourtant, en face de ces objectifs, nous ne voyons ni les moyens humains ni les moyens financiers qui seront alloués à votre programme. J'ai un peu de mal à comprendre votre demande d'un stage de 3<sup>ème</sup> pour toutes et tous. Les stages de 3<sup>ème</sup> sont obligatoires pour tous les enfants. Ceci paraît être un vœu pieux. Que vous fassiez une charte avec les entreprises du 12<sup>ème</sup> qui pourraient plus facilement accueillir des enfants du 12<sup>ème</sup>, d'accord. Mais je vois assez difficilement l'ensemble des élèves de 3<sup>ème</sup> du 12<sup>ème</sup>, rentrer dans toutes les entreprises de l'arrondissement, si c'est bien l'objectif que vous vous êtes fixés. Dans le libellé, ce n'est pas très clair. Je voudrais connaître les moyens qui sont mis en œuvre sur ces objectifs très ambitieux. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci de reconnaître que nos objectifs sont ambitieux. Nous allons vous apporter des précisions.

M. BONNET-OULALDJ. »

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :**

« Merci Mme la Maire. Ce contrat jeunesse d'arrondissement est la suite logique du plan voté en Conseil de Paris en septembre, qui décline au niveau territorial, la priorité en direction des jeunes. Ceci a d'ailleurs été défendu dans nos engagements devant les Parisiens lors des élections municipales.

Nous pouvons saluer le diagnostic statistique qui montre la situation des jeunes dans notre arrondissement. Il est important d'avoir cette vision. La concertation qui a eu lieu dans l'arrondissement est le fruit d'une démarche de terrain centrée sur l'identification des besoins des jeunes, avec la définition d'objectifs précis sur le territoire. Nous pouvons nous satisfaire de la méthode et du travail.

Un regret cependant sur la méthode. Nous ne savons pas où nous en sommes du conseil local de la jeunesse. Il faudrait peut-être nous faire un point de la vitalité ou pas de ce conseil local de la jeunesse au sein de l'arrondissement.

Sur les pistes d'actions, plusieurs objectifs sont fixés et je les partage tous. La question du décrochage scolaire doit être la priorité à mon avis. On sait très bien que l'exclusion et les problématiques de discrimination et de délinquance, se jouent au moment du décrochage scolaire. Il faudrait que l'on accentue le dispositif SOS Rentrée. Par exemple, dans le Val de Marne, un dispositif existe pour aider les jeunes qui se retrouvent sans aucune solution de formation à la rentrée scolaire. Le dispositif, en réseau avec les associations locales, œuvre pour éviter le décrochage, et que chaque élève puisse avoir une solution le jour de la rentrée.

Je rebondis sur les propos de Mme ATLAN-TAPIERO. J'ai été l'un des acteurs clés dans cet arrondissement sur la mise en place des stages pour les élèves de 3<sup>ème</sup> pour éviter toute discrimination. Bien souvent le stage est trouvé par les parents et repose donc sur le réseau familial. Selon les emplois des parents, selon leurs réseaux, les enfants n'ont pas forcément le même stage. Avec Mme BLUMENTHAL et M. SAUTTER, nous avons initié dans le plan de lutte contre les discriminations, l'idée d'une charte avec des entreprises, un label des entreprises qui s'engagent auprès de la municipalité à prendre ces élèves de 3<sup>ème</sup> en stage. Cela permettrait d'avoir un répertoire d'entreprises pour des familles qui se

trouvent sans solution pour leurs enfants.

Lorsque j'ai été amené à faire le dialogue citoyen pour des enfants qui ont eu de premières peines, en tant qu'adjoint à la prévention, on se retrouvait avec des jeunes qui n'avaient pas eu de stage de 3<sup>ème</sup>, qui étaient dans un processus de discrimination, d'échec scolaire etc. Au moment de ces stages, beaucoup de choses se jouent pour l'avenir de ces enfants. Il faut absolument renforcer ce dispositif et ce chantier.

Enfin, je voudrais dire mon inquiétude sur les moyens à la disposition de la direction de la jeunesse pour mettre en œuvre ces plans d'arrondissement. Mes collègues, en Conseil de Paris, sont intervenus à plusieurs reprises. La politique d'arrondissement de la jeunesse repose évidemment sur les associations et les centres d'animation mais essentiellement aussi sur les chargés de mission des mairies et sur les référents jeunesse de territoire qui ont déjà beaucoup de travail. Je pense que la mise en place de ce plan très ambitieux, qui vise principalement à amplifier l'action de la mairie d'arrondissement pour les jeunes, doit s'accompagner de moyens pérennes, tant au niveau humain que financier, si nous voulons que cette politique de terrain puisse s'exercer dans de bonnes conditions. La question se pose également sur la réforme des équipements jeunesse. Renforcer la dimension jeunesse dans les centres d'animation. Créer des animateurs jeunesse dans ces centres et refondre en un seul type d'établissement, les antennes jeunesse, les espaces jeunesse et lieux d'accueils innovants, pour répondre davantage aux enjeux de territoire. Ce regroupement doit s'accompagner de moyens conséquents et de la refonte des équipements qui doivent être synonymes de restructuration et de personnels. Le budget 2016 sera débattu au Conseil de Paris et notre groupe sera attentif à l'ensemble de ces moyens. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup M. BONNET-OULALDJ.

Mme CHARNOZ. »

**Mme Sandrine CHARNOZ, Adjointe à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci Mme la Maire. Ce contrat jeunesse du 12<sup>ème</sup> arrondissement s'inscrit dans la continuité des politiques que nous menons depuis 2001. La jeunesse est un marqueur fort de notre majorité municipale qui a mené des politiques ambitieuses pour favoriser l'autonomie des jeunes. C'est ce terme-là que nous devons relever dans le contrat jeunesse qui est présenté ce soir.

A Paris, nous avons 635 000 jeunes soit un tiers de la population, et dans le 12<sup>ème</sup>, le pourcentage est à peu près équivalent. Pourquoi je cite ces chiffres? Parce qu'il s'agit d'un atout indéniable mais c'est aussi une réalité qui nous oblige et il est important de le signaler. Je profite de ce contrat jeunesse pour saluer le bleu budgétaire qu'a été mis en place par Pauline VERON, qui permet de donner de la visibilité à l'ensemble des actions jeunesse. Ce bleu budgétaire met en avant plus de 200 millions d'euros sur Paris pour la politique jeunesse. Il s'agit souvent de politiques transversales. Le fait de les regrouper à l'aune du prisme de la jeunesse, permet de leur donner une meilleure visibilité.

La jeunesse est diverse. Dans le 12<sup>ème</sup>, nous avons certains quartiers qui condensent certaines difficultés et il est important d'y mener des actions de manière plus assidue. Il s'agit de Villiot-Râpée, du jardin de Reuilly, de la Vallée de Fécamp, de la Porte de Vincennes. Ces quartiers rencontrent des problématiques d'autonomie par rapport au logement et une problématique d'insertion sociale et professionnelle. Je voudrais revenir sur ces deux points car notre contrat jeunesse les prend en charge et c'est important.

Au niveau du logement, nous construisons énormément de logements étudiants ou de logements pour jeunes travailleurs. Sur Paris, nous en avons 17 900. Nous nous sommes engagés à en faire plus de 1 000 chaque année et le 12<sup>ème</sup> sera une terre d'accueil de ce type de construction. Pour nous, la politique du logement, c'est aussi l'innovation sociale par la colocation. Nous avons la chance d'avoir des appartements de Paris Habitat dans le 12<sup>ème</sup> qui sont gérés par le foyer relais et qui sont mis à disposition de jeunes. C'est un travail de notre municipalité pour essayer de trouver les mesures qui permettent de s'adapter aux problématiques de revenus des jeunes. C'est l'un des premiers pas vers l'autonomie.

Dans ce contrat jeunesse, il y a aussi une action très importante qui consiste à parler de mise en visibilité de ces structures. Avec peu de moyens, on fait parfois avancer les choses. Il ne faut pas simplement parler de chiffres, il faut aussi parler de démarche partenariale.

Sur l'emploi, ce contrat jeunesse et la Ville de Paris sont exemplaires. Nous avons raison d'être ambitieux car l'objectif de l'emploi durable pour les jeunes est un souci quotidien. Je voudrais signaler la politique de la Ville de Paris, avec 100 recrutements supplémentaires en emploi d'avenir, va permettre de signer le 500<sup>ème</sup> contrat. Donner leur chance aux jeunes, c'est aussi un moyen de répondre à cette problématique et de les accompagner vers l'autonomie.

Dans notre contrat jeunesse, nous avons le renforcement des chantiers éducatifs et c'est important. Il y a plus de liens avec les bailleurs et Mme la Maire, vous avez raison de penser que les bailleurs sont une source pour nous de développement de ces chantiers éducatifs qui permettent de donner une première insertion professionnelle aux jeunes.

Je ne peux pas terminer mon intervention sans parler de la mission locale Soleil, l'antenne située rue Jeanne d'Arc. Je fais le constat comme vous que seulement 7% des jeunes de l'arrondissement sont suivis par la mission locale Soleil. Ce n'est pas assez. Certes, la distance géographique, pour ces populations qui ont besoin d'être accompagnées vers l'insertion sociale et professionnelle, est un frein. Mais vous avez raison de noter que dans le contrat jeunesse, nous devons travailler sur les actions hors murs. Il faut des actions délocalisées. Il y en a dans la Maison des ensembles, sur le secteur d'Aligre. La nouvelle structure inter-associative, Vallée de Fécamp, est une vraie chance pour nous. Il est important de le rappeler.

Je salue l'implication des jeunes. Nous l'avons fait avec la mission locale, en menant une action des jeunes pour les jeunes. Cela va dans le sens de l'autonomie et de la citoyenneté que vous voulez développer. Je pense que leur donner la parole et leur permettre d'être acteurs par le biais de comités d'usagers, de porteurs d'actions, sont de bonnes choses.

Pour conclure, je souligne la vision positive de la jeunesse que vous portez Mme la Maire, et Mme l'adjointe, Fadila TAIEB, dans ce contrat jeunesse. Je rappelle que mon groupe est très attaché à ce que toutes les actions soient orientées vers l'autonomie des jeunes, avec pour fil rouge, l'égalité pour un avenir durable pour tous. Je vous remercie. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup Mme CHARNOZ.

Mme PIERRE-MARIE pour des éléments de réponse. »

**Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Adjointe à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère d'arrondissement :**

« Merci Mme la Maire. Pour répondre à Mme ATLAN-TAPIERO, la charte "Un stage de 3<sup>ème</sup> pour tous" a été signée le 15 octobre dernier par 9 établissements scolaires du 12<sup>ème</sup> arrondissement et 19 établissements du tissu économique local, particulièrement divers. Ce dispositif a été pensé pour les jeunes élèves de notre arrondissement et répond à deux objectifs principaux du contrat jeunesse local. La scolarité, l'insertion professionnelle et l'emploi ainsi que la lutte contre les discriminations.

Le PLCD du 12<sup>ème</sup> arrondissement, sous l'angle d'un égal accès au stage de 3<sup>ème</sup>, permet grâce à cette synergie d'acteurs locaux de venir en aide aux élèves qui ne peuvent compter sur les réseaux de leurs parents et de leurs proches, aux élèves qui s'autocensurent et aux élèves victimes de plafond de verre. Effectivement, cette charte a pour ambition qu'aucun de nos élèves de 3<sup>ème</sup> ne se retrouve sans proposition de stage ou dans l'impossibilité d'accéder à un stage à la hauteur de ses aspirations, pour des considérations sociales, sociétales ou de genre. Le stage de 3<sup>ème</sup>, la première rencontre de la jeunesse avec le marché du travail, est un segment spécifique de la scolarité et une obligation comme cela a été rappelé, parfois fondateur de l'orientation scolaire et de l'avenir professionnel. C'est en développant des dispositifs ciblant les plus jeunes que nous parviendrons à faire évoluer les mentalités et à transformer notre société en profondeur, notamment par la lutte contre les stéréotypes et toutes les discriminations.

Avec la collaboration de la Ligue de l'Enseignement, nous proposons désormais des outils ad hoc c'est-à-dire 3 guides en direction des élèves mais aussi de la communauté éducative ainsi que pour les entreprises, institutions et associations qui pourront ainsi accueillir les élèves dans de bonnes conditions. Ce dispositif de lutte contre les discriminations permettra à la jeunesse de retrouver une confiance, parfois abîmée et de se construire sereinement un avenir professionnel, et lui donnera les premières clés de la réussite. Nous devons continuer à nous engager pour que la jeunesse ait conscience de son potentiel et n'ait plus peur de voir au-delà ce qui l'entoure, pour que la République puisse vivre encore longtemps. Merci. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci Mme PIERRE-MARIE.

M. TOUZET. »

**M. Laurent TOUZET, Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement :**

« Mme PIERRE-MARIE a bien expliqué les objectifs ainsi que le contenu de cette charte en faveur des stages de 3<sup>ème</sup>. Je voudrais juste compléter, en rebondissant sur la question de Mme ATLAN-TAPIERO. Les stages de 3<sup>ème</sup> dans les collèges ont aussi pour objectif d'inciter les élèves de 3<sup>ème</sup> à faire eux-mêmes une recherche de stage. Ceci reste prioritaire pour les chefs d'établissements. Il ne s'agit pas de se substituer aux élèves qui doivent effectuer cette recherche de stage mais de constater que certains élèves subissent des discriminations lors de cette recherche. Lorsque des chefs d'établissements constateront que certains élèves, victimes de discrimination, peinent à trouver des stages, il y aura désormais ce dispositif dans lequel les chefs d'établissements et les professeurs principaux pourront puiser, afin d'aider ces élèves à trouver des stages de qualité.

Je voulais insister sur un autre aspect de ce contrat jeunesse qui est l'accueil des collégiens en situation d'exclusion temporaire. Depuis 2013, la Maison Des Associations en lien avec 3 collèges du 12<sup>ème</sup> arrondissement, fait ce travail d'accueil de collégiens en

situation d'exclusion temporaire. Nous sommes en train d'étendre ce dispositif en lien avec la Maison des ensembles et le CLAJE sur les centres de Montgallet, de Reuilly et sur le local associatif de la rue Claude Decaen. Il s'agit, avec les 7 collèges publics du 12<sup>ème</sup>, d'avoir un dispositif qui permettra d'accueillir un plus grand nombre de collégiens en situation d'exclusion temporaire et qu'ils ne se retrouvent pas livrés à eux-mêmes. Il s'agit de faire en sorte qu'ils soient accueillis avec des objectifs de renforcement des compétences civiques et sociales, d'aide à l'apprentissage scolaire, de découverte du milieu associatif culturel. Ceci fait partie de la lutte contre le décrochage scolaire. M. BONNET-OULALDJ avait raison d'insister sur ce volet essentiel du contrat jeunesse. Vous noterez que nous incluons les acteurs associatifs de l'arrondissement sur la question du temps scolaire et des exclus du temps scolaire. Merci. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup M. TOUZET.

Mme TAIEB pour répondre aux questions. »

**Mme Fadila TAIEB, Adjointe à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :**

« Merci Mme la Maire. Je trouve très positif d'avoir autant d'interventions sur la jeunesse. Cela prouve l'intérêt que vous portez tous à la jeunesse dans cet arrondissement. Je m'en félicite.

Je voudrais dire que ce contrat jeunesse d'arrondissement est un outil politique en faveur des familles, qui complète ce qui a été évoqué précédemment autour de la petite enfance. En effet, Mme ATLAN-TAPIERO, il s'agit d'une politique ambitieuse qui a pour vocation d'accompagner les jeunes du 12<sup>ème</sup> vers l'autonomie et de favoriser leur engagement dans la vie de la cité. Nous nous sommes appuyés sur un diagnostic intéressant et très précis, dans lequel nous pouvons voir que les jeunes du 12<sup>ème</sup> ne sont pas trop mal en point avec des chiffres très positifs en termes de réussite scolaire et d'emploi.

Ce contrat jeunesse est né d'un travail soutenu avec les RJT, Responsables Jeunesse Territoriaux, et les différents acteurs de la jeunesse que sont les centres d'animation, les associations. Je dois ajouter que les services jeunesse, sport notamment, ont été très présents autour de l'accompagnement des jeunes.

Ce travail est né suite à un séminaire qui a eu lieu en 2014 et qui nous a permis de mettre en lumière, trois priorités. La première priorité est évidemment la scolarité. Nous en avons parlé. Il y a l'insertion professionnelle, Mme CHARNOZ l'a évoquée. Et enfin, l'emploi. Nos jeunes attendent des réponses concrètes. C'est pourquoi, une charte de parrainage entre les entreprises de l'arrondissement et les collèges, a eu lieu. Nous avons doublé le nombre de structures jeunesse qui accueille les élèves en situation d'exclusion. M. TOUZET l'a expliqué. Par ailleurs, il y a la création d'une coordination jeunesse-emploi, qui réunit différents acteurs de l'insertion professionnelle et les acteurs du territoire. Nous avons également renforcé l'offre de chantiers éducatifs pour les jeunes en difficulté d'insertion avec un partenariat avec les bailleurs sociaux. Par ailleurs, il y avait une difficulté pour les jeunes pour traverser la frontière, le pont et aller vers la mission locale. C'est pourquoi, sur notre demande, élus de la majorité, c'est la mission locale qui va dorénavant aller vers les jeunes et sera accompagnée par l'association « Feu Vert » qui sera en charge de la prévention des jeunes de notre arrondissement.

L'autre objectif est d'aider les jeunes à l'engagement autour de la citoyenneté. Il y a de grands rendez-vous. L'anniversaire de la loi sur la laïcité, la COP21, l'Euro 2016, la candidature de Paris aux JO. Pour ce faire, les acteurs de l'arrondissement, les centres

d'animation, les clubs de prévention, le local inter-associatif qui a donné naissance à un partenariat très intéressant, sont en train de faire un travail avec les jeunes. Un nouveau dispositif va être accompagné par ces acteurs. Il va permettre aux jeunes qui souhaitent s'engager dans leurs quartiers d'accéder à une bourse. Il s'agit du fameux dispositif *Quartiers libres* qui va émerger dans les prochaines semaines.

Je faisais référence au sport car il s'agit d'un outil éducatif. C'est aussi un moyen de proposer aux jeunes, une activité saine. Des animateurs de la Ville offrent gratuitement des activités sportives aux jeunes sur Léon MOTTOT ou sur Paul-Valéry.

Le troisième objectif retenu qui est d'une importance capitale, c'est la prévention sur tous les aspects : santé, lutte contre les discriminations. Il y a des événements dans l'espace public pour lutter contre les discriminations. Aujourd'hui, nous visons une meilleure formation des professionnels du secteur de la jeunesse afin de mieux accompagner la prévention contre les conduites à risque. Je vous indique qu'une conférence aura lieu à Hélène BERR, et évoquera l'adolescence et la sexualité. La mission prévention que la Ville de Paris porte, développe toutes les stratégies pour des dépistages gratuits à destination des jeunes.

Ce contrat jeunesse permettra de poursuivre les efforts significatifs entrepris depuis le précédent contrat conclu en 2013 mais aussi d'adapter la réponse publique aux évolutions récentes. Nous sommes très vigilants sur les quartiers que nous avons ciblés et pour renforcer les moyens. Je vous remercie pour votre écoute. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup. En complément sur la question des moyens, je vous confirme M. BONNET-OULALDJ, que les collaborateurs des maires d'arrondissement qui s'occupent de la question de la jeunesse ont beaucoup de travail. C'est gentil de penser à eux. C'est également le cas des Responsables Jeunesse Territoriaux avec lesquels nous avons travaillé pour élaborer ce contrat jeunesse d'arrondissement. J'en profite pour les remercier. Je partage votre analyse sur la nécessité d'une restructuration de nos différents équipements jeunesse. C'est ce qu'ont enclenché la Maire de Paris et son adjointe, Pauline VERON. La question des moyens que nous mettons sur cette politique jeunesse est importante. Il ne s'agit pas uniquement de moyens financiers et de moyens humains mais il s'agit également de la recherche de synergie. C'est peut-être cela qui nous permettra d'atteindre ces objectifs ambitieux soulignés par Mme ATLAN-TAPIERO. Nous nous rendons compte que nous avons beaucoup d'acteurs jeunesse sur notre territoire et qu'ils n'agissent pas forcément toujours en complémentarité comme ils le pourraient. L'un des objectifs de cette réflexion est justement de les faire travailler en complémentarité et être plus efficaces à moyens constants.

Je reviens sur la question des stages de 3<sup>ème</sup>. C'est la première fois que des enfants scolarisés dans le même établissement, dans la même classe, sont renvoyés à leurs milieux d'origine, à leurs inégalités sociales. Ce sont des situations dramatiques et je peux vous apporter des témoignages plus précis si vous le souhaitez Mme ATLAN-TAPIERO. Des principaux de collège nous appellent le vendredi à 17h en disant : « *Mme la Maire, j'ai trois élèves qui doivent commencer leur stage lundi matin, que pouvez-vous faire pour moi ?* ». Je me refuse à ce que des élèves de 3<sup>ème</sup> soient obligés de subir un stage de 3<sup>ème</sup> dans les services de la ville, à la mairie d'arrondissement, à la Caisse des Ecoles car ce sont leurs seules opportunités possibles le vendredi soir à 17h pour le lundi matin à 9h. Je voudrais que tous les enfants de 3<sup>ème</sup> de cet arrondissement puissent ne pas subir mais puissent choisir un stage de 3<sup>ème</sup> qui s'intègre dans une réflexion conduite par les personnels de l'Education Nationale auprès de nos élèves. Parfois, les principaux sont démunis et nous avons travaillé en bonne entente avec l'Education Nationale car il est hors de question de se substituer à ses compétences. En revanche, les mettre en relation avec

ces différents acteurs qui s'engagent. Une personne qui a signé la charte, je vais pouvoir l'appeler le vendredi à 17h, en lui disant : « *Vous avez signé la charte, lundi matin à 9h, vous prenez cet enfant dont les parents ne vous connaissent pas et n'ont pas le réseau nécessaire* ». Je considère que c'est notre rôle d'élus, c'est notre rôle de collectivité locale. Nous l'assumons, nous mairie d'arrondissement, mais j'espère que d'autres collectivités locales continueront à assumer ce rôle. Aujourd'hui, c'est un plan de lutte contre les discriminations que nous finançons avec la Région Ile-de-France et j'espère que cela pourra continuer. »

**Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :**

« Je comprends bien que vous vous inscrivez dans un plan de lutte contre les discriminations, de l'égalité des chances. Mais il faut remettre en perspective ce qu'est un stage de 3<sup>ème</sup>. Il s'agit d'un stage d'observation qui en aucun cas ne conduit à un métier. Dans ce document, il n'est pas évoqué de mettre un accent bien plus important pour que des jeunes qui font de l'enseignement professionnel dans l'arrondissement, puissent trouver un emploi dans des entreprises de l'arrondissement. C'est une réponse contre les discriminations contrairement à ce que vous avez l'air de dire sur la façon dont on peut demander à un chef d'entreprise, d'accueillir un jeune en observation le vendredi soir sans avoir rempli le document adéquat d'assurance. J'ai l'impression que vous en faites beaucoup sur cette histoire tandis qu'il y a des priorités auxquelles nous ne répondons pas réellement, c'est la discrimination des enfants qui ont des stages obligatoires dans le cadre de leur cursus, notamment dans l'enseignement professionnel et qui eux, ne trouvent pas de stages. Il y a un acteur qui peut se mettre en marche autour de cette recherche de stage, c'est le professeur principal et l'ensemble des enseignants qui sont trop souvent oubliés dans ce dispositif. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« On ne pas faire le débat ce soir mais je suis prête à vous envoyer tous les documents que nous avons pu réaliser et à rediscuter avec vous. Vous confondez deux choses. Nous aidons aussi les jeunes à trouver un emploi dans les entreprises du 12<sup>ème</sup> ou ailleurs. Nous avons fait récemment, en mairie d'arrondissement, un *job dating* spécial pour les jeunes avec des entreprises du 12<sup>ème</sup> qui s'engagent lorsqu'elles arrivent dans l'arrondissement, à recruter localement. C'est le cas de Leroy Merlin, c'est le cas de l'entreprise Compass qui assure la restauration dans l'Hôtel Accor Arena. C'est une chose, y compris pour des jeunes qui sortent de l'enseignement professionnel

Ensuite, il y a des stages obligatoires dans la formation, autres que les stages de 3<sup>ème</sup>. Là aussi, j'ai été sollicitée par des lycées, par les enseignants, par l'Education Nationale elle-même. Ce sont eux qui viennent vers nous, ce n'est pas nous qui voulons nous substituer à eux. Ils nous demandent de l'aide et nous le faisons. Vous avez raison, il s'agit également d'un endroit où c'est discriminatoire. Nous les accompagnons pour que les stages obligatoires dans le cadre de la formation puissent être obtenus auprès des entreprises ou institutions inscrites dans cet arrondissement. Je vous assure que nous le faisons, notamment avec Chennevière Malézieux ou encore avec l'école Boule.

Il s'agit-là d'un stage d'observation mais il me semble, pour en avoir discuté avec les principaux des collèges et les professeurs principaux de l'arrondissement que ce stage d'observation de 3<sup>ème</sup> fait partie de la réflexion que les enseignants ont avec leurs élèves pour qu'ils choisissent leurs orientations au lycée. Ce stage d'observation de 3<sup>ème</sup> fait aussi partie du travail pédagogique que font les professeurs principaux avec leurs élèves pour l'orientation future. Je considère que nous sommes dans nos missions en essayant d'accompagner l'Education Nationale sur ces sujets. Mais nous en discuterons après si vous le voulez Mme ATLAN-TAPIERO. »

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :**

« J'ai posté une question, j'ai droit à une réponse. J'ai demandé l'avenir du Conseil de la jeunesse. Je partage votre argumentaire puisque j'ai reçu le 1<sup>er</sup> novembre, le courrier d'une maman qui m'explique que son fils souhaite faire un stage d'architecte, qu'elle n'en connaît pas et me demande de l'aider à la mettre en lien avec un architecte. Je vous dis cela car la discrimination, c'est dans le déterminisme social des familles et si nous ne jouons pas notre rôle d'élus municipaux pour mettre en réseau, vous avez des enfants qui ne seront jamais dans la promotion sociale. C'est tout de même important. Je réitère ma question sur l'avenir du Conseil local de la jeunesse. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Excusez-nous, nous avons oublié de répondre. Il n'y a plus de Conseil local de la jeunesse dans les mairies d'arrondissement. Nous avons un Conseil parisien de la jeunesse. Nous venons de procéder récemment au renouvellement partiel du Conseil parisien de la jeunesse dans lequel siègent des jeunes parisiens mais pas uniquement parisiens car ils peuvent être scolarisés dans des établissements à Paris, être des usagers de notre ville. Ils siègent dans ce Conseil parisien de la jeunesse qui est régulièrement consulté par la Maire de Paris sur de grands projets, par exemple sur les Places. C'est un exemple des sujets traités au sein de ce Conseil parisien de la jeunesse.

Je suis ravie de voir que ce sujet passionne nos élus. Je suis certaine que nous aurons d'autres occasions d'en reparler. Nous passons au vote. »

Votants : 28 dont 3 pouvoirs :

Pour : 28 voix dont 3 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs  
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir  
05 voix groupe Ecologiste  
05 voix groupe Les Républicains  
01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-179 AVIS)



**- SG 20150042 : Aménagement des berges de Seine - Liaison Bastille/Tour Eiffel (1<sup>er</sup>, 4<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>) - Approbation du bilan de la concertation préalable et approbation du projet.**

**M. Franck MARGAIN, Conseiller d'arrondissement :**

« Je voulais vous interpeler car je trouve que ce projet d'aménagement des voies sur berges est très documenté. Il fait preuve d'une véritable concertation, il est détaillé. Pour des Parisiens qui n'habiteraient pas le 12<sup>ème</sup> arrondissement, il pourrait même paraître séduisant. Or, j'aurais voulu vous interpeler comme Maire du 12<sup>ème</sup> dans notre cénacle, ici ce soir. J'aurais voulu que vous nous parliez de votre réflexion sur la réduction de la circulation au bas du quai de Bercy par exemple. Je ne vois pas de proposition, rien n'est mis en œuvre sur une continuation piétonnière comme nous en avons parlé, après l'écluse de l'Arsenal, le long de la voie Mazas et du quai de la Râpée. Aujourd'hui, les cyclistes promeneurs, sportifs sont asphyxiés sur cette petite bande de béton, le long de cette voie. Pas de projet non plus, pas d'idée, pas de réflexion sur la perspective d'une amélioration sur l'échangeur de Bercy.

Mme la Maire, j'aurais pu soutenir votre projet si nous avions eu l'assurance au travers de cet ensemble très détaillé, que vous avez défendu la qualité des citoyens du 12<sup>ème</sup>. Or, je ne trouve pas dans ce projet, une trace de votre implication. Je vous demande au-delà de votre mandat de Maire au Conseil de Paris que vous restiez bien aussi la Maire du 12<sup>ème</sup>.

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« C'est gentil de vous inquiéter de moi. Je vous rassure, je reste la Maire du 12<sup>ème</sup>.

Mme KOMITES. »

**Mme Pénélope KOMITES, Adjointe à la Maire de Paris, Conseillère de Paris :**

« Merci Mme la Maire. Je voulais me féliciter de cette délibération car au regard de la délégation qui est la mienne, je pense que cette reconquête des berges, rive droite, illustre bien l'ambition de la ville, de végétalisation de l'espace public. Je voudrais aussi saluer la manière dont cela s'est fait car c'est une ambition relayée par les attentes et les avis des Parisiens. Une très large concertation a été entreprise l'été dernier auprès des habitants et de l'ensemble des parties prenantes du dossier. Je me réjouis particulièrement qu'au-delà du plébiscite de l'extension de la reconquête des berges sur la rive droite, il y ait une demande de nouveaux espaces verts appropriables sur cet espace. Je crois que les Parisiens y gagneront une plus-value environnementale importante et que cet espace jouera aussi un rôle éminemment social. En effet, le projet présente beaucoup de points de convivialité et de respiration que les habitants appellent de leurs vœux, notamment dans l'hyper centre parisien et également dans le nôtre.

Un dernier mot sur le rôle économique qui va être joué, en permettant un certain nombre d'activités sur les fonds de quais. C'est une très belle délibération, nous l'attendions depuis longtemps et j'espère qu'elle va se mettre en place très rapidement. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

Merci beaucoup Mme KOMITES.

Mme ROTA. »

**Mme Ophélie ROTA, Conseillère d'arrondissement :**

« Merci Mme la Maire. J'ai beaucoup de choses à dire sur cette délibération. Oui, c'est un beau sujet et nous sommes pour l'idée de se réapproprier la Seine. Nous l'avons défendue dans notre programme en 2014 et cette évolution dans notre ville est logique, naturelle et bénéfique pour tous.

Encore une fois, pourquoi autant de précipitation ? Déjà à l'époque du premier débat au mois de mai, nous avons regretté l'emballement dont faisait preuve la Maire de Paris sur ce projet. A l'époque, les débats et les esquisses de projets étaient déjà dans la presse dès le mois de mai, sans même que le Conseil de Paris ne soit encore saisi. Cet emballement est pire encore aujourd'hui avec cette délibération qui présente le projet choisi. Rien que cela. La Mairie de Paris appuie son choix sur la concertation menée pendant l'été. Nous pourrions avoir un débat très spécifique sur les concertations durant l'été. Elle appuie son choix sur cette concertation et les 933 contributions desquelles ressortent effectivement 57% d'avis favorables sur le projet d'aménagement des berges de Seine, rive droite. Comparons ce chiffre à celui des contributions de 2011 sur l'aménagement des berges de Seine, rive gauche. A cette époque, 1 563 contributions, nombre que le commissaire-enquêteur avait qualifié de trop faible pour se positionner et la concertation publique avait été prolongée. Aujourd'hui, en 2015, rien de tel alors que la concertation publique n'est pas à la hauteur de l'importance du projet.

Dans la concertation, seulement 38 contributions approuvent le projet N°2 que la Mairie de Paris a retenu et que vous demandez de voter ce soir. Comme je l'ai dit la dernière fois, si la Maire de Paris tient à ce projet au point de ne pas tenir compte des inquiétudes exprimées par les Parisiens, les partenaires tels que les transporteurs et les commerçants et les villes de la petite couronne. Soit. Qu'elle passe le projet en Conseil de Paris et elle a la majorité pour le faire voter. Mais alors épargnons-nous la concertation publique qui ne peut faire que des frustrés et des mécontents.

La synthèse de la concertation publique soutient l'idée de l'aménagement des berges de Seine, rive droite, comme nous tous ici. Mais elle évoque aussi et surtout les inquiétudes fortes autour du projet de la Mairie de Paris. L'absence d'un plan de circulation qui accompagnerait le projet, les inquiétudes sur les embouteillages et la pollution qui en découle, enfin, l'impact économique de la piétonisation de la voie Georges Pompidou. Ce dernier point nous concerne un peu moins si on s'en tient au 12<sup>ème</sup>. D'ailleurs, ces inquiétudes avaient aussi été évoquées en mai dernier par nous-mêmes au Conseil d'arrondissement.

Un projet de cette importance qui va impacter 42% du trafic des bus RATP, des milliers de travailleurs d'Ile-de-France qui utilisent leurs voitures et quelques 4 000 artisans parisiens. La concertation doit être à la hauteur, c'est pourquoi, je crois que nous aurions dû changer de méthode sur ce sujet particulièrement. Au-delà des réunions publiques, des marches exploratoires et des contributions sur le site *Mme la Maire, j'ai une idée*. Malheureusement, ce sont toujours les mêmes personnes qui participent dans la grande majorité. Pourquoi ne pas avoir fait appel à un institut de sondage national qui comme pour les grandes questions de société, solliciterait un nombre significatif de franciliens sur ce sujet ? Il y a aussi les groupes dits qualitatifs qui sont très efficaces pour capter le ressenti réel d'une population sur un projet. Autre possibilité, une exposition pour présenter sous forme de maquettes, les différents projets explicités, les contraintes et les enjeux, avec la possibilité de voter et de laisser un avis. Cela a été fait pour La Samaritaine. J'espère que nous serons tout de même moins longs sur le projet.

Sur la présentation des deux projets, c'est un peu court, tandis que nous avons tous défendus des projets innovants pour les berges de Seine, rive droite. Je pense au groupe des Républicains qui ouvrait la porte à un troisième projet mais cela n'a pas été retenu en Conseil de Paris, même pas comme une piste de travail possible. Encore une fois, la Mairie

de Paris se précipite trop sur ce sujet. Pourquoi tant d'impatience qui risque de durcir les relations avec un certain nombre de partenaires privilégiés et les villes alentours ?

Concernant le vote, vous nous demandez d'approuver le bilan de la concertation publique. Si nous nous en tenons à cela, nous voterons contre. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci pour votre intervention.

M. PEUTILLOT. »

**M. Régis PEUTILLOT, Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement :**

« Merci Mme la Maire. Mes chers collègues. Tout en ayant posé le principe de la piétonisation et du réaménagement des voies sur berges, rive droite, en particulier de la voie express Georges Pompidou, la Ville de Paris est allée au-delà des exigences minimales de concertation qui sont imposées par les lois et règlements à l'occasion des aménagements urbains. Cette concertation préalable s'est adressée aux acteurs institutionnels et économiques mais surtout à tous les parisiens, aux habitants, aux riverains, aux usagers, quels que soient leurs âges ou leurs liens avec la ville. Classiquement, la concertation s'est tenue sous la forme de réunions publiques et de mise à disposition de registres et d'expositions en mairie d'arrondissement. Mais elle s'est également déroulée sous la forme numérique via le site *Mme la Maire, j'ai une idée* ou à l'occasion d'une marche exploratoire.

Il faut tout de même souligner que ces modes de concertations sont de plus en plus prisés des parisiens et que sans se substituer aux modalités les plus classiques, ils permettent d'intéresser et de faire participer de plus en plus de nos concitoyens. Quoiqu'il en soit, nos instances de démocratie locale sont parties prenantes de cette concertation préalable. Dans le 12<sup>ème</sup>, le conseil de quartier Aligre/Gare de Lyon a pu formuler des observations, des propositions à l'occasion de cette concertation, par exemple sur une meilleure circulation des piétons au niveau du bassin de l'Arsenal ou en ce qui concerne l'accès des personnes à mobilité réduite. Les conseils de quartier Aligre/Gare de Lyon et de Bercy en particulier n'ont pas attendu le réaménagement de la voie express Georges Pompidou et l'adhésion qu'il suscite pour s'approprier le sujet d'évolution des berges de Seine, en particulier sur les quais de la Râpée et de Bercy.

De nombreuses propositions ont été formulées il y a déjà quelques années tendant à ce les habitants, les familles, les jeunes, les cyclistes se les réapproprient. Certaines propositions ont pu voir le jour. Par exemple, il y a quelques années, une exposition sur l'histoire du port de Bercy ou plus récemment sur l'animation du quai de Bercy. Une animation assurée par l'association La Douzette, en dépit de quelques remarques condescendantes que j'ai pu entendre l'été dernier, l'animation du quai de Bercy a rencontré un très vif succès auprès des habitants et en particulier auprès des jeunes adultes.

De la même manière, M. MARGAIN, les associations qui représentent les habitants de Villiot-Râpée par exemple, appellent à modifier rapidement l'usage des voies sur berges pour réduire les pollutions atmosphériques ou sonores qu'ils sont les premiers à subir.

Oui, la concertation préalable démontre l'adhésion des parisiens à l'évolution des berges de Seine. Oui, la concertation se poursuivra en 2016 pour continuer à nourrir le projet. C'est cette concertation qui illustre l'appropriation des parisiens aux choix qui conditionnent la forme d'une ville. Je vous remercie. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup M. PEUTILLOT.

M. NAJDOVSKI. »

**M. Christophe NAJDOVSKI, Adjoint à la Maire de Paris, Conseiller de Paris :**

« Merci Mme la Maire. Beaucoup de choses ont déjà été dites, aussi, je serai relativement bref dans mon propos. Je salue à mon tour cette délibération qui vient après une concertation qui est allée au-delà des simples obligations réglementaires. Au-delà des mairies d'arrondissement concernées, au-delà des communes limitrophes et des départements de la métropole qui ont été concertées, la concertation a également été organisée auprès des associations. Je pense aux associations de cyclistes, aux associations de personnes en situation de handicap. Je pense également aux bouquinistes des quais hauts qui ont été associés à la concertation, aux acteurs économiques, la chambre de commerce et d'industrie de Paris, le MEDEF a aussi pu exprimer son point de vue dont on sait qu'il n'est pas forcément favorable au projet. C'est également la fédération nationale des transports routiers qui a pu évoquer l'intérêt du transport fluvial qui pourra être développé sur la Seine grâce à ce projet. C'est aussi le comité des armateurs fluviaux qui a pu faire un certain nombre de propositions et qui est favorable au projet puisqu'il permettra de développer notamment le fret mais aussi le tourisme sur la Seine.

La Ville de Paris est allée au-delà des obligations réglementaires pour recueillir les avis des uns et des autres, et il en ressort que la majorité des personnes qui se sont exprimées, soutient le projet, même si nous devons tenir compte des avis de ceux qui se disent inquiets, notamment par rapport aux aspects de mobilité et de circulation. D'ailleurs, les études nous montrent très clairement que les effets sont aujourd'hui contenus à l'échelle parisienne, qu'il y a très peu, voire pas du tout de répercussions à l'échelle métropolitaine. Nous savons aussi que les modèles que nous utilisons sont statiques, qu'ils ne prennent pas en compte la modification des comportements. Or, nous savons que lorsqu'il y a des modifications de ce genre, il y a aussi des modifications comportementales, soit des changements d'itinéraires, soit des changements de modes de déplacement, qui font que dans la réalité les effets de report sont beaucoup moins importants que ce que les modèles prédisaient. Cela s'est passé sur la rive gauche. Aujourd'hui, nous avons des effets qui sont attendus sur la rive droite. Je suis persuadé, je prends date ici, au Conseil d'arrondissement du 12<sup>ème</sup> pour dire que nous aurons vraisemblablement des effets qui seront moindres que ceux indiqués par les modèles aujourd'hui.

J'ai envie de dire que ce sont deux visions différentes de la ville qui s'expriment. Aujourd'hui, une majorité de parisiens est prête et souhaite que l'on transforme cette voie rapide en une voie qui serve à d'autres usages, qui serve notamment à pouvoir retrouver le lien avec le fleuve, qui serve à pouvoir développer de l'activité économique en lien avec le fleuve, qui serve à des activités qui ont des fonctions sociales c'est-à-dire la culture, le sport, l'environnement, la végétalisation, de manière à pouvoir offrir un nouvel espace de respiration sur une longueur de plus de 3km puisqu'il s'agit du scénario le plus ambitieux qui a été plébiscité. Au total, ce sont plus de 4,5 hectares d'espace de respiration au cœur de la capitale qui sont rendus aux parisiens, à tous les amoureux de Paris et qui veulent pouvoir retrouver ce lien avec le fleuve.

Je tiens à me féliciter de l'issue de cette concertation qui nous permettra de retrouver ce lien extrêmement important. J'espère que nous pourrons dans le futur, par le biais d'appels à projets, stimuler les capacités d'innovation des différents acteurs économiques et associatifs pour penser l'usage de ces berges mais aussi penser la future promenade Bastille-Tour Eiffel dans sa diversité et dans sa continuité afin de valoriser ce site, de

valoriser le port de l'Arsenal et le bassin de l'Arsenal. Je suis très heureux ce soir de pouvoir voter cette délibération.

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci M. NAJDOVSKI.

Mme MONTANDON. »

**Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :**

« Merci Mme la Maire. Premièrement, nous estimons qu'il est indispensable que l'aménagement des berges de Seine conserve aussi un équilibre entre les quais hauts et les quais bas. Sur les quais hauts, il existe déjà une vie qu'il faut préserver, avec une multitude de restaurants, de cafés, de pépiniéristes, d'animaleries, de bouquinistes mais aussi de promeneurs. C'est pour cette raison que nous espérons que votre projet puisse évoluer en ce sens, et c'est aussi dans cet espoir que nous avons formulées des propositions qui étaient une base de réflexion mais vous ne les avez pas du tout retenues.

Comme l'a dit M. MARGAIN, il y a une possibilité de développer des aménagements dans le 12<sup>ème</sup>. Il nous semble qu'il serait dommageable que les arrondissements périphériques tels que le 12<sup>ème</sup> ne connaissent que des impacts de report de circulation sans pouvoir bénéficier d'installations à proximité immédiate. M. MARGAIN a développé les différentes pistes de réflexion que nous avons et qui étaient d'ailleurs les pistes de réflexion des conseils de quartier lors du travail inter-quartiers dès 2011/2012. M. PEUTILLOT, vous nous dites que cela a nourri la réflexion mais pour le moment, dans ce qui est produit par la municipalité, nous ne voyons rien sur le 12<sup>ème</sup> arrondissement. Cette fameuse promenade possible entre l'Arsenal et Bercy voire même Charenton. J'avais déposé un vœu proposant cette étude en juillet 2014 sur une continuité entre le port de l'Arsenal et la Ville de Charenton qui en plus, n'impacterait pas la circulation et qui permettrait donc des aménagements plus simples et rapides. Je trouve cela d'autant plus dommage que ce projet de piétonisation s'inscrit aussi bien dans le projet des berges que dans la requalification de la Place de la Bastille.

Je voulais préciser que nous sommes favorables à une réappropriation des berges de Seine par les parisiens mais en obtenant une contrepartie de propositions alternatives de transports. En effet, tout projet d'aménagement des berges qui devrait se faire en parallèle avec une réalisation d'infrastructures de transports, notamment le prolongement de la ligne 14 et de la ligne 15 du Grand Paris Express qui je vous le rappelle, a plus de 2 ans de retard sur les travaux. Un prolongement de la ligne 11 à l'Est ainsi que le prolongement de la ligne E à l'Ouest. Une autre idée qui permettrait de proposer aux franciliens, une alternative de transport, ce sont les parkings aux portes de Paris. La Mairie de Paris s'est toujours refusée à faire ces aménagements. Cela aurait été possible lors de la rénovation des grands projets urbains. Il y en a 9 en cours à Paris, comme celui de Vincennes. Là encore, vous avez toujours refusé de faire des parkings aux portes de Paris. Pourtant, c'est une alternative de transport qui permettrait aux personnes qui viennent de banlieue, d'y laisser leurs voitures et de continuer avec les transports en commun.

Une autre incohérence. Vous avez attendu la fin de la période de concertation pour mettre en avant une étude d'impact sur la circulation. Cette étude montre que le scénario choisi par la municipalité impacterait la circulation de plus de 12 minutes à l'heure de pointe, le matin, et de plus de 9 minutes à l'heure de pointe, le soir. L'essentiel du trafic se reporterait sur les quais hauts où il y a une vie à préserver, sur le périphérique Est et sur le boulevard Saint-Germain. Des reports sont également identifiés sur l'A 86 ainsi que sur l'A 3 et dans le Bois de Vincennes. Un tel report de circulation aura forcément un impact sur les embouteillages et donc sur la pollution. Ce ne sont pas comme vous le dites,

M. NAJDOVSKI, des effets contenus. Je prends également acte. Je pense qu'il va y avoir une certaine congestion et donc plus de pollution. J'insiste, sans une offre alternative de transport ou des mesures telles que des parkings relais aux portes de Paris, vous serez responsables de congestions supplémentaires et donc de pollution.

En effet, nous considérons qu'il est nécessaire de réaliser un aménagement des berges, pour les rendre plus accessibles aux parisiens. Mais nous déplorons la méthode biaisée de la concertation, l'absence d'offre alternative de transport, le choix des aménagements qui auront un impact sur les quais hauts, la non-consultation des communes riveraines qui sont impactées au niveau de leurs habitants qui viennent travailler à Paris, enfin, l'absence de projets sur le 12<sup>ème</sup> arrondissement. Merci. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci Mme MONTANDON. Je retiens que vous êtes favorable à des parkings en surface à la porte de Charenton, porte de Vincennes, porte de Saint-Mandé.

M. GREAU pour vous répondre, notamment sur la question des transports. »

**M. David GREAU, Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement :**

« Oui, en partie sur la question des transports. Je note comme vous Mme la Maire que Mme MONTANDON est favorable à mettre des voitures dans les endroits où l'on peut aménager des logements et des équipements publics. C'est ce que je retiens de votre intervention. Vous dites que partout où il est possible d'aménager aux portes de Paris, il faut mettre des parkings relais. »

**Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :**

« Souterrains. Pas partout mais je propose en effet que des parkings relais soient créés aux portes de Paris afin que les personnes puissent y laisser leurs véhicules puis utiliser les transports en commun. »

**M. David GREAU, Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement :**

« Je constate que plutôt que du logement ou des équipements, vous souhaitez faire de la place à la voiture aux portes de Paris. Sur le report de circulation, j'ai sous les yeux le document qui a été projeté lors de l'une des réunions de concertation et vous omettez de dire que le scénario retenu, qui est le mieux-disant en termes d'espace public rendu aux Parisiens, est aussi le mieux-disant en termes de report de circulation. C'est le moins impactant. Cela peut paraître paradoxal dit ainsi mais c'est ce que montrent les études réalisées jusqu'à présent. Comme cela a été dit, les études se poursuivront sur la base du scénario n°2 pour avoir une analyse plus fine, concertée avec les services de l'Etat, qui ont été associés dès le début sur les reports de circulation.

Vous nous dites qu'il faut des alternatives en transports en commun avec des extensions de lignes qui sont pour la plupart déjà actées d'après ce que j'ai compris. Je souligne que nous allons mettre en place une ligne à haut niveau de service qui est l'une des premières délibérations qui a été votée au sein de cette assemblée renouvelée à savoir l'étude sur la ligne à haut niveau de service sur les quais hauts de la Seine, qui passera par le 12<sup>ème</sup> et qui desservira les infrastructures du 12<sup>ème</sup> le long de la Seine.

Je m'étonne toujours du changement de ton que l'on peut avoir à quelques mois d'intervalle de la part de votre groupe puisque j'observe ici ou là, des réactions à ce

projet qui sont pour le moins véhémentes tandis que l'on nous reprochait au sein de cette assemblée, en mai dernier, de ne pas aller assez vite et de ne pas aller assez loin en termes d'aménagement, en termes d'espace rendu, en termes de baisse de la circulation automobile, de la part de votre groupe. Aujourd'hui, je vois des maires de communes à peine limitrophes de Paris, vouloir interdire de séjour sur leurs territoires, la Maire de Paris, au prétexte qu'elle souhaite aménager sa ville, redonner de l'espace aux parisiens, aux amoureux de Paris. Qu'elle soit mise sous escorte par la police municipale si elle venait sur ces territoires. Je pense que l'on perd toute raison dans cette histoire. L'enjeu est voir comment redonner de l'espace aux parisiens, comment assurer le bien-être, le rapport au fleuve et la végétalisation et on en fait un objet de querelle politique stupide, qui n'est pas à la hauteur de l'enjeu. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup M. GREAU.

M. MOULIN. »

**M. Fabrice MOULIN, Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement :**

« Merci Mme la Maire. Il s'agit de saluer les résultats de la concertation sur ce projet majeur pour la mandature, pour notre majorité plurielle, de saluer l'enthousiasme des parisiens et de tenter d'obtenir quelques précisions et des réponses sur les inquiétudes exprimées. L'aménagement et la piétonisation des berges est une chance pour Paris. Nous avons vu sur la rive gauche que les parisiens et les touristes se les sont appropriées. Nous l'avons vu avec la fréquentation, le nombre d'activités, d'entreprises de loisirs qui marquent ce succès. Nous pouvons être sûrs qu'il en sera de même sur le tronçon Tour Eiffel-Bastille. C'est une opportunité pour les parisiens, pour la lutte contre la pollution, pour l'image internationale de Paris et son attractivité.

Je l'ai déjà dit, nous l'avons proposé avec le Parti Radical de Gauche dès 2001. Nous ne pouvons qu'être fiers que la majorité plurielle l'ait porté en 2008 pour la rive gauche puis en 2014. Nous pouvons nous réjouir qu'après le vote, la concertation valide le scénario le plus ambitieux. Beaucoup plus ambition que celui de l'opposition et qui, comme l'a dit M. GREAU, garantit un moindre report de circulation. Notons cependant que le report de circulation, c'est l'inquiétude relevée par les parisiens dans cette concertation. Nous devons y répondre par des faits, des chiffres précis et complets. Je n'ai pas de problème avec la précipitation sur ce projet mais c'est plutôt la coordination avec l'ensemble des projets ambitieux que nous avons à Paris qui m'interroge. Cette étude que j'ai lue dans la presse, je regrette qu'elle ne soit pas mise en annexe de notre délibération. Je ne peux que regretter que sur ce projet comme sur beaucoup d'autres, les élus soient souvent bien moins informés que les conseillers de quartier ou encore les journalistes.

J'ai quelques questions. Je ne sais pas si M. BOUIGUE pourra y répondre ou si ce sont nos adjoints à la circulation qui pourront le faire. Le report de circulation prend-il en compte l'ensemble des projets impacts dont beaucoup sont dans le 12<sup>ème</sup>. Nous avons parlé de l'aménagement des quais hauts avec la ligne à haut niveau de service. Je ne sais pas quelle influence cela aura sur la circulation.

La réduction très étendue de la circulation dans le centre de Paris, le plan vélo, l'aménagement de deux places majeures du 12<sup>ème</sup>, la rue du Faubourg Saint-Antoine. Si la baisse de motorisation des voitures par foyer n'est pas toujours visible mais notable, tenons-nous compte du report vers les deux roues motorisées et de leurs avis ? Je n'ai pas entendu que nous avons pris en compte leur avis dans cette concertation.

L'aménagement des berges est emblématique. Nous avons le devoir de prendre toutes les précautions pour son succès et sa pérennité. Merci. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci M. MOULIN.

M. BONNET-OULALDJ. »

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :**

« Beaucoup de choses ont été dites et les débats ont déjà eu lieu. Il s'agit de valider une concertation. La première chose est de féliciter le fait qu'il y ait concertation, et comme l'a dit M. PEUTILLOT, nous sommes allés au-delà du droit. A Paris, nous allons au-delà du droit pour consulter les parisiens et les parisiennes, et il faut s'en féliciter.

Même si l'opposition nous dit que l'opinion n'est pas favorable, 45,25% expriment une opinion clairement favorable. Les opinions défavorables ne sont que de 34%. Nous ne pouvons pas dire que l'opinion défavorable soit majoritaire. En revanche, il y a 20% de contributions qui n'expriment pas d'opinion tranchée. Comme le débat porte sur le report de circulation, nous avons un travail devant nous, très important à faire. Il s'agit de montrer comment la Ville de Paris peut organiser le report de circulation par les transports en commun. Mon groupe l'a exprimé à plusieurs reprises. Ce qui ressort majoritairement de la concertation, c'est la question des transports en commun. C'est l'idée que la limitation de la voiture doit s'accompagner de transports en commun, que ce soit par le bus, par le métro ou par le fleuve. L'enjeu est en termes de transport de marchandises, de transport de population. Nous pouvons nous féliciter de l'opération menée sur les Champs-Élysées avec un nouveau matériel roulant par un fabricant français et qui pourrait peut-être prendre toute sa place sur les berges de Seine.

Nous sommes peut-être la dernière ville, je ne sais pas, je n'ai pas réalisé d'étude, mais peut-être la dernière ville où la population n'a pas accès directement au fleuve. La priorité que nous portons, que la majorité porte, c'est la réappropriation du fleuve par les parisiennes et les parisiens. Ce n'est pas en mettant du transport en bas et de la circulation douce en haut que nous arriverons à nous approprier le fleuve. Que ce soit clair. Nous sommes projet contre projet. Un projet que vous portez où vous mettez les voitures au bord de l'eau, en zones qui peuvent d'ailleurs être inondables. S'il y a inondation, on se demande comment la circulation pourra se faire. Et vous mettez les personnes à distance du fleuve. Nous mettons les personnes à proximité du fleuve. Telle est la différence entre vous et nous. Maintenant, il y a un vrai débat qui est d'ordre régional. Comment mettons-nous les moyens ? Je me satisfais des derniers votes de mon groupe et de la majorité au Stif qui ont permis d'accélérer la rénovation de la ligne 8, de la ligne 7, qui ont permis d'engager des embauches pour plus de conducteurs de bus etc. Mme PECRESSE a voté contre l'ensemble de ces vœux ou s'est abstenue, et donc n'a pas montré la volonté de développer les transports en commun qui est la seule manière de faire du report de circulation. Ne racontez pas n'importe quoi, s'il y a 20% de Parisiens qui pour l'instant n'ont pas donné leur opinion, c'est parce qu'ils attendent un choix clair sur le report en transports en commun. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup M. BONNET-OULALDJ.

M. GREGOIRE comme dernier intervenant avant que M. BOUIGUE ne réponde. »

**M. Emmanuel GREGOIRE, Adjoint à la Maire de Paris, Conseiller de Paris :**

« Merci Mme la Maire. Lorsque nous arriverons dans nos vieilles années, je suis convaincu lorsque nous regarderons notre action collective au service de Paris, que l'aménagement des berges de Seine restera comme une œuvre patrimoniale léguée à la France et à l'humanité toute entière. Je le dis car c'est exactement de cela dont il est question. Pour prendre exemple sur une autre ville qui est chère à mon cœur, qui est la Ville de Bordeaux, le réaménagement des berges a profondément transformé cette ville. Je suis heureux de rendre hommage à un maire avec lequel je ne partage que peu de choses, si ce n'est l'aménagement des voies sur berges.

Je voudrais saluer la méthode de concertation qui a été pilotée. Si nous pouvons regretter une chose dans cette délibération, c'est que le 12<sup>ème</sup> n'est pas encore totalement inclus dans ce projet de réaménagement. Mais nous nous disons qu'il s'agit d'une seconde étape qui viendra. Au niveau des adjoints, il est évident que le 12<sup>ème</sup> arrondissement a été très bien représenté puisque Mme KOMITES, M. NAJDOVSKI, M. MISSIKA ainsi que les maires concernés qui l'on souhaité, je pense à Mme BARATTI-ELBAZ et M. GIRARD, ont été pleinement mobilisés pour engager une concertation la plus large possible.

Oui, la lutte contre la pollution est un impératif catégorique majeur mais à n'importe quelle condition. L'étude très robuste qui a été produite, a visé notamment à définir si le report de circulation était absorbable en situation de fermeture du scénario n°2. La réponse est oui. Et nous pouvons même imaginer que le 12<sup>ème</sup> en tire des bénéfices très concrets, y compris pour la phase suivante. S'il y a des reports de circulation. Je vous rappelle que le 12<sup>ème</sup> est un entonnoir donc il n'y a pas de report de circulation supplémentaire dans le 12<sup>ème</sup>. Au niveau des berges du 12<sup>ème</sup>, les deux grands flux de circulation se rejoignaient déjà. Nous pouvons imaginer que le report vers des modes de transport alternatifs, permettra d'abaisser significativement la circulation sur les berges de Seine dans le 12<sup>ème</sup> arrondissement.

Je voudrais remercier tous les élus qui sont impliqués. Je pense vraiment qu'en votant cette délibération, nous engageons un acte irréversible pour la beauté de Paris. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci M. GREGOIRE de rappeler que nous sommes dans le cadre d'un patrimoine classé et que nous agissons pour le rendre à tous, pas uniquement aux parisiens mais aussi à tous les amoureux de Paris.

M. BOUIGUE.»

**M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :**

« Merci Mme la Maire. Quelques réponses aux interventions et aux questions posées. D'abord une réaction, M. MARGAIN, je peux vous assurer de l'investissement plein et entier sur ce sujet comme sur tous les autres, de la Maire du 12<sup>ème</sup>, dès qu'il s'agit du 12<sup>ème</sup>, quitte à ce que les projets du 12<sup>ème</sup> dépassent les strictes limites de l'arrondissement. Un investissement qui sur ce sujet, a même été largement en amont de la concertation préalable telle qu'elle s'est lancée avec la Ville de Paris. J'en veux pour preuve le fait que les conseils de quartiers, et je m'en souviens à titre personnel, pour y avoir travaillé avec eux et avec Mme BARATTI-ELBAZ lorsqu'elle était adjointe, chargée notamment de la voirie et des déplacements et présidente de groupe. Nous avons largement réfléchi à la manière dont nous pouvions faire contribuer les conseils de quartiers sur ce débat où il n'était pas forcément évident qu'ils soient associés au départ. Mais ils l'ont été et de nombreuses contributions ont été formulées. Vous en témoignez vous-mêmes, Mme

MONTANDON dit qu'elle avait revu ces contributions et qu'elle en a visiblement été inspirée puisqu'elle en a repris certaines. C'est la gloire pour les conseils de quartiers. Je le dis de manière très claire, l'investissement de Mme BARATTI-ELBAZ comme sur d'autres, est plein et entier, et j'allais dire seule sur un mandat, entièrement dévolue à ce mandat et aux habitants du 12<sup>ème</sup>.

J'en viens à la question posée par Mme ROTA concernant la concertation. Cela a été dit à plusieurs reprises. Je pense qu'il y a peut-être des précisions à apporter. Cette concertation préalable n'est pas du tout obligatoire. Il s'agit d'un acte volontaire car nous avons pris l'habitude à Paris de travailler ainsi. Cette concertation préalable n'a pas empêché que l'on travaille sur ce sujet déjà lors de la précédente mandature. Pour nous, c'est la continuation d'un processus plutôt que le lancement. Nous avons déjà travaillé sur ce sujet. Nous avons fait des réunions publiques. Nous avons été présents à des festivals. Nous avons été présents avec les conseillers de quartiers sur de nombreuses animations. Nous avons été présents à des expositions avec Port de Paris afin de sensibiliser sur cette réappropriation. Nous avons mis en place des animations sur ces quais en juillet/août avec une association, l'objectif étant de montrer comment nous pouvions nous réapproprier les berges. Nous sommes sur une concertation préalable qui est un acte volontaire et qui n'empêchera pas qu'il y ait une enquête publique, comme pour tout projet, qui viendra en mars/avril. Des avis pourront de nouveau s'exprimer. Nous savons aujourd'hui que l'enquête publique n'est souvent pas suffisante, n'est pas réussie lorsqu'il n'elle n'est pas amorcée avant par d'autres opérations. Nous ne sommes pas sur quelque chose de bâclé. Nous suivons un processus, ce qui n'empêchera pas de continuer à discuter au cours de l'année 2016.

Mme MONTANDON, j'ai noté plein de choses mais il y en a que je n'ai pas comprises. C'est normal, il est très tard. D'un côté, j'entends votre volonté de lutter contre la pollution. La COP 21 se tient bientôt, nous sommes en pic de pollution. Et vous proposez des parkings relais aux portes de Paris. C'est quelque chose de cohérent mais qui ne l'est pas complètement. Vous proposez un aménagement mais en même temps, vous proposez de ne pas changer grand-chose entre la liaison des parisiens vers le fleuve que défendait M. BONNET-OULALDJ. J'ai l'impression que dans votre vision, on maintient l'existant. Je vous dis ce que j'ai entendu. Dans le projet tel qu'il est proposé, c'est peut-être là, la principale divergence. Ce projet n'est pas tout mais il permet tout. Il permet tout le reste. Il s'intègre à la fois sur l'aménagement de la Place de la Bastille et sur ce que nous allons faire à Bercy-Charenton. C'est une pièce dans un puzzle qui va permettre d'articuler le reste des aménagements qui vont relier le 12<sup>ème</sup> de l'autre côté. L'une des personnes qui l'a porté, c'est Mme BARATTI-ELBAZ. M. MARGAIN, je suis étonné que vous ne l'ayez pas évoqué. C'est le lien entre ce projet demain et la promenade plantée. C'est ce qui va être possible avec un projet de cet ordre et avec le réaménagement de la Bastille. Il s'agit de faire un lien avec la promenade plantée et derrière, avec le Bois de Vincennes. Ce sont ces continuités, ces respirations que nous voulons créer. Oui, ce projet, à cette échelle, permet que l'on aménage d'autres projets utiles aux habitants. Au-delà de l'accès au fleuve, ce projet va aussi permettre des liaisons avec d'autres parties de l'arrondissement et même avec des communes riveraines ou des arrondissements voisins.

Je suis d'accord avec M. BONNET-OULALDJ sur l'importance du transport collectif comme étant un moyen de dissuasion, sur l'investissement nécessaire dans les transports collectifs. Il faut pouvoir se dissuader soi-même d'utiliser son véhicule lorsque l'on n'en a pas forcément besoin. On entend que certains ont des activités, des trajets, des horaires qui peuvent les obliger à utiliser la voiture mais on doit pouvoir travailler sur des modes de dissuasion et des alternatives vers d'autres modes de transport qui peuvent être des roues motorisées ou non, des transports collectifs ou encore du covoiturage. Ce projet sert aussi à faire en sorte que d'autres mobilités soient choisies par ceux qui utilisent la voiture aujourd'hui et qui n'en ont pas strictement besoin.

Ce projet présente un intérêt à double titre. D'une part dans sa liaison avec la Tour Eiffel et avec le fleuve. D'autre part, parce qu'il permet tout le reste, tous les autres projets et les autres liens. C'est important dans l'équilibre que nous voulons construire dans cet arrondissement. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup d'avoir rappelé que ce projet ne peut pas s'imaginer de manière dissociée de ce que nous faisons à côté, dans les projets urbains parisiens et du 12<sup>ème</sup>. »

Dans les études d'impact, vous avez évoqué uniquement la question de report de trafic et d'augmentation de trafic. Il vous aura tous échappé que dans ces prévisions, il est aussi démontré qu'un signal dissuasif sera envoyé aux 15% de voitures qui traversent Paris de part en part. Nous allons donc voir diminuer le trafic sur le quai de Bercy, sur le quai de la Râpée. Nous allons envoyer le signal à ceux qui traversent Paris, de passer par le périphérique, de passer par l'A 86. Nos habitants, en particulier de Villiot-Râpée, vont avoir la satisfaction de voir diminuer le trafic sur le quai de la Râpée. C'est aussi un effet positif pour notre arrondissement.

M. GREGOIRE a cité Bordeaux, permettez-moi de citer Marseille. Il ne s'agit pas d'un fleuve mais du lien avec la mer. Nous n'avons pas non plus grand-chose à partager en termes de valeurs avec ce maire. Pourtant l'autoroute urbaine qui était au bord de la mer a également disparu. Aujourd'hui, notre ville, notre capitale, la ville la plus visitée au monde, ne peut pas conserver cette autoroute urbaine en son cœur. Ce n'est pas possible. Il y a urgence. Vous parlez d'emballement. Nous sommes aujourd'hui au 14<sup>ème</sup> jour dans l'année, où nous dépassons le seuil de pollution dans notre ville. Il y a urgence à envoyer des messages très clairs aux usagers sur la nécessité d'utiliser d'autres moyens de déplacement, moins polluants. Oui, nous continuerons à nous battre pour proposer des alternatives à ces modes de déplacement polluants. Nous le ferons à notre échelle, à l'échelle métropolitaine, avec le syndicat mixte Autolib', avec Velib, mais aussi à l'échelle de la Région Ile-de-France, je l'espère.

Je ne peux pas ne pas vous répondre M. MARGAIN. Vous avez laissé croire que je ne défendais pas bien les intérêts du 12<sup>ème</sup> arrondissement. Permettez-moi de vous faire remarquer que je suis l'une des rares maires d'arrondissement à ne pas cumuler avec une activité professionnelle ou un autre mandat. Comme beaucoup de maires d'arrondissement de gauche, je ne suis pas candidate à cumuler avec un autre mandat, en particulier avec un mandat de conseiller régional. Je vous confirme que je resterai Maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement et que je défendrai à temps plein les intérêts de ses habitants. Comme je m'y étais engagée. Je n'ai pas besoin que l'on me rappelle à mes devoirs. Je pense les faire sans faille depuis que j'ai été élue.

S'il n'y a pas d'autres observations, je propose de passer au vote. Vous souhaitez reprendre la parole Mme MONTANDON. Vous savez qu'après la Maire, généralement, cela ne se fait pas. Une explication de vote, alors je vous laisse prendre la parole. »

**M. Franck MARGAIN, Conseiller d'arrondissement :**

« Je vous remercie de ces explications, je vois que vous avez fait beaucoup travaillé, que vous avez fait beaucoup de projets mais l'autoroute urbaine du quai de la Râpée, dans ce projet, n'est pas considérée. Et je ne vois aucune amélioration pour le 12<sup>ème</sup>. Dans ce cadre, nous ne pourrons pas voter votre projet. Merci. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Les études d'impact montrent que nous aurons un apaisement sur le quai de la Râpée. Mais je retiens que vous vous abstenez sur la disparition de l'autoroute urbaine au cœur de Paris. Cela nous fait au moins un sujet sur lequel nous ne sommes pas d'accord. C'est clair. »

Votants : 28 dont 3 pouvoirs :

Pour : 22 voix dont 3 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs  
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir  
05 voix groupe Ecologiste

Contre : 6 voix :

05 voix groupe Les Républicains  
01 voix groupe UDI-MODEM

Abstention : 0

Délibération adoptée à ***la majorité absolue*** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-180 AVIS)



- **DELIBERATION (12-2015-031)** : Adoption de l'état spécial du 12<sup>e</sup> arrondissement - Budget Primitif pour l'exercice 2016.

**Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :**

« J'ai deux petites questions sur le budget primitif puis une autre d'ordre plus général. J'ai remarqué que deux budgets augmentent sensiblement et dans le bon sens. C'est une bonne nouvelle. Celui des centres d'animation et aussi des Bains-douches. Concernant les centres d'animation, tout à l'heure Mme CHARNOZ, vous avez précisé que dans certains quartiers, les jeunes rencontraient des problèmes d'insertion sociale comme à Villiot-Râpée, la vallée de Fécamp ou la Porte de Vincennes. Je voulais savoir si l'augmentation du budget dans les centres d'animation était fléchée vers ces quartiers ? Dans ce cas-là, ce serait une bonne nouvelle.

Par rapport aux Bains-douches dont le budget augmente de 13 000 €. Nous considérons qu'il s'agit d'une bonne nouvelle car les bains-douches constituent souvent le premier pas de réinsertion pour les personnes en situation d'exclusion. Les Bains-douches du 12<sup>ème</sup> ont besoin de rénovation, concernant ceux situés sur la rue de Charenton. D'ailleurs, les habitants ont voté pour la rénovation des casiers concernant le budget participatif. Ils ont eu un geste de générosité qu'il faut souligner. Est-ce que des améliorations ont été prévues ? Les 13 000 € supplémentaires sont peut-être destinés au 1<sup>er</sup> étage des Bains-douches de la rue de Charenton dont les douches ont besoin d'être rénovées et cela pourrait correspondre à un budget de 13 000 €. Si vous pouviez nous répondre sur ces deux postes qui ont attiré notre attention. Je répète que nous nous félicitons que les budgets augmentent.

J'ai une question un peu plus générale qui vous concerne Mme la Maire. Ce matin, il y avait une conférence de programmation avec la Maire de Paris et l'adjoint aux finances. C'est souvent le moment des derniers arbitrages pour choisir les investissements localisés. Je voulais savoir si vous pouviez nous faire un petit compte rendu sur les assurances d'investissement que vous avez pu obtenir pour le 12<sup>ème</sup> arrondissement lors de cette conférence de programmation. Merci. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Mme CHARNOZ, qui n'était pas à la conférence de programmation de ce matin. Quel suspens ! »

**Mme Sandrine CHARNOZ, Adjointe à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :**

« Non. Mais qui va tout de même pouvoir parler de l'état spécial de notre arrondissement. C'est toujours un moment important. C'est un exercice un peu obligatoire puisqu'il s'agit de l'approuver avant le Conseil de Paris mais c'est aussi un moment où l'on se penche sur les moyens que nous aurons en 2016. Il est bien de prendre un peu de temps.

Notre budget est fixé à plus de 10 millions d'euros. Il est important de rappeler les chiffres de manière à ce que les personnes s'approprient la masse financière avec laquelle nous travaillons. C'est une augmentation de plus de 300 000 € en 2015 soit +3% et je vous remercie de l'avoir salué.

Nous avons une progression de la dotation d'animation locale de +0,67%. Cela me permet de faire le lien abscons avec la délibération, votée en septembre, qui nous permettait d'avoir l'attribution de cette dotation d'animation locale. Nous avons plus d'argent car nous avons plus d'habitants et parce que nous avons réussi à avoir des crédits d'urgence supplémentaires. Je pense qu'il est important de le noter pour les services.

Nous avons également une progression de la dotation de gestion locale. C'est sur celle-ci que vous me posez des questions, Mme MONTANDON. Elle augmente de + 3,75% et dépasse 9 millions d'euros. Il est important de saluer la dotation supplémentaire que vous avez obtenue avec M. TOUZET sur les écoles en priorité éducative, avec 3 maternelles et 4 élémentaires, qui nous permettront de donner plus de moyens dans ces écoles du 12<sup>ème</sup> arrondissement. Dans cette augmentation, il y a le nouveau loyer de la crèche mais également l'entretien des murs végétalisés. J'en profite pour saluer Mme KOMITES sur cet engagement. Et l'entretien du kiosque citoyen qui marche fort bien. Lorsque la mairie centrale nous alloue des moyens supplémentaires sur ce que nous expérimentons, c'est aussi reconnaître que nous parvenons à développer l'arrondissement.

Les budgets supplémentaires permettront les travaux et surtout le paiement des fluides. Dans le budget de fonctionnement, ce sont aussi les fluides des Bains-douches qui sont concernés. Quant aux centres d'animation, c'est dans le cadre des nouvelles DSP que seront pris en charge les travaux nécessaires à leur modernisation. Je vais vous laisser répondre plus particulièrement sur les engagements mais vous voyez que le 12<sup>ème</sup> est soutenu et nous aurons les moyens d'avancer l'année prochaine, mes chers collègues. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Sur les Bains-douches, nous allons réussir à rénover le 1<sup>er</sup> étage et surtout à les rendre accessibles car ils ne sont pas à l'heure actuelle. L'élévateur extérieur n'est pas fonctionnel depuis très longtemps. Nous allons enfin pouvoir réaliser cette accessibilité et je m'en félicite parce que vous avez raison, il s'agit d'un lieu d'accueil très apprécié des personnes vivant dans la précarité. Beaucoup de nos acteurs associatifs qui travaillent aux côtés de ces personnes exclues, les orientent régulièrement vers les Bains-douches. Permettez-moi aussi de saluer cette belle association qu'est La Bagagerie, qui a porté ce projet dans le cadre du budget participatif.

Je note que vous êtes satisfaite de l'augmentation du budget de fonctionnement quand il s'agit de la mairie du 12<sup>ème</sup> arrondissement. Il me semble que dans le débat d'orientations budgétaires lors de la dernière séance du Conseil de Paris, ce n'est pas tout à fait ce que vous groupe portait en termes d'évolution des budgets. Mais je le note avec satisfaction ;

Concernant la conférence de programmation de ce matin, vous m'accorderez tout de même le temps de pouvoir en discuter avec les équipes car je n'en ai pas encore eu le temps. Mais je vous donne rendez-vous pour le vote du budget de décembre pour lequel, je suis sûre que vous ne manquerez pas de regarder les arbitrages budgétaires rendus par la Mairie de Paris pour le 12<sup>ème</sup> arrondissement et de les comparer avec les autres arrondissements. Vous verrez que les arbitrages que nous avons obtenus sont très favorables au 12<sup>ème</sup> arrondissement et que nous n'avons pas de quoi rougir sur les arbitrages donnés par la Maire de Paris

Je suis désolée mais ce n'est pas voté, ce n'est pas adopté. Le budget sera voté en décembre. Regardez bien les arbitrages budgétaires de la Maire de Paris et tenez-en compte pour votre vote. Nous aurons l'occasion d'en discuter à ce moment-là. Je suis sûre que je prendrai tout le temps qu'il faudra pour répondre à vos questions et défendre les arbitrages de la Maire car ils sont très largement en faveur des projets que nous portons dans cet arrondissement. J'ai même parfois un peu honte vis-à-vis de mes collègues, maires d'autres arrondissements. Je n'ai absolument pas à rougir des arbitrages budgétaires qui ont été rendus et sur lesquels nous aurons l'occasion de discuter prochainement. »

Votants : 26 dont 2 pouvoirs :

Pour : 21 voix dont 2 pouvoirs :

13 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir  
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir  
05 voix groupe Ecologiste  
01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 05 voix groupe Les Républicains

Délibération adoptée à *la majorité absolue* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-181)



***- DASCO 201500010 : Activités extra-scolaires et périscolaires - Principe et modalités liés à l'inscription préalable obligatoire aux centres de loisirs - Fixation des tarifs.***

**Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :**

« Je souhaitais intervenir sur cette délibération qui s'articule autour de deux points qui sont pour le moins antinomiques. Vous avez évoqué dans cette délibération, la difficulté d'ajuster le nombre de repas préparés et pour cela, vous invoquez le gaspillage alimentaire. Nous sommes tout à fait d'accord avec vous et nous luttons depuis un certain temps contre le gaspillage alimentaire. Mais nous aurions aimé que ce constat soit assorti d'une campagne de mobilisation. Vous mettez en parallèle la difficulté d'anticiper le nombre d'animateurs, ce que nous pouvons comprendre. Mais ce qui est totalement incompréhensible, c'est que dans cette délibération, votre réponse se fait sous forme de sanction financière des familles c'est-à-dire à hauteur de 40% si l'enfant n'est pas présent ou n'est pas inscrit au préalable. Je trouve que c'est extraordinairement important, et vous précisez également que ce sera sans majorer le prix du repas. Nous nous demandons s'il n'est pas possible d'envisager de ramener cette majoration des familles à 20% et de ne l'appliquer qu'au bout de 3 défections car il s'agit d'une pénalisation assez importante. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Mme MONTANDON. »

**Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :**

Un complément. Les futures recettes qui seront obtenues suite à la majoration des tarifs, est-il prévu qu'ils soient fléchés dans le prochain plan de gaspillage qui vient d'être débattu au Conseil de Paris? Il nous paraît important que ces recettes ne soient pas simplement affectées au budget mais soient aussi utiles pour lutter contre le gaspillage en général sur Paris. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci. M.TOUZET pour quelques éléments de réponse. »

**M. Laurent TOUZET, Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :**

« Merci Mme la Maire. C'est une délibération que nous attendions et qui est vraiment la bienvenue car elle va permettre d'accroître l'efficacité de notre service extrascolaire. Quoique l'on puisse en penser et j'ai bien noté la question de Mme ATLAN-TAPIERO, la préinscription obligatoire paraît assez évidente et elle existe déjà en principe. Pourtant elle n'est pas appliquée car il n'existe pas actuellement de système que vous appelez de sanction. Nous en reparlerons. D'où cette réforme. Nous avons tous constaté que ce dispositif non appliqué génère des difficultés récurrentes. D'abord en termes de gaspillage alimentaire. Il y a le gaspillage alimentaire, y compris sur le temps scolaire, du fait que les repas servis par les enfants ne soient pas entièrement consommés par ces derniers. C'est une chose qui mérite, nous commençons à le faire et nous le ferons encore plus dans les mois à venir, une campagne de sensibilisation dans les écoles comme le mercredi après-midi et pendant les vacances. Et il y a un autre gaspillage scolaire dont il est question ici. Ce n'est pas le même sujet. Aujourd'hui, nous n'avons pas les moyens de connaître précisément à l'avance, le nombre de commensaux le mercredi midi et pendant les vacances scolaires, la Caisse des Ecoles du 12<sup>ème</sup> comme les autres Caisses des Ecoles de Paris, sont obligées de prévoir un nombre de repas plus élevé de façon à ne pas être prises par surprise au cas où il y aurait plus d'enfants. L'été dernier, nous avons eu 8% des repas qui ont été jetés car les enfants n'étaient pas là.

En ayant une prévision plus précise et ajustée du nombre de commensaux, nous pouvons ajuster le nombre de repas, sans risque de ne pas pouvoir nourrir tout le monde et nous avons ainsi moins de gaspillage alimentaire. J'espère avoir répondu à votre question.

Le deuxième inconvénient du fonctionnement actuel, c'est que nous ne pouvons pas anticiper correctement le nombre d'animateurs. C'est tout de même frappant. En début de vacances scolaires, vous vous retrouvez avec des centres de loisirs qui ont plus d'animateurs que nécessaire par rapport au nombre d'enfants, et à l'inverse, vous avez des centres de loisirs qui ont plus d'enfants que prévu et qui se retrouvent en manque d'animateurs. Dans la matinée du lundi, nous devons réaliser une nouvelle répartition des animateurs en urgence. Cela signifie que des équipes n'ont pas pu se préparer complètement. Nous avons des animateurs qui n'ont pas pu participer à la préparation des projets d'animation de la semaine. Nous nous retrouvons avec des difficultés à adapter précisément les activités aux enfants présents.

Il fallait trouver un juste équilibre entre la nécessaire souplesse qui doit être laissée aux parents et des mesures incitatives qui n'existaient pas et que nous avons souhaité mettre en place avec la Ville de Paris. D'où ce nouveau système d'inscription préalable obligatoire, avec un système de forfaits mensuels pour le mercredi après-midi et une inscription à la journée pour les vacances scolaires. Lorsqu'un enfant a été préinscrit et qu'il est absent, la journée sera tout de même facturée à moins que son absence ne soit justifiée. Il sera alors remboursé et la délibération le précise. Inversement, nous laissons tout de même la possibilité aux familles d'amener leurs enfants au centre de loisirs sans inscription préalable mais avec une majoration de 40%.

Par rapport à la plupart des autres activités extrascolaires que nous trouvons dans le secteur associatif, dans le secteur privé ou au conservatoire, nous avons encore un système beaucoup plus souple. Ces incitations sont encore douces. Nous aurions pu imaginer des incitations beaucoup plus sanctionnantes. Je trouve qu'il s'agit d'une bonne chose car cela va permettre de gagner en qualité dans le service extrascolaire. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup. Pour compléter, les nouvelles recettes n'ont pas été prises en compte dans le budget 2016. Notre objectif n'est pas d'avoir de nouvelles recettes. Il s'agit d'avoir des sanctions financières dissuasives pour les familles qui ne font pas l'effort de s'inscrire. C'est malheureusement le cas de nombreuses familles et cela nous pose des questions en termes d'efficacité du service public et de lutte contre le gaspillage alimentaire.

Question de procédure. Normalement après les interventions de réponse, juste avant de passer au vote, on ne reprend pas la parole. Je vous redonne la parole mais c'est la dernière fois. »

**Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :**

« C'est une explication de vote. Nous venons de décider notre vote et nous souhaitons l'expliquer. Nous sommes favorables à l'incitation pour l'inscription afin d'améliorer l'organisation et réduire le gaspillage. En revanche, nous trouvons que 40%, c'est un peu trop brutal et nous aurions préféré que cela avoisine plutôt les 20%. C'est pour cette raison unique que nous nous abstenons. Merci. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« C'est un peu comme pour les berges de Seine. A un moment donné, il faut envoyer un signal clair. Aujourd'hui, les familles ont la possibilité de s'inscrire. Elles ne le font pas car ce n'est pas obligatoire et qu'il n'y a pas de sanction financière. Nous avons décidé

d'avancer sur ce sujet de manière à ce que cela devienne une réalité. Et ce sera donc 40% de majoration dès la première fois. Après nous pourrons regarder quelques cas particuliers, des situations d'urgence, des familles en grande difficulté. Mais le principe est réaffirmé et je pense que nous pourrions nous y retrouver pour un service public efficace. Cela demande un petit engagement de la part des familles qui ne me semble pas irréalisable, d'autant que nous allons mettre en place des dispositifs faciles pour leur permettre de s'inscrire. »

Votants : 28 dont 3 pouvoirs :

Pour : 23 voix dont 3 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs  
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir  
05 voix groupe Ecologiste  
01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 05 voix groupe Les Républicains

Délibération adoptée à **la majorité absolue** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-182 AVIS)



**- DDEES 20150207 : Projet d'élaboration du Contrat de Revitalisation du Commerce et de l'Artisanat. Modalités de la concertation.**

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :**

« C'est une délibération dans la continuité de la loi Artisanat, commerce et très petites entreprises, dite loi Pinel du 18 juin 2014. Depuis 2004, la Ville de Paris s'est engagée dans une politique de redynamisation commerciale et artisanale de certains secteurs du territoire parisien. L'exemple le plus connu de cette politique est le dispositif Vital'Quartier mené par la société d'économie mixte, la SEMAEST qui regroupe désormais la Ville de Paris et même plusieurs villes de la petite couronne. Préserver, développer le commerce et l'artisanat de proximité est un enjeu prioritaire pour l'emploi mais aussi pour la mixité sociale de notre ville.

Le dispositif Vital'Quartier qui était contre la mono-activité dans un premier temps. C'est pour cela qu'il est installé dans le quartier Montgallet où il y avait beaucoup de commerces autour de l'informatique et sur la Viaduc des arts pour développer la commercialisation. Cette délibération nous propose d'étendre à un nouveau secteur, à savoir le secteur Saint-Mandé Picpus. Je pense que c'est une très bonne chose puisqu'il s'agit d'un quartier qui a du mal, du point de vue des commerces de bouche et qui a une densité de population importante.

Je voudrais faire quelques remarques sur le périmètre. Je trouve que les frontières auraient pu être mieux délimitées. Nous aurions pu aller jusqu'au cours de Vincennes et jusqu'au boulevard Carnot. Il est bien dommage que l'on passe par la rue de la Voûte, même si cette rue a besoin d'un dynamisme commercial, qui serait d'ailleurs en prolongement de la rue du Rendez-vous qui elle possède une activité très forte du point de vue commercial. Mais je trouve dommage de mettre de côté, le haut de la rue Arnold-Netter, le cours de Vincennes, tout en sachant que nous aurons la création de logements sociaux à Debergue. Peut-être que cela est à revoir d'ici le Conseil de Paris.

Je voudrais vous sensibiliser sur un point que nous avons abordé lors de la mission « *Fabriqué à Paris* » qui fait des préconisations sur la question de l'artisanat. Nous voyons un déclin de l'industrie mais nous voyons que l'artisanat se maintient à Paris et progresse même sur les dernières années, avec une augmentation du nombre d'artisans qui s'implantent à Paris. Il y a à la fois le besoin de maintenir l'artisanat, nous l'avons vu dans le 20<sup>ème</sup> avec l'entreprise Gresillon qui a beaucoup animé notre Conseil de Paris ces dernières années. Mais il y a également un sujet avec nos bailleurs sociaux, RIVP, Paris Habitat, Elogie ou encore La Sablière, qui ont des pieds d'immeubles avec des baux commerciaux. Je pense qu'il serait bien d'avoir une cohérence et une action pilotée dans le même sens. J'en viens à notre quartier puisque le boulevard Soult qui comprend principalement des logements sociaux Paris Habitat et RIVP et dont les baux commerciaux en bas d'immeubles sont Paris Habitat et RIVP, et ne concernent pas la SEMAEST. Il y a un sujet à aborder dans la cohérence de l'action des bailleurs et de la SEMAEST.

Je voudrais aussi dire l'importance de penser à l'industrie de demain, à la production de demain qui doit être anticipée, notamment au regard des nouvelles technologies. Je pense à l'imprimerie 3D, aux découpes lasers et à tout ce que nous appelons les *Fab lab*. Peut-être que dans ce plan Vital'Quartier, il nous faudra étudier le commerce, l'artisanat et se projeter dans l'avenir avec ces nouvelles technologies qui arrivent et qui seront peut-être le *Fabriqué à Paris* de demain. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup M. BONNET-OULALDJ.

Mme MONTANDON. »

**Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :**

« Nous sommes favorables à toutes les initiatives qui permettent d'améliorer la revitalisation des commerces et nous serons favorables à cette délibération. Je voulais revenir sur le périmètre qui a été choisi. J'ai du mal à comprendre pourquoi les rues ont été coupées en deux. M. BONNET-OULALDJ a pris l'exemple de la rue de la Voûte. En effet, une partie de la rue de la Voûte fera partie du programme et pas l'autre. C'est le cas dans tout le découpage et je trouve cela regrettable. Ce n'est jamais facile de faire des découpages car il y a toujours certaines injustices. Mais je pense que couper les rues en deux à chaque fois, que les rues côté pair puissent faire partie du programme de revitalisation et pas le côté impair, est dommage et assez incohérent. Je ne sais pas comment l'APUR a réalisé son découpage et si la mairie a eu son mot à dire. Mais je regrette que le coupage soit ainsi réalisé.

Par ailleurs, la Porte de Vincennes n'est pas complètement intégrée et ceci est dommage. La partie du lycée Paul-Valéry. Nous aurons l'occasion ce soir de revenir, lors de la question orale, sur le projet du site scolaire Paul-Valéry. Là encore, il est dommage que le périmètre n'ait pas incorporé la partie du boulevard Soult qui se trouve devant le lycée et le collège. Autant, je peux comprendre que l'APUR n'était pas forcément au courant de votre projet sur la cité scolaire mais vous en tant qu'élus municipaux, vous l'étiez. Pourquoi ne pas l'avoir incorporé ?

J'ai vu que les associations de commerçants allaient être associées aux réunions publiques. Je voulais savoir si elles étaient associées à des réunions en amont avec l'équipe municipale afin de pouvoir vraiment cerner au mieux leurs attentes. Comme M. BONNET-OULALDJ, je pense que les bailleurs sociaux doivent aussi être associés car nous avons constaté une certaine inflation des loyers ces derniers temps. Si nous voulons revitaliser certains quartiers, il faut associer les associations de commerçants, les dispositifs de la loi Pinel mais aussi les bailleurs sociaux. Merci. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci. M. BOUIGUE pour vous répondre. »

**M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :**

« Je voudrais nous féliciter du travail qui a été réalisé autour de ce plan Vital'Quartier à deux niveaux. Nous avons une opération Vital'Quartier qui continue jusqu'en 2021 et qui intègre aussi une partie importante de l'arrondissement puisqu'elle concerne notamment le boulevard de Reuilly et les commerçants avec lesquels nous travaillons sur la revitalisation de cet espace et des espaces voisins. Dans l'opération Vital'Quartier historique, nous avons le maintien jusqu'en 2021, d'une opération qui concerne plus le centre de l'arrondissement, avec des priorités qui n'étaient pas forcément celles prévues lorsque ce premier périmètre Vital'Quartier a été créé.

Sur le secteur Saint-Mandé Picpus, c'est une volonté de la Maire qui est née des discussions d'une part avec les commerçants, d'autre part avec les bailleurs et d'autre part avec la SEMAEST, sur la définition d'un périmètre qui couvre un champ qui nous semblait prioritaire. Le champ prioritaire pour nous était de travailler sur la partie concernant la porte de Saint-Mandé, l'ensemble des rues, Fernand-Foureau, Lamoricière etc. Pourquoi ? Vous avez raison M. BONNET-OULALDJ, il s'agit d'un quartier où nous avons beaucoup d'habitations et il s'agit paradoxalement d'un quartier où nous avons beaucoup de commerces. Un commerce très diversifié avec de petits commerçants qui rendent

énormément service aux habitants. Nous y avons des commerces de bouche mais aussi de petits cordonniers, serruriers etc. Tout cet ensemble a besoin d'être soutenu et d'avoir des perspectives en matière commerciale. Ce plan Vital'Quartier va permettre d'avoir des études de commercialité avec chacun des commerçants, de dresser des perspectives sur l'avenir, de travailler sur les montants des loyers, d'avoir un véritable travail à la fois avec les bailleurs et avec la SEMAEST. Ce quartier vit parce qu'il est en interaction avec des choses qui sont un peu plus loin. Tous les commerçants ont pour référence ce qui se passe dans la rue du Rendez-vous, dans le haut de l'avenue Saint-Mandé, à Courteline. C'est un écosystème commercial qui vit ensemble. L'idée était de dire que si l'on travaille avec la SEMAEST, il faut que de l'autre côté, l'on travaille aussi avec les bailleurs sociaux et que l'on en tire un plan de vitalité commerciale.

Après il y a des ajustements. Vous l'avez dit, il n'y a pas de périmètres qui soient parfaits. Il y a des moments où nous aurions voulu en tirer un peu plus. Le périmètre qui a été choisi, vous l'avez vu dans les différents documents transmis, est un périmètre dans lequel nous avons des déficits très marquants. Il s'agit d'un périmètre où nous avons un déficit de commerces alimentaires important mais aussi de services de proximité. On recense 1,1 commerce alimentaire et 2,5 de service pour 1 000 habitants dans cette partie. Il est respectivement de 2,2 et 3,8 ailleurs et à Paris de 2,3 et 4. Nous avons un réel déficit dans un quartier qui va bouger. Il faut que nous puissions travailler sur ces données avec les commerçants, les associations de commerçants, les bailleurs et la SEMAEST. Tout n'est pas forcément pertinent mais par rapport à ce qui n'existait pas, nous avons fait un pas énorme. Et je préfère que l'on soit demain dans l'idée d'un prolongement après avoir commencé à travailler mais je pense que nous avons-là une première approche pertinente.

Je n'oublie pas non plus que nous sommes sur Vital'Quartier et à côté nous allons avoir d'autres plans d'actions. Ce que nous allons faire sur le GPRU de la Porte de Vincennes aura des impacts car nous aurons des surfaces de bureaux et probablement quelques surfaces de commerces. Nous avons un plan d'action avec le GPRU qui nous permettra d'actionner les choses à la fois sur la Porte et peut-être sur le cours de Vincennes. En tout cas, la revitalisation commerciale ne s'arrête pas aux pourtours de la Porte de Vincennes mais va sur l'avenue de la Porte Vincennes et un peu sur le cours de Vincennes. C'est ainsi que nous l'avons imaginé et ce pour quoi nous nous mobilisons aujourd'hui. C'est bien l'action combinée du GPRU plus du Vital'Quartier qui peut être intéressante. Je suis d'accord M. BONNET-OULALDJ, nous aurions pu inclure le boulevard Carnot. Je pense que c'est juste par rapport au nombre de commerces existants aujourd'hui sur le boulevard, notamment de petits commerces qui sont peu nombreux, qui fait qu'il n'a pas été intégré. Mais si demain, il faut que nous l'intégrions, pourquoi pas. Aujourd'hui, nous n'avons pas un besoin fondamental sur le boulevard Carnot. Peut-être que demain avec le GPRU, nous aurons des installations qui nous ferons bouger les choses mais ce n'est pas le cas aujourd'hui.

Parallèlement, je n'oublie pas, et c'est aussi une réponse à Mme MONTANDON, que ce projet n'a de l'intérêt que s'il est lié avec ce qui se passe du côté de la Porte Dorée et l'opération Léo Lagrange, nous avons un travail avec les bailleurs sur les pieds d'immeubles qui dans leur grande majorité appartiennent à des bailleurs sociaux. Nous avons un travail avec eux sur l'accompagnement des commerces et la revitalisation de cette partie afin qu'elle puisse reprendre du souffle vis-à-vis des autres parties beaucoup plus commerçantes. Nous partons de la Porte de Vincennes avec le GPRU, nous faisons cette zone intercalaire qui n'existait pas avec Vital'Quartier, en lui donnant une spécificité particulière dans l'accompagnement du commerce de proximité.

Nous travaillons sur l'intégration des nouveaux commerces, des nouveaux besoins sur la Porte Dorée. Je suis d'accord sur les *Fab lab*. Je suis pour le travail sur l'économie sociale et solidaire et sur l'économie circulaire. Je suis certain que c'est aussi sur ces portes que nous avons des opportunités et que nous pourrons y créer cette économie de demain qui

viendra intégrer les *Fab lab* auxquels vous faites référence. C'est un projet intéressant, nouveau dans sa perspective et nouveau dans les armes que nous mettons à notre disposition pour aider ces petits commerçants.

Mme MONTANDON, je vous rassure, nous avons travaillé dès que nous l'avons pu avec les associations de commerçants. Vous savez que les associations de commerçants vont et viennent parfois et il peut être difficile de travailler dans le temps. Du côté de la Porte de Saint-Mandé, nous avons un très bon travail. Nous l'avons aussi avec les commerçants de la rue du Rendez-Vous mais qui n'ont pas les mêmes besoins, c'est pourquoi ils ne sont pas nécessairement inclus dans le périmètre. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup M. BOUIGUE pour ces explications complètes.

M. GREAU, vous vouliez faire une explication de vote. »

**M. David GREAU, Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement :**

« Nous voterons favorablement cette délibération. En revanche, je voulais signaler que d'autres arrondissements nous ont fait remonter le fait que les périmètres avaient été définis de manière relativement obscure. Nous venons d'avoir l'explication de la manière dont les choses se sont passées par M. BOUIGUE à l'instant et nous partageons les constats. Mais visiblement, même la présidente de la SEMAEST a eu du mal à obtenir les pré-diagnostic réalisés dans les arrondissements. Par ailleurs, une observation qui donnera vraisemblablement lieu à amendement au Conseil de Paris, que je me permets de signaler ici, sur l'échelon de la concertation et sa durée. Je n'ai aucun doute sur le fait que dans le 12<sup>ème</sup> arrondissement, nous descendrons à l'échelon du quartier pour aller solliciter les habitants, les commerçants, sur ce projet. Maintenant ce ne sera pas forcément le cas dans tous les arrondissements. Dans la mesure où ce n'est pas indiqué dans la délibération, cela pourrait être une précision utile. Et un amendement aussi sur la durée de cette concertation qui nous paraît assez courte. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci. Je propose de passer au vote car nous aurons effectivement un débat au Conseil de Paris sur la politique envers les commerces. Cela fera l'objet d'une communication spécifique de la Maire de Paris et d'un débat organisé. Je vous renvoie à ce débat au Conseil de Paris. »

Votants : 28 dont 3 pouvoirs :

Pour : 28 voix dont 3 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir

05 voix groupe Ecologiste

05 voix groupe Les Républicains

01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-183 AVIS)



***- DDEES 20150251 : Huit marchés couverts et un marché découvert parisiens - Approbation du principe du renouvellement de la délégation de service public.***

**M. Franck MARGAIN, Conseiller d'arrondissement :**

« Sur le principe de renouvellement de la DSP, nous serons évidemment favorables. Je voulais simplement vous interpeler sur les projets des autres marchés découverts dans le 12<sup>ème</sup>. Je suis un peu inquiet de voir l'état du marché Ledru-Rollin ou de Saint-Eloi voire celui de Bercy où de plus en plus d'emplacements sont libres, où de moins en moins de diversité est offerte à la clientèle. Je voulais profiter de votre projet pour avoir quelques pistes sur lesquelles vous travailleriez afin d'animer ces marchés. Merci. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci. M. BONNET-OULALDJ. »

**M. Nicolas BONNE-OULALDJ, Conseiller de Paris :**

« Je suis favorable à ce renouvellement de marché de DSP. Cela dit, je voudrais attirer votre attention sur plusieurs sujets qui concernent nos marchés du 12<sup>ème</sup>. D'abord l'enlèvement des ordures ménagères et de l'ensemble des déchets après les marchés. Je vous ai mis en copie d'un courrier que j'ai adressé à M. Mao PENINOÛ qui est chargé de cette question, notamment sur le boulevard de Reuilly où plusieurs commerçants et habitants se plaignent de la durée avant l'enlèvement des déchets. C'est assez désagréable. Je pense qu'il faut améliorer le traitement de ces déchets.

Nous avons vu se développer depuis plusieurs années, beaucoup plus de volants qu'auparavant, notamment sur le cours de Vincennes et à la Porte Dorée, ce qui fait que les angles de marché sur lesquels il y a parfois des activités militantes ne sont pratiquement plus accessibles car on installe des volants qui vendent différents produits qui ne sont pas nécessairement du commerce de bouche. Je pense que nous devons faire attention à l'étalement de ce type de commerçants volants.

Je voudrais plus d'exigence sur la qualité et la traçabilité des produits et organiser la réduction de l'empreinte écologique de nos marchés, qui est une chose sur laquelle nous intervenons depuis plusieurs années dans le cadre du cahier des charges de cette DSP. Je vous remercie. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Je vous remercie les uns et les autres pour ces interventions qui n'ont pas grand-chose à voir avec la délibération. Je vous rappelle que si vous avez des sujets qui vous intéressent, vous pouvez m'écrire et je me ferai un plaisir de vous répondre.

Il y avait tout de même quelques questions qui concernaient la délibération donc M ; BOUIGUE va vous apporter quelques éléments. »

**M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :**

« Sur la question posée par M. MARGAIN, je préfère que l'on en reparle. C'est un vrai sujet qui nous porterait très loin car le fait de mettre dans la même discussion Ledru-Rollin et Bercy, c'est à peu près la même chose que mettre ensemble des pommes de terre et des carottes. Nous sommes sur un marché M. MARGAIN, voyez plutôt cela comme une allusion. Cela n'a à peu près rien à voir en termes de problématique, perspective et dynamique. Je veux bien que l'on en parle mais cela nous prendrait un peu de temps et ce n'est pas le

lieu. Je parle bien des marchés de Ledru-Rollin et de Bercy qui n'ont pas exactement les mêmes caractéristiques ni les mêmes problèmes, M. MARGAIN et je dis que les lier dans une même discussion, ne serait pas efficace et mériteraient deux discussions distinctes. C'est pourquoi, je dis que l'on ne mélange pas les pommes de terre et les carottes. Ce n'est qu'une allusion. N'y voyez pas plus. Visiblement, à cette heure-ci, il faut que je fasse du sous-titrage. Aucun problème, je le fais.

Concernant les questions posées par M. BONNET-OULALDJ sur les déchets. C'est tout à fait exact. C'est d'ailleurs un point qui a fait l'objet de discussions sur le traitement des déchets, d'une part les bio-déchets, d'autre part les déchets en général, sur la manière dont ils ont été ramassés et entassés. Des progrès sont en cours suite aux précédentes délégations signées en début de mandature. Nous n'y sommes pas encore mais les choses s'améliorent. En revanche, nous avons des problèmes sur les horaires qui peuvent être contraignants pour l'environnement. Il faut que nous y travaillions. C'est un vrai sujet.

Sur la place des volants, c'est une discussion que nous avons avec l'ensemble des délégataires. Il y a 3 mois, nous avons eu une discussion pour savoir ce que nous faisons lorsqu'un commerçant alimentaire prévenait à l'avance de son absence pendant plusieurs mois. Par exemple, un marchand de miel présent sur le marché du boulevard de Reuilly qui nous informe longtemps à l'avance de son absence sur une période donnée. En général, nous mettons un volant à sa place qui peut être un marchand de meubles ou encore de draps. Nous avons demandé à ce que dorénavant, ce ne soit plus possible et que l'on mette de l'alimentaire à la place

Sur la qualité et la traçabilité. C'est une vraie question qui est difficile à traiter ici. C'est un point qui est de plus en plus exigé par les services pour avoir des produits mieux tracés, des producteurs mieux connus. Il peut y avoir des soucis sur le type d'approvisionnement que nous pouvons avoir. Nous travaillons à une augmentation des périmètres de l'offre, à travailler davantage avec les producteurs locaux. Le travail est là, nous ne sommes pas arrivés au bout mais les discussions existent. »

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :**

« Je me suis peut-être mal exprimé. Ma question sur les volants ne portait pas sur le remplacement d'un commerçant absent mais sur l'entrée des marchés. Je vais vous le dire précisément, à l'angle de Michel Bizot et de la Porte Dorée de l'avenue Daumensil, nous avons des volants qui s'installent n'importe comment, et à l'angle de Nation et du cour de Vincennes, au niveau des colonnes, c'est pareil. Désormais, nous n'avons même plus accès à la fontaine. Nous avons des marchands qui s'installent autour de la fontaine. »

**M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement :**

« Nous ne sommes pas du tout dans la délibération. Sachez que nous avons effectué les signalements. Tout ceci est signalé. C'est anormal. Ce sont des choses qui sont de la responsabilité du gestionnaire pour les régler. Nous lui avons fait remonter les remarques. C'est vrai aussi de l'autre côté du marché, je ne vais pas citer la marque, où nous avons eu des problèmes avec des vendeurs de pseudo maroquinerie. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup. S'agissant d'une délibération qui concerne les marchés couverts et que personne n'en a parlé, je vais me permettre de dire que je suis ravie que le marché Beauvau ait pu rouvrir après l'incendie début juillet. Puisqu'apparemment de petites souris étaient là ce matin lors de la conférence de programmation, vous aurez peut-être eu écho du fait que la Maire de Paris nous a accordé un budget conséquent à savoir 1 million

d'euros afin de pouvoir réparer définitivement la halle Beauvau et que ce n'était pas du tout prévu. J'ai fait cette demande exceptionnelle auprès de la Maire de Paris. »

Votants : 28 dont 3 pouvoirs :

Pour : 28 voix dont 3 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir

05 voix groupe Ecologiste

05 voix groupe Les Républicains

01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-184 AVIS)



***- DJS 20150237 : Carrières de la Plaine Saint-Hubert (12<sup>e</sup>) - Convention d'occupation du domaine public.***

**Mme Isabelle TAVAUX, Conseillère d'arrondissement :**

« Etant très limitée sur la façon dont fonctionne l'occupation du domaine public, je voulais avoir des précisions sur le montage de cette délibération, entre la convention et la subvention. Bien sûr, nous sommes pour. Bien sûr, nous sommes très heureux des travaux de revalorisation du système équestre dans le Bois de Vincennes. Nous avons compris que la redevance passait de 5 €/an à 17 000 €/an pour l'exploitation des deux terrains. J'ai également compris que c'était l'association Plaine Saint-Hubert qui s'occupait de ce lieu. Après on nous parle de mutualisation avec les 4 associations qui s'occupent de toutes les activités équestres. Je voulais savoir comment s'organise cette mutualisation, notamment au niveau financier. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Cela s'organise très bien. On va vous expliquer.

M. BONNET-OULALDJ. »

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :**

« Je me félicite du soutien qui est apporté au sport équestre dans le 12<sup>ème</sup> arrondissement d'autant qu'il n'est pas simple pour les parisiens d'avoir accès à un club équestre à proximité. Je crois qu'il s'agit du centre équestre le plus proche de Paris, d'où l'intérêt de le maintenir dans le Bois de Vincennes et de l'aider dans son activité.

Cela dit, j'ai une question sur l'importance de la démocratisation du sport équestre, qui passe notamment par l'accueil des écoles mais aussi des centres de loisirs ou des centres de vacances. Dans l'aide que nous apportons, une subvention de 65 000 €, plus la convention d'occupation et l'aide indirecte par l'occupation du centre équestre, je pense qu'il devrait y avoir une contrepartie qui n'est pas signalée dans la délibération à savoir l'accès pour les écoles, les centres de loisirs et pour les parisiens au moins une fois par an. C'est important car il s'agit du seul sport où les enfants ont un rapport avec l'animal et je pense qu'il s'agit d'un sport qui devrait être accessible au plus grand nombre et pas seulement aux familles qui peuvent se payer l'accès à l'équitation. Il me semble que les enfants de l'école Montempoivre où je siége, y ont eu accès à un moment donné. Je voudrais savoir ce qui est prévu pour cette année scolaire et comment les enfants du 12<sup>ème</sup>, hors licenciés, peuvent avoir accès au centre équestre. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci M. BONNET-OULALDJ.

Mme TAIEB pour essayer de vous répondre. »

**Mme Fadila TAIEB, Adjointe à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :**

« Merci pour vos interventions positives. C'est vrai que c'est encourageant et en cette matière, la Plaine Saint-Hubert fait un travail remarquable.

Pour ce qui est de la mutualisation, c'est d'abord un partage des créneaux c'est-à-dire l'utilisation des lieux. Il y a des compétitions. Par ailleurs, il y a des financements de tous les clubs. C'est un exemple de mutualisation en bonne intelligence avec des projets très

intéressants. Je rejoins les remarques de M. BONNET-OULALDJ. En effet, ils s'adressent aux écoles et aussi aux enfants porteurs de handicap. Avec Mme la Maire, nous avons rencontré l'un des clubs il y a peu, et il est très déterminé à faire rentrer les écoliers du 12<sup>ème</sup>, notamment le mercredi après-midi. Les responsables de ces clubs nous ont informés du bénéfice exceptionnel de ce contact à l'animal et de ces activités équestres, notamment pour les enfants porteurs de handicap. C'est avec un grand plaisir que je vous remercie d'avoir ce regard positif et de voter cette délibération. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Il y a bien une mutualisation de ces équipements sportifs par les différentes associations et centres équestres. Ils partagent l'usage de ces deux espaces et c'est l'association Plaine Saint-Hubert qui gère le planning d'occupation et le partage entre les centres équestres. »

Votants : 28 dont 3 pouvoirs :

Pour : 28 voix dont 3 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs  
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir  
05 voix groupe Ecologiste  
05 voix groupe Les Républicains  
01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-185 AVIS)



**- DJS 20150245 : Subvention (65.000 euros) et convention avec l'association « Plaine Saint-Hubert » (12<sup>e</sup>).**

**Mme Isabelle TAVAUZ, Conseillère d'arrondissement :**

« Ce sont 65 000 € de participation de la ville sur un budget de 396 000 € pour les travaux de revalorisation. Si c'est pour rénover, notamment le site de la Cartoucherie qui en a bien besoin, nous sommes bien sûr favorables à tout cela. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« M. BONNET, vous étiez également inscrit sur cette délibération. »

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :**

« Je vais juste ajouter un mot que j'ai oublié. J'avais déposé un vœu qui avait été adopté à l'unanimité dans ce Conseil d'arrondissement mais aussi au Conseil de Paris, pour établir un plan cohérent de l'aménagement du Bois de Vincennes, et ne pas être seulement sur la question de la biodiversité que nous étudions régulièrement à travers différentes délibérations, que ce soit pour les abeilles, les crevettes ou je ne sais quelle préservation des espèces. Mais il faut aussi avoir une réflexion globale sur les équipements sportifs du Bois de Vincennes. Ce vœu a été adopté et j'aimerais qu'un an après, on me donne une réponse sur ce qu'il en est de ce schéma de cohérence de rénovation des équipements sportifs. C'est un enjeu fort pour les familles qui vont chaque week-end dans le Bois. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Je vous confirme cette demande bien légitime et je la complèterais par l'ensemble des établissements du Bois, qu'ils soient sportifs, culturels, pédagogiques, de loisirs. Nous avançons avec les différents services de la ville, sous l'égide du Secrétaire Général pour avoir cette dimension transversale à l'échelle du bois. J'espère que nous pourrons revenir très vite vers vous afin de vous faire au moins un état des lieux de ce que la Ville de Paris investit dans l'entretien de son patrimoine au sein du Bois de Vincennes et de ce qu'elle dépense en fonctionnement pour faire que cet espace boisé classé, puisse être à la fois préservé et accessible aux parisiens et franciliens qui sont nombreux à l'apprécier. »

Votants : 28 dont 3 pouvoirs :

Pour : 28 voix dont 3 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir

05 voix groupe Ecologiste

05 voix groupe Les Républicains

01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-186 AVIS)

**- DJS 20150385 : Dénomination Alain Mimoun attribuée au centre sportif 15 rue de la Nouvelle Calédonie (12<sup>e</sup>).**

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« M. BONNET-OULALDJ, je vous donne la parole en premier car c'est vous qui êtes en quelque sorte à l'origine de cette dénomination et du fait que notre arrondissement et Paris honorent ce grand sportif. »

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :**

« Merci Mme la Maire de rappeler ce qui n'a pas été fait dans la présentation de cette délibération d'un point de vue écrit. En effet, nous avons fait la proposition il y a un an au Conseil de Paris de renoncer au *naming* du POPB et de proposer le nom d'Alain Mimoun. D'ailleurs, je crois que le groupe UMP avait aussi fait cette proposition dans l'ancienne mandature. C'était quelque chose de partagé. Il est bien de se rappeler ce que les élus ont dit lors des différents Conseils de Paris.

Je voudrais vous dire, Mme la Maire, que, dans le dernier journal de la mairie du 12<sup>ème</sup>, il y a un petit encart qui dit honorer la mémoire d'Alain Mimoun dans le 12<sup>ème</sup>, conformément aux souhaits de la famille. Nous aurions pu rappeler que nous avons eu ce débat et que nous avons fait cette proposition.

Je souhaiterais que ce ne soit pas un lot de consolation pour Alain Mimoun, après avoir passé la délibération sur le *naming* et avoir fait la publicité en Une de notre magazine, de l'hôtel Accor. Je souhaiterais qu'Alain Mimoun ait une inauguration qui soit à la hauteur du personnage. Le sentiment que nous avons lorsque nous avons proposé le nom d'Alain Mimoun, c'était dans la perspective de la candidature de Paris aux JO et des valeurs portées par Alain Mimoun, qui sont les valeurs de l'olympisme, d'un jeune homme qui venait d'Algérie, qui était garçon de café et qui à travers le sport, a montré l'importance du sport pour des jeunes issus de quartiers populaires et qui peuvent devenir des références pour le monde entier et pour les futures générations.

Je vous propose qu'à l'occasion de l'inauguration, nous puissions avoir un moment très fort avec l'ensemble des jeunes du lycée mais aussi de tout l'arrondissement, autour de notre candidature aux JO, et expliquer en quoi à travers le personnage d'Alain Mimoun, on peut rêver de valeurs fortes pour la candidature de Paris, et des valeurs qu'il portait sur les stades du 12<sup>ème</sup> puisqu'il a beaucoup parcouru le Bois de Vincennes et l'INSEP mais aussi dans le monde entier. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup. Juste quelques mots. Nos discussions avec la fille d'Alain Mimoun nous laissent à penser qu'il ne s'agit pas du tout pour elle d'un lot de consolation. Je vous rappelle que si nous en sommes à cette délibération, c'est que la famille a refusé que ce nom soit donné à l'ancien POPB. Au contraire, elle était ravie de visiter ce centre sportif et de rencontrer les personnels de la ville qui le font vivre au quotidien. Et je retiens vos belles propositions d'inauguration, M. BONNET-OULALDJ.

Mme MONTANDON.»

**Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :**

« Nous nous réjouissons de cette délibération qui propose la dénomination d'Alain Mimoun au centre sportif de l'ensemble Paul-Valéry. Alain Mimoun était en effet un très grand sportif mais il fut également honoré pour son courage militaire. Il a reçu plusieurs

décorations et il a porté les valeurs de la liberté et celles du Gaullisme. Je tenais à le souligner. Nous pensons aussi que cet ensemble sportif qui comporte une piste d'athlétisme est plus adapté à son sport d'origine et correspond plus à toute l'œuvre de sa carrière. Effectivement, M. BONNET-OULALDJ, je ne pense pas que ce soit un lot de consolation et utiliser le nom d'Alain Mimoun pour empêcher le *naming* n'était pas forcément la meilleure stratégie. Nous nous réjouissons qu'un accord ait été trouvé. Merci. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci. Mme TAIEB. »

**Mme Fadila TAIEB, Adjointe à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :**

« Merci Mme la Maire. C'est un moment fort par l'histoire, par ce que représente Alain Mimoun qui est né en Algérie sous le nom d'Ali Mimoun Ould Kacha, qui a été un ancien combattant de la seconde guerre mondiale, qui a été blessé et qui a failli perdre une jambe. Il s'est battu comme il s'est battu sur les terrains de guerre pour devenir le champion qu'il a été, recevant 32 titres de champion. Il a d'ailleurs été médaillé d'or aux JO. C'est suite à cela qu'il a prénommé sa fille Olympe qui a non seulement refusé que le POPB porte le nom d'Alain Mimoun mais qui est aussi venue visiter le centre Paul-Valéry en prenant le temps de discuter avec les agents, de découvrir leur investissement pour cet équipement qui est exemplaire. Ce qui l'a bouleversée et déterminée, c'est tout l'accompagnement réalisé auprès des jeunes dans cet équipement. Ce sont des jeunes accompagnés gratuitement par les animateurs de la Ville de Paris. Elle a considéré que ce lieu était digne de porter le nom de son père dans toute la valeur éducative auprès des jeunes. Je vous remercie vraiment de soutenir cette délibération. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup. Je propose 5 minutes de pause avant de reprendre notre ordre du jour. Je suis désolée, je n'ai pas prévu de restauration car je ne pensais pas que nous prendrions autant de temps. »

Votants : 28 dont 3 pouvoirs :

Pour : 28 voix dont 3 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs  
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir  
05 voix groupe Ecologiste  
05 voix groupe Les Républicains  
01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-187 AVIS)



## SUSPENSION DE SEANCE

DE 22 H 35 A 22 H 45

A la reprise de la séance la majorité requise (16 membres) des 30 membres du Conseil d'arrondissement en exercice était présente à l'ouverture de la séance.

Etaient présents : Mme ATLAN-TAPIERO, Mme BARATTI-ELBAZ, M. BONNET-OULALDJ, M. BOUIGUE, Mme CHARNOZ, Mme CHOPIN GENET, M. GREAU, M. GREGOIRE, Mme GROMBERG, Mme HONORE, Mme KOMITES, M. MARGAIN, Mme MARQUIS, Mme MONTANDON, M. MOULIN, M. NAJDOVSKI, M. PEUTILLOT, Mme PIERRE-MARIE, Mme ROTA, M. SEINGIER, Mme SLAMA, Mme TAÏEB, Mme TAVAU, M. TEISSEIRE, M. TOUZET.

Pouvoirs : M. MISSIKA (pouvoir donné à M. GREGOIRE), M. ROMERO-MICHEL (pouvoir donné à Mme TAÏEB), Mme VIEU-CHARIER (pouvoir donné à M. BONNET-OULALDJ)

Etait excusée : M. HAAB, Mme VELAY-BOSC.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris, constatant que le quorum est atteint, fait reprendre la séance qu'elle préside à 21 H 30.

Secrétaire de séance : Mme Eléonore SLAMA.



***- DLH 20150165 : Modification du règlement municipal fixant les conditions de délivrance des autorisations de changement d'usage de locaux d'habitation ainsi que les principes déterminant les compensations.***

**M. MATTHIEU SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :**

J'ai souhaité intervenir sur cette délibération car j'ai pensé à Lucette, vous savez cette dame qui reçoit Monsieur Hollande en pensant qu'elle pourrait lui poser de vraies questions. En effet, cette délibération est une conséquence de la loi du 12 novembre 2010 qui prévoit que désormais lorsqu'un usager fait une demande à l'administration, le silence de cette dernière vaut acceptation et non plus rejet de la demande. Cette modification de l'article 21 de la loi du 12 avril 2000 relatives aux droits des citoyens dans les relations avec l'administration a été présentée comme un « choc de simplification ». En réalité, c'est un choc de complexification dans la mesure où il y a désormais plus d'exceptions que de principe. On compte en effet seulement 1.200 procédures où le silence vaut acceptation. On aurait donc pu arriver à les autoriser en prenant un décret qui recense ces 1.200 cas. Au lieu de cela la notion de « principe » a perdu tout son sens au profit d'une mesure de communication politique qui ne sert pas les usagers, les Lucette.

Donc, oui nous voterons cette délibération mais elle aurait pu être évitée, surtout qu'elle concerne le logement, qui subit une pénurie et qu'il faut se prémunir de changement d'usage en professionnelle dans certaines zones en déficit d'habitations. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci. Mme SLAMA pour vous répondre. »

**Mme Eléonore SLAMA, Adjointe à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :**

« Merci Mme la Maire. Merci M. SEINGIER de me donner l'occasion de parler de l'action concrète du Gouvernement pour améliorer le quotidien des Français à travers le choc de simplification puisque c'est de cela qu'il s'agit. Vous le savez, ce véritable choc de simplification concerne à la fois les particuliers, les entreprises et l'administration. La plus emblématique de ces mesures sans nul doute concerne le principe du silence vaut accord, qui dispose que le silence gardé pendant 2 mois sur une demande vaut acceptation. Cela s'applique aux conditions de délivrance du changement d'usage des locaux d'habitation, comme cela est présenté dans cette délibération. Je pense qu'il s'agit au contraire d'une avancée pour les français. Cette non-réponse de l'administration, si tel est le cas, vaut acceptation.

J'en profite pour vous rappeler que le Gouvernement peut être une nouvelle fois félicité puisque le contrôle des changements d'usage et locaux d'habitation a été transféré en 2009 du Préfet au Maire de Paris, et redonne encore plus de pouvoir aux élus locaux dans ce cas-là. Je vous rappelle également que le règlement municipal applicable en 2009 a été adopté pour exercer cette compétence afin de préserver le nombre total de logements à Paris. Vous le voyez, vous le savez, je vous le répète à chaque Conseil d'arrondissement, la mobilisation de la municipalité est totale pour combattre la crise du logement à Paris. Je vous remercie. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup. Nous sommes tous mobilisés pour que la Ville ne reste pas silencieuse. Pour une fois que la préfecture de Paris nous transfère des pouvoirs, nous allons les assumer, en particulier afin de permettre à des médecins de s'installer. Certes, il y a un

déficit en logements mais nous allons bientôt aussi avoir des déserts médicaux à Paris. Ce règlement nous permet de réorienter ces transformations au profit de l'installation de médecins, y compris dans notre arrondissement. Nous y veillons avec attention. »

Votants : 28 dont 3 pouvoirs :

Pour : 28 voix dont 3 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs  
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir  
05 voix groupe Ecologiste  
05 voix groupe Les Républicains  
01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-188 AVIS)



**- DLH 20150283 : Réalisation sur quatre arrondissements (3<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup>) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Energie de 5 logements PLA-I par SNL Paris.**

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« M. MARGAIN, vous étiez inscrit sur cette délibération. »

**M. Franck MARGAIN, Conseiller d'arrondissement :**

« Excusez-moi, c'était une erreur. Je n'interviendrai pas.

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci. Pas d'abstention ? Pas de vote contre ? Elle est donc adoptée. Je vous remercie. »

Votants : 28 dont 3 pouvoirs :

Pour : 28 voix dont 3 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs  
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir  
05 voix groupe Ecologiste  
05 voix groupe Les Républicains  
01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-189 AVIS)



**- DVD 20150212 : Modification du mode d'encaissement des recettes autocars - Avenants aux conventions de mise à disposition d'emplacements et au marché d'accueil dans les parcs fermés.**

**M. MATTHIEU SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :**  
*Propos hors micro 1mn 6 s*

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci. Après le stationnement aux portes, nous en sommes au stationnement des autocars touristiques de Paris dans le 12<sup>ème</sup>. Je le note.

M. GREAU.»

**M. David GREAU, Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :**

« Nous avons des discussions avec l'ensemble des gestionnaires de ces parkings sur la manière dont ils utilisent les biens à leur disposition et qui sont en DSP. Je me permets de rappeler que cette délibération ne concerne que le mode d'encaissement des recettes et sa simplification puisque vous aviez l'air de tenir à la simplification tout à l'heure. Une simplification de ce mode d'encaissement des recettes notamment pour la Ville de Paris. Nous ne sommes pas dans une réflexion sur les tarifs qui sont appliqués à ces autocars dans le cadre de cette délibération mais uniquement sur la manière dont nous encaissons les redevances dues par les autocaristes qui utilisent ces infrastructures. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup. »

Votants : 28 dont 3 pouvoirs :

Pour : 28 voix dont 3 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs  
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir  
05 voix groupe Ecologiste  
05 voix groupe Les Républicains  
01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-190 AVIS)



**- DAC 20150034 : Subvention (19.500 euros) et convention avec l'Association Française pour le Cirque de Demain" (17<sup>e</sup>).**

**Mme Isabelle TAVAUX, Conseillère d'arrondissement :**

« Nous nous félicitons de ce bel évènement mais nous étions un peu étonnés du budget assez conséquent déployé et surtout du coût des places pour assister à ce festival, qui va de 21 € à 66 € par place. Nous voulions savoir quel était l'impact sur les habitants du 12<sup>ème</sup> et si des invitations ou une participation, étaient possibles pour le jeune public de notre arrondissement ? »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris, rapporteure :**

« Merci beaucoup de me poser cette question. Effectivement, pour la première année, nous allons avoir des invitations pour les habitants du 12<sup>ème</sup> pour le cirque Phénix et je suis ravie de vous l'annoncer, en plus du cirque Pinder, traditionnellement très généreux envers les habitants du 12<sup>ème</sup> et autres institutions ou associations de notre arrondissement. Ayant remarqué que ce cirque était largement financé par la Ville de Paris mais également par la Région Ile-de-France, un bel exemple de soutien au spectacle vivant de la part de nos deux collectivités. Un cirque qui permet par ailleurs de soutenir de jeunes artistes. C'est aussi important pour la création et le soutien aux artistes dans notre région. Dès que possible, je vous ferai parvenir des invitations afin que vous puissiez vous-mêmes découvrir ce cirque. Concernant les tarifs, cela me semble malheureusement être des tarifs comparables à beaucoup d'autres cirques à Paris. C'est peut-être un peu plus cher que le cirque Romanès. J'espère que vous avez eu l'occasion d'assister aux représentations pendant qu'il était dans le 12<sup>ème</sup> car j'ai l'impression que cela se passe un peu moins bien maintenant qu'ils sont à l'ouest de Paris. »

Votants : 28 dont 3 pouvoirs :

Pour : 28 voix dont 3 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs  
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir  
05 voix groupe Ecologiste  
05 voix groupe Les Républicains  
01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à **l'unanimité** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-191 AVIS)



- DAC 20150550 : Subvention (2.829 euros) et convention avec l'association « APDV Centre d'art » (12<sup>e</sup>).

Mme Isabelle TAVAUX, Conseillère d'arrondissement :

« Je m'étonnais que cette somme soit destinée à l'achat d'un vidéoprojecteur et je me demandais pourquoi cette opération ne faisait pas partie de la commission culture de proximité et je me disais qu'elle était peut-être mal placée dans le Conseil d'arrondissement. Et une interrogation sur le fait que ce matériel puisse être partagé avec le cinéma itinérant. Merci. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris, rapporteure :

« Merci de faire allusion à la commission culture de proximité à laquelle vous siégez avec assiduité et je vous en remercie au nom de mon adjoint M. ROMERO-MICHEL qui ne peut pas être présent ce soir. Dans la commission culture de proximité, il ne s'agit pas de budget d'investissement mais plutôt de prestations qui sont achetées à des acteurs culturels sur présentation de facture. Cette association a sollicité la Ville de Paris et la DAC en particulier car elle avait besoin d'investir dans un matériel dont elle aura besoin sur l'ensemble de son territoire d'intervention, qui n'est pas réduit au 12<sup>ème</sup> arrondissement et qui est aussi à cheval avec le 20<sup>ème</sup> arrondissement puisqu'il s'agit d'une association qui intervient autour de la Porte de Vincennes, sur les maréchaux et ses quartiers populaires. Je me réjouis que l'Hôtel de Ville soutienne cet investissement pour cette association et je pense qu'elle accepterait avec plaisir de le partager avec d'autres associations, de la même manière que le matériel acheté par la mairie du 12<sup>ème</sup> pour le cinéma itinérant peut être partagé. En espérant vous avoir répondu, je mets cette délibération au vote. »

Votants : 28 dont 3 pouvoirs :

Pour : 28 voix dont 3 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs  
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir  
05 voix groupe Ecologiste  
05 voix groupe Les Républicains  
01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-192 AVIS)



**- DAC 20150570 : Subventions (8.500 euros) aux associations "Commune Libre d'Aligre", "Théâtre Astral" et "Progéniture" (12<sup>e</sup>).**

**M. Franck MARGAIN, Conseiller d'arrondissement :**

« Je voudrais simplement vous poser deux questions. Tout d'abord, dans la délibération, il me semble que sur le budget de la Commune Libre d'Aligre, vous n'avez pas mentionné les budgets déjà votés en 2015, à moins que j'aie mal lu ou que ce ne soit pas indiqué pour X ou Y raisons. Il aurait été intéressant de voir ce que nous avons déjà votés pour 2015.

Par ailleurs, nous vous l'avons demandé plusieurs fois, il serait tout de même plus agréable pour l'ensemble des citoyens de voir que nous suivons les associations avec plus de détails sur le nombre d'adhérents, sur le public ciblé, sur le nombre d'habitants du 12<sup>ème</sup> qui en font partie. Nous avons déjà eu une grosse amélioration et nous en remercions, sur la publication de comptes ou de pseudo comptes, avec une idée de leurs budgets et de leurs résultats. C'est déjà une avancée. Mais si nous pouvions avoir un peu de relief quant à l'impact sur notre arrondissement, ce serait plus agréable. Merci. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris, rapporteure :**

« Je vous invite à lire la délibération. Le nombre de spectateurs est cité, notamment pour le théâtre Astral. Comment compter le nombre de spectateurs du festival de la coulée douce, c'est un peu compliqué. Ils sont plusieurs milliers à venir lors de chaque édition du festival de la compagnie Progéniture. Je ne doute pas que vous la connaissiez, cette dernière est très soutenue par la Région Ile-de-France. C'est l'un des rares lieux de production et d'accompagnement des artistes, et de répétition pour les artistes du spectacle vivant. Je vous engage à les contacter.

Quant à la Commune Libre d'Aligre, il y a là aussi des milliers de participants à ces manifestations dans l'espace public qui ont lieu régulièrement. Il s'agit ici de répartir des financements qui relèvent de l'euro Blush. Pour la première fois, nous avons demandé à ces associations qui renouvellent leurs demandes de soutien, de nous faire un rapport d'activité sur les manifestations réalisées l'an dernier. C'est uniquement au vu de ces rapports d'activité que nous avons proposé ces demandes de subvention. Ceci me semble être une relation contractuelle normale que nous devons avoir avec ces associations, ces acteurs culturels avec lesquels nous avons une relation de confiance et que nous entretenons chaque année en fonction de leurs demandes de subvention. »

Votants : 28 dont 3 pouvoirs :

Pour : 28 voix dont 3 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir

05 voix groupe Ecologiste

05 voix groupe Les Républicains

01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-193 AVIS)



**- 2015 DASES 501-G : Conventions avec 12 associations autorisées pour la gestion d'actions de prévention spécialisée à Paris pour la période 2016-2018.**

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :**

« Si j'ai bien compris, il n'y a pas de vote sur cette délibération et le vote aura lieu au Conseil de Paris. Je pense que cela nécessite un réel débat car nous avons à faire à une vraie révolution, pour les personnes qui connaissent notre arrondissement et la prévention dans notre arrondissement. Depuis de nombreuses années, nous avons deux clubs de prévention qui intervenaient, *Soleil* et *Cap 2000*, et le contrat proposé l'est avec une nouvelle association qui s'appelle *Feu vert*. C'est donc la fin de deux associations qui intervenaient depuis de très nombreuses années dans notre arrondissement, avec des éducateurs spécialisés qui étaient connus. Je m'interroge sur la manière dont sont présentés les documents. Première interrogation. On nous dit que le personnel serait repris à votre demande. Les éducateurs qui intervenaient dans les associations *Soleil* et *Cap 2000*. En tout cas, une proposition leur a été faite. Est-ce que ces propositions ont abouti ou pas ? C'est très important car vous savez que la relation entre un éducateur et le jeune se fait dans la confiance et se fait aussi sur la libre association, sur du projet. L'intégration de l'éducateur dans le territoire est quelque chose de primordial.

Etant donné que nous avons un club de prévention qui intervient sur le 11<sup>ème</sup>, le 12<sup>ème</sup>, le 14<sup>ème</sup>, le 20<sup>ème</sup>, je souhaite que les mêmes éducateurs interviennent quotidiennement dans le 12<sup>ème</sup> et qu'il n'y ait pas une rotation. Vous comprenez l'importance de la permanence du suivi éducatif mais aussi de la connaissance du territoire.

Le troisième souci porte sur le nombre. Vous savez que *Soleil* avait une direction, *Cap 2000* avait une direction. Là il y a 2 ETP pour les 4 arrondissements. Cela signifie qu'il n'y a plus une direction spécifique dans le 12<sup>ème</sup>. En termes d'éducateurs, on nous dit que dans le 12<sup>ème</sup>, il y aurait 12 ETP. Il me semble qu'il y en avait beaucoup plus auparavant lorsque l'on additionnait le nombre d'ETP des deux équipes. A ma grande surprise, je vois plus le secteur Claude Decaen, Tourneux-Fécamp, square Contenot, dans cette délibération. Or, vendredi, j'étais au square Contenot, et dans la nuit de jeudi à vendredi, des jeunes ont une nouvelle fois squatté le local à côté de la loge du gardien, dédié aux associations. Je pense qu'il est important de ne pas lâcher le travail qui a été réalisé ces dernières années, notamment dans ces secteurs.

J'ai beaucoup d'interrogations sur la manière dont les choses sont présentées mais peut-être que vous avez des réponses orales ou que Mme Colombe BROSSEL en aura lors du Conseil de Paris. Je vous remercie. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Bien sûr. Des éléments pour vous rassurer seront apportés par M. MOULIN. J'attire votre attention sur le fait que *Cap 2000* n'existe plus et qu'il avait déjà été repris par *Feu vert* bien avant cette délibération.

M. MOULIN pour vous répondre. »

**M. Fabrice MOULIN, Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :**

« Vous aurez d'autres éléments de la part de Mme BROSSEL. Rappelons tout de même que sur Paris, le reconventionnement s'inscrit dans une logique d'optimisation de moyens, de redéfinition des territoires et de réduction du nombre de clubs intervenants. La convention actuelle qui arrive à échéance fin 2015. Le département s'appuyant sur le retour des mairies et des clubs de prévention, a travaillé à une nouvelle cartographie revue et

adaptée, en lien avec la cartographie de la politique de la ville. La nouvelle cartographie se base sur les besoins avérés de chaque quartier, je répondrai sur vos questions sur les quartiers, et sur une méthodologie précise employée par la DASES. Je vous renvoie à la délibération pour le détail. Rappelons également que les missions de prévention sont renforcées avec un renforcement des liens avec l'Education Nationale, les missions locales. Il s'agit de répondre aux nouvelles attentes des parisiens avec un lien renforcé avec les acteurs locaux, les mairies d'arrondissement, une participation à la prévention de la délinquance. Les actions de prévention à la délinquance font partie de la protection de l'enfance. C'est un point de l'actuelle convention et des territoires qui ont été revus mais qui ne sont pas figés et qui pourront évoluer en fonction des besoins.

Les quartiers dont vous avez parlé, sont compris dans la carte d'intervention du 12<sup>ème</sup> arrondissement et encore une fois, ils seront amenés à bouger en fonction des besoins. Dans le 12<sup>ème</sup> comme dans le reste de Paris, il y a eu un besoin de rationalisation, d'optimisation, de mutualisation de fonctions administratives et d'encadrement. *Cap 2000* a disparu et a été repris par *Feu vert*. *Soleil* est une petite structure avec un conseil d'administration réduit. La DASES avait indiqué que la taille de l'association pourrait impacter sa pérennité à terme. Par ailleurs, la charge de gestion est lourde pour une association de cette taille. Des faiblesses dont le président de l'association et la directrice étaient conscients puisqu'ils ont approché l'association *Aurore* pour évoquer une fusion. Un rapprochement avec la fondation *Feu vert* qui a déjà repris *Cap 2000* a été privilégié. Pourquoi ? Parce qu'il est plus efficace et cohérent d'avoir un seul intervenant sur le territoire. Vous l'avez dit vous-même. Les structures jeunesse de l'arrondissement sont concentrées dans l'ouest et limitent ainsi les partenariats avec les clubs de l'est. Il n'y a pas de frontières pour l'arrondissement, pas de frontières pour les jeunes. Cela ne correspond pas aux déplacements des jeunes de l'arrondissement, il faut donc avoir les mêmes interlocuteurs sur l'ensemble du territoire. C'est un point positif d'avoir *Feu vert* comme unique acteur sur l'arrondissement.

C'est aussi intéressant en termes de moyens. *Aurore* possède une équipe de prévention dans Paris. La fondation jeunesse *Feu vert* représente 300 salariés, 200 éducateurs, elle est présente sur 4 départements de la Région Ile-de-France. Elle prend en charge 7 000 jeunes. Il y a 20 équipes de prévention spécialisée, 10 équipes éducatives à Paris, 9 en Seine-Saint-Denis. En termes d'établissements, deux accueils de jour éducatifs et pédagogiques, un foyer éducatif, un service éducatif, un centre d'hébergement de réinsertion sociale, un service d'aide à la formation et à l'insertion professionnelle à Paris, une entreprise d'insertion professionnelle Infobat à Paris, un espace dynamique d'insertion à Paris. Enfin, trois centres de vacances qui permettent d'offrir des séjours aux jeunes accueillis par la fondation. La reprise par *Feu vert* est un atout pour le 12<sup>ème</sup> et aussi pour les éducateurs de l'arrondissement.

Un scénario de fusion a été proposé entre *Soleil* et *Feu vert*. Il n'a pas abouti. La DASES n'a pas donné son reconventionnement à *Soleil* mais elle accompagnera techniquement et financièrement, les éventuels ajustements. Les salariés de *Cap 2000* ayant été repris par *Feu vert*. La DASES qui a fait les propositions aux associations durant l'été, continue de recevoir les clubs de prévention et de préparer avec eux le transfert et la reprise des contrats de travail. Des reclassements en interne sont prévus pour des ETP. Je vais vous rassurer également sur ce point. Il y a un reclassement pour un éducateur et une formation, un contrat de mission pour la directrice actuelle de *Feu vert*. A l'issue de ce reconventionnement, nous aurons 12 éducateurs, 3 chefs de service et 1 directeur. Ce n'est pas du tout une baisse majeure des équipes. Le 12<sup>ème</sup> a gagné en moyens avec la fondation *Feu vert* pour la prévention en direction des jeunes. Merci. »

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :**

« J'ai un problème de délibération. Cela passe de la page 5 à 7. Je n'ai pas de page 6, je ne sais pas pourquoi et je ne vois pas le quartier Claude Decaen. Il est dedans ou pas ? »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci BONNET-OULALDJ, je vous rassure, nous avons privilégié le fait d'avoir un seul interlocuteur et d'avoir des périmètres redéfinis, qui soient évolutifs. C'est ce que nous permet ce reconventionnement et ce qu'il permet sur l'ensemble du territoire parisien. Evidemment, les grandes résidences que vous évoquez, font l'objet de toute notre attention et de celle des clubs de prévention, et nous avons bien l'intention que cela puisse continuer. Aujourd'hui, nous avons un périmètre strict de rues et nous voudrions pouvoir évoluer et suivre les jeunes dans leurs déplacements. Nous savons qu'ils franchissent régulièrement l'avenue Daumesnil et passent d'un territoire d'un club de prévention à un autre, aussi, avoir un seul club de prévention et des territoires qui auront des périmètres un peu moins stricts, nous permettra d'adapter cette prévention spécialisée aux jeunes et à leur comportement dans notre arrondissement. Une première réponse pour vous mais nous pouvons continuer à échanger. Je ne doute pas que vous obtiendrez des précisions supplémentaires au niveau parisien. Sachez que nous nous sommes mobilisés pour qu'il y ait une stabilité des équipes, qui sont les premiers interlocuteurs des jeunes dans la rue. C'est important pour nous. »



**- DEVE 20150158 : Subvention (3.000 euros) à l'association "Villes en Herbes" pour la réalisation de chantiers participatifs autour d'un projet de jardin partagé en pied d'immeubles, rue Elie Faure (12<sup>e</sup>).**

Mme Evelyne HONORE, Adjointe à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

Votants : 28 dont 4 pouvoirs :

Pour : 28 voix dont 4 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs  
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir  
05 voix groupe Ecologiste  
05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir  
01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à ***l'unanimité*** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-194 AVIS)

•••••

**- DILT 20150031 : Avenant à la convention d'occupation domaniale pour l'installation et l'exploitation de photocopieurs et cabines photographiques dans les mairies d'arrondissement - Autorisation - Signature.**

Mme Sandrine CHARNOZ, Adjointe à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

Votants : 28 dont 4 pouvoirs :

Pour : 28 voix dont 4 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs  
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir  
05 voix groupe Ecologiste  
05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir  
01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à ***l'unanimité*** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-195 AVIS)



- DJS 20150149 : CAH Ravel (12e) et CISP Kellerman (13e) - DSP pour l'exploitation - Modalités de passation.

Mme Fadila TAIEB, Adjointe à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

Votants : 28 dont 4 pouvoirs :

Pour : 28 voix dont 4 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs  
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir  
05 voix groupe Ecologiste  
05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir  
01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-196 AVIS)

~~~~~

**- DJS 20150288 : Subvention (3.000 euros) et convention avec l'association "Le Relais 59" (12<sup>e</sup>).**

**Mme Fadila TAIEB, Adjointe à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :**

Votants : 28 dont 4 pouvoirs :

Pour : 28 voix dont 4 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs  
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir  
05 voix groupe Ecologiste  
05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir  
01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à ***l'unanimité*** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-197 AVIS)

•••••

**- DJS 20150370 : Mâts d'éclairage - Maintenance corrective et visites régulières d'entretien - Marchés de services - Modalités de passation.**

**Mme Fadila TAIEB, Adjointe à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :**

Votants : 28 dont 4 pouvoirs :

Pour : 28 voix dont 4 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs  
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir  
05 voix groupe Ecologiste  
05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir  
01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-198 AVIS)

•••••

**- DJS 20150373 : Robots de nettoyage des établissements balnéaires en régie directe de la Ville de Paris - Marché de location maintenance - Modalités de passation.**

**Mme Fadila TAIEB, Adjointe à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :**

Votants : 28 dont 4 pouvoirs :

Pour : 28 voix dont 4 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs  
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir  
05 voix groupe Ecologiste  
05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir  
01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à ***l'unanimité*** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-199 AVIS)

•••••

- DLH 20150118 : Conclusion d'un avenant n°7 au traité de concession d'aménagement passé le 7 juillet 2010 avec la SOREQA en vue du traitement de divers îlots et parcelles présentant des caractères d'habitat dégradé.

Mme Eléonore SLAMA, Adjointe à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

Votants : 28 dont 4 pouvoirs :

Pour : 28 voix dont 4 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs  
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir  
05 voix groupe Ecologiste  
05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir  
01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-200 AVIS)

•••••

- DLH 20150325 : *Programme de regroupement de chambres dans divers arrondissements. Modifications de garanties de prêts demandés par ÉLOGIE.*

Mme Eléonore SLAMA, Adjointe à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

Votants : 28 dont 4 pouvoirs :

Pour : 28 voix dont 4 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs  
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir  
05 voix groupe Ecologiste  
05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir  
01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-201 AVIS)

•••••

**- DPA 20150083 : Etablissements Recevant du Public et Installations ouvertes au Public municipaux parisiens - Agendas d'accessibilité programmée - Validation des dossiers d'Ad'AP.**

**Mme Pénélope KOMITES, Adjointe à la Maire de Paris, Conseillère de Paris, rapporteure :**

Votants : 28 dont 4 pouvoirs :

Pour : 28 voix dont 4 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir

05 voix groupe Ecologiste

05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-202 AVIS)

•••••

**- DAC 20150549 : Subvention (6.558 euros) et convention avec la SCIC le 100, établissement culturel solidaire (12<sup>e</sup>).**

**M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :**

Votants : 28 dont 4 pouvoirs :

Pour : 28 voix dont 4 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs  
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir  
05 voix groupe Ecologiste  
05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir  
01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-203 AVIS)

•••••

**- VŒU (12-2015-027) : Vœu relatif à l'extension des horaires d'ouverture de la Coulée Verte et du parc de Bercy (Jardin Yitzhak Rabin) déposé par Franck MARGAIN et les élus du groupe Les Républicains.**

**M. Franck MARGAIN, Conseiller d'arrondissement :**

« Je dépose à nouveau un vœu à ce sujet. Cela fait un an que nous avons discuté dans cet honorable cénacle, d'une potentialité, j'ai pensé qu'il serait bon de ramener la conversation et de vous entendre.

Je voudrais rappeler que nous n'avons pas progressé sur la Coulée Verte de même que sur le Parc de Bercy. Je rappelle qu'il est indispensable d'écouter les Parisiens qui ont souci d'activité physique, notamment le matin. Je rappelle que j'avais déposé un vœu concernant la Coulée Verte dans cette honorable assemblée, j'ai rajouté le Parc de Bercy car suite à des discussions avec les citoyens du 12<sup>ème</sup>, je me suis rendu compte que le problème se posait de la même manière pour eux.

J'avais compris qu'à l'intérieur de vos équipes Mme la Maire, cette demande n'était pas forcément choquante et qu'au contraire, un certain nombre de mes collègues ici, étaient plutôt favorables à l'idée d'une extension des horaires et surtout, vous vous étiez engagée à revenir assez vite vers nous sur cette problématique. J'ai trouvé qu'un an était un délai raisonnable pour en reparler. Nous avons rapidement parlé du fait que les techniques numériques pourraient permettre une ouverture sans faire travailler les personnes le dimanche comme vous me l'aviez reproché à l'époque.

Je vais vous reposer la même question à savoir une demande d'extension d'une heure pour l'utilisation des parcs et de la Coulée Verte dans le 12<sup>ème</sup>. Je vous remercie. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci M. MARGAIN.

Mme HONORE pour vous répondre. »

**Mme Evelyne HONORE, Adjointe à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :**

« M. MARGAIN, j'ai été surprise de constater que vous présenteriez à nouveau ce vœu relatif aux horaires d'ouverture le matin, de la Coulée Verte René Dumont. Je comprends désormais que vous voulez célébrer un anniversaire mais je ne l'avais pas compris ainsi. Surtout relisez bien le PV de la séance de décembre 2014, il n'y avait pas d'engagement à revenir très vite. En tout cas, je ne le comprends pas ainsi.

Il me semblait vous avoir donné, il y a moins d'un an, des éléments de réponse factuels concernant la longueur de l'équipement, 4 km, les difficultés à ouvrir le matin au même moment, les différentes portes d'accès à la Coulée Verte, et la nécessité pour ouvrir une heure plus tôt le matin, de faire venir des agents en heures supplémentaires, sous réserve de trouver des agents volontaires. Vous savez que le paiement d'heures supplémentaires engendre un surcoût sur le budget de la masse salariale qui est déjà contraint.

Aujourd'hui, votre demande est élargie à l'accès au Parc de Bercy. Ce n'était pas le cas au mois de décembre dernier. Vous proposez afin de répondre à votre désir de pratiquer le *jogging* à 7h en semaine, et 8h le week-end, de doter ces deux équipements de portes automatiques dont le coût d'installation et de maintenance seraient selon vous simples et peu coûteux. J'ignore si vous avez fait une étude technique pour nous faire cette proposition mais de notre côté, nous avons regardé cela sérieusement.

En décembre dernier, j'avais attiré votre attention sur la nécessité de préserver tous les usages de la Coulée Verte, les allées du viaduc et de l'ensemble de la promenade sont étroites, ce qui peut rendre difficile la cohabitation entre les différents usagers. L'objectif de la signalétique mise en place n'est pas de restreindre l'accès de certaines zones aux joggeurs mais de leur faire prendre conscience que cet espace doit être partagé dans le respect de tous les usagers. A mon sens, pour faire respecter ces règles, il est nécessaire d'avoir une présence humaine, ce que ne feraient pas des portes automatiques. La présence des agents de la DEVE est importante pour assurer les régulations nécessaires. C'est pourquoi, je ne suis pas certaine qu'un système automatique d'ouverture soit adapté à la situation. Je pense que l'installation des dispositifs automatiques que vous préconisez, représenterait un investissement élevé, qui engendrerait des coûts de fonctionnement non négligeables pour assurer la maintenance, la vérification, le maintien en état de fonctionnement, les réparations. Vous connaissez les difficultés que l'on peut rencontrer sur des ascenseurs par exemple.

Je voudrais aussi revenir sur la présence des jardiniers et des surveillants qui le matin, ouvrent les portes de la Coulée Verte. Ces agents de la ville, je les rencontre, je parle avec eux de leur travail. Ces agents, après avoir ouverts les portes de la Coulée Verte, procèdent à une vérification de l'état des lieux. Selon leurs statuts, jardiniers ou agents de la ville, ils se mettent au travail, ils assurent les réparations nécessaires, ils sécurisent le site, ils font en sorte que cet espace soit partagé dans les meilleures conditions par les promeneurs, les cyclistes, les joggeurs, les personnes en situation de handicap. Ce sont des tâches bien ingrates, croyez-moi car ils ne sont pas toujours bien accueillis lorsqu'ils expliquent qu'il s'agit d'un espace de partage. Bref, ils font leur travail, ils sont fiers de le faire et à ce titre, ils méritent bien notre reconnaissance et notre respect.

Permettez-moi maintenant de m'étonner de votre demande d'ouvrir les portes du Parc de Bercy plus tôt le matin également. Comme vous le savez, le Parc de Bercy comporte des espaces ouverts en permanence, sans portes donc. L'essentiel des pratiques sportives sur ce secteur, a lieu tout au long de la journée, dans ces espaces ouverts 24h/24h. Une aire d'agrès sportifs va d'ailleurs, dans le cadre du budget participatif, être prochainement ouverte sur la partie ouverte du Parc de Bercy.

S'agissant du développement du sport dans l'espace public, les aires de sport en plein air, les agrès, les parcours sportifs, sont multipliés ces dernières années dans les espaces verts de l'arrondissement, répondant ainsi à la demande d'espaces d'activité physique pour tous les âges. Par ailleurs, le Bois de Vincennes ouvert en permanence, accueille trois parcours sportifs importants et les services de la ville étudient la mise en place de nouveaux parcours. Ces agrès seront adaptés à la pratique de tous les âges.

Enfin, vous évoquez dans les considérants de votre vœu, des engagements pris lors du Conseil d'arrondissement du 1<sup>er</sup> décembre 2014. Je vous rappelle que ce vœu avait fait l'objet d'un vote négatif de l'ensemble des élus de la majorité lors de cette séance. Il n'y a pas eu d'engagement à revenir sur ce sujet, formellement, mais une indication sur le fait que la question des horaires s'inscrit dans un cadre plus global, de réflexion sur l'organisation des services publics parisiens. C'est avec regret monsieur que nous ne voterons pas ce vœu. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup Mme HONORE pour cette réponse complète. Vous l'avez compris M. MARGAIN, ce sera un avis négatif de l'exécutif. »

Votants : 28 dont 4 pouvoirs :

Pour : 6 voix dont 1 pouvoir :

05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 22 voix dont 3 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir

05 voix groupe Ecologiste

Abstention : 0

Vœu rejeté à *la majorité absolue* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-204 VCEU)



**- VCEU (12-2015-028) : Vœu solennel de la Ville Paris du 12<sup>e</sup> arrondissement, présenté par Franck MARGAIN et les élus du groupe Les Républicains.**

**M. Franck MARGAIN, Conseiller d'arrondissement :**

« Je suis désolé mais je n'ai pas pu le présenter la dernière fois car j'étais malade.

Considérant la situation d'extrême vulnérabilité et de détresse des minorités du Proche et du Moyen-Orient et notamment les minorités chrétiennes (Syriaques, assyro-chaldéennes, Arméniennes), Yazidis, kurdes et chiites, qui vivent sous la pression constante et dangereuse des islamistes radicaux.

Considérant les multiples atteintes qui ont été faites à leurs libertés fondamentales et à leur liberté de culte en particulier.

Considérant que les minorités résidant notamment en Syrie et en Irak, mais également dans les pays alentours sont les victimes d'une terreur quotidienne : bombardements, attaques, attentats, tortures, persécutions, enlèvements, exécutions.

Considérant que plusieurs millions de personnes ont été forcées à quitter leur domicile dans une fuite sans but pour préserver leur vie, et qu'ils ont parfois dû quitter leur pays, se réfugiant massivement au Liban, en Jordanie, en Turquie ou en Égypte.

Considérant que ce qui s'apparente à une épuration religieuse et ethnique massive ne suscite pas de réactions suffisamment fermes et unanimes de l'ensemble des pays occidentaux.

Considérant que la France doit être respectueuse de son héritage et poursuivre sa mission historique de défense et de protection des Chrétiens d'Orient et des minorités.

Considérant que la France, proclamée et reconnue comme pays des Droits de l'Homme, doit faire tout ce qui est en son pouvoir pour soutenir ces minorités menacées, sans quoi elle se rendrait complice de ce que Ban Ki-Moon a qualifié de « crime contre l'humanité ».

Considérant que la progression des groupes terroristes armés qui sévissent dans ces régions doit être stoppée au plus vite.

Je demande et nous demandons avec les élus de mon groupe :

- de dénoncer fermement les persécutions de toutes les minorités menacées en Orient,
- que la Mairie du 12<sup>e</sup> adhère à l'association « Les Mairies avec les Chrétiens d'Orient », qui vise à fédérer les élus locaux dans cette démarche de dénonciation,
- d'apposer sur la mairie du XII une banderole, signe visible du soutien et de la solidarité de l'arrondissement envers ces minorités persécutées, et en particulier « les Chrétiens d'Orient »,
- de participer avec les représentants de ses diverses minorités à un soutien logistique.

Je vous remercie. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Mme KOMITES pour vous répondre sûrement sur un ton moins solennel. »

**Mme Pénélope KOMITES, Adjointe à la Maire de Paris, Conseillère de Paris, rapporteure :**

« M. MARGAIN, comme l'a indiqué Mme la Maire, vous présentez ce vœu que vous qualifiez vous-même de solennel, relatif aux persécutions subies par les Chrétiens d'Orient.

En préalable, je voudrais réaffirmer la détermination de la totalité des membres de l'exécutif de cet arrondissement, de dénoncer de manière permanente et de se positionner en lutte contre toutes les persécutions qui existent à ce jour à travers le monde et à faire preuve de solidarité avec celles et ceux qui subissent des violences et voient leurs vies menacées. A tel point qu'ils sont contraints dans leur grande majorité à fuir leurs propres pays. Ce sont des violences tout à fait insupportables qui existent effectivement à l'encontre de minorités chrétiennes mais pas uniquement, elles existent aussi envers bien d'autres populations, partout à travers le monde.

Comme vous le savez, nous faisons face à un phénomène migratoire sans précédent, phénomène auquel tous les pays européens sont aujourd'hui confrontés. La Maire de Paris a fait le choix depuis le printemps dernier de répondre de manière immédiate à ce défi majeur qui fait peser une pression importante non seulement à Paris mais sur la quasi-totalité des grandes métropoles européennes. Depuis juin dernier jusqu'à la dernière opération qui a été menée le 23 octobre dernier, au moment de l'évacuation du lycée Jean-Quarré, il y a eu près de 11 mises à l'abri organisées à Paris et plus de 3 500 offres d'hébergement qui ont été proposées, en lien avec les services de l'Etat.

De même, les dispositifs de l'Etat ont renforcé la création d'un certain nombre de places d'hébergement supplémentaires. Plus de 10 500 places d'hébergement sont annoncées ainsi que la réduction des délais de traitement de demande d'asile en France. La Ville de Paris a renforcé ses dispositifs d'urgence avec l'ouverture de 7 nouveaux centres, la possibilité d'avoir des consultations médicales dédiées dans un certain nombre de centres de santé, notamment dans celui du 11<sup>ème</sup> arrondissement. Cette mobilisation ne concerne pas uniquement les élus mais concerne tous les habitants, la possibilité pour les Parisiens de se mobiliser au moyen d'une plateforme intitulée *Je m'engage* sur le site [www.Paris.fr](http://www.Paris.fr)

Au mois de septembre dernier, lors de ce Conseil d'arrondissement, la majorité municipale a présenté et voté un vœu qui a permis à chacun de réaffirmer fermement les valeurs républicaines et ce que nous mettons en place à l'initiative de la Maire de Paris depuis le printemps. Avec ce vœu, nous avons engagé cet arrondissement dans un élan de ville solidaire en France. A travers ce vœu, nous avons clairement exprimé notre refus des violences dans le monde entier et notre profonde détermination à prendre notre part à l'accueil de toutes les populations persécutées, des hommes, des femmes, des enfants, contraints pour des raisons diverses, de choisir des chemins douloureux de l'exil. Vous avez choisi de ne pas voter ce vœu. C'est un choix qui vous appartient. Nous ne pouvons pas vous suivre aujourd'hui dans cette approche qui consiste à ne cibler que l'une des minorités concernées, sur un critère particulier, car nous avons une approche totalement universelle et inconditionnelle. Notre majorité reste déterminée à porter les valeurs de la République, en particulier celle de la laïcité, c'est la raison pour laquelle, je vous demanderais de bien vouloir retirer ce vœu sinon nous appellerons à son rejet. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci pour ces explications détaillées. Je rajouterais que cela présenterait même un petit risque juridique. Je me demande si l'on ne pourrait pas faire peser sur les comptes de campagne de Mme PECRESSE, le fait que j'affiche sur la mairie, une banderole de soutien pour une association présidée par un candidat sur ses listes aux régionales. Je pense que l'on va s'abstenir de manifester notre soutien. C'est un avis négatif de l'exécutif.

Mme ROTA pour une explication de vote. »

**Mme Ophélie ROTA, Conseillère d'arrondissement :**

« Je voulais rappeler que le groupe UDI-MODEM du 12<sup>ème</sup> avait voté le vœu pour un 12<sup>ème</sup> solidaire, présenté par l'exécutif. Le vœu présenté ce soir rappelle peut-être quelque chose aux conseillers de Paris présents ici puisqu'on m'indique qu'un vœu du groupe UDI-MODEM a été déposé au Conseil de Paris sur le même ton. Au nom de la cohérence du vote, je voterai pour. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Il n'était pas tout à fait formulé de la même manière si je peux me permettre mais je comprends votre position et je la respecte. »

**M. Franck MARGAIN, Conseiller d'arrondissement :**

« Pour une fois que Mme KOMITES me traite avec beaucoup d'égard, je suis très heureux. Je ne retirerai pas le vœu et je trouve un peu surprenant que vous mélangiez Chrétiens d'Orient, campagne électorale, Mme PECRESSE. Vous m'expliquerez car je n'ai pas compris. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Ne faites pas semblant d'être naïf M. MARGAIN. Ce n'est pas le cas, loin de là. »

Votants : 28 dont 4 pouvoirs :

Pour : 6 voix dont 1 pouvoir :

05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 22 voix dont 3 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir

05 voix groupe Ecologiste

Abstention : 0

Vœu rejeté à **la majorité absolue** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-205 Vœu)



**- Question orale (12-2015-004) : Question orale sur le projet d'aménagement au sein de la cité scolaire Paul Valéry.**

**Mme Valérie MONTANDON, Conseillère d'arrondissement :**

« Avant d'aborder la question orale, je voulais revenir sur le débat de tout à l'heure. Sur la DASCO10 concernant les fixations des tarifs des activités extrascolaires, vous avez dit que nous n'étions pas toujours très clairs par exemple pour les berges. Je voulais vous rappeler que si les délibérations étaient déposées dans les temps et ce n'est pas la première fois que je fais cette remarque en Conseil d'arrondissement, nous pourrions déposer des amendements dans les temps aussi. Or, les délibérations sont arrivées à 17h30 et la limite est à 17h pour les amendements. Si vous voulez que l'opposition puisse être plus claire, encore faudrait-il lui laisser le temps de travailler correctement. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« D'abord, ce ne sont pas les amendements, ce sont les vœux. Je disais que si vous avez des sujets sur les marchés découverts tandis que la délibération porte sur les marchés couverts, n'hésitez pas à me poser des questions et je vous y répondrai. Je note que vous le faites de plus en plus fréquemment et je vous en remercie car cela rend nos échanges de qualité.

Sur les délibérations, je vous l'ai déjà dit, cela ne dépend pas de nous. Dès qu'elles sont publiées, vous en avez connaissance. Les délibérations que vous évoquez ne relèvent pas de la compétence de la mairie d'arrondissement. Autant déposer des vœux au Conseil de Paris sur des sujets qui concernent tout Paris. Les berges comme les inscriptions dans les centres de loisirs, ne sont pas des politiques qui se déclinent particulièrement sur notre territoire. Si vous avez des vœux à présenter sur ces délibérations, cela ne me choquerait pas que vous le fassiez au Conseil de Paris.

Je vous laisse lire votre question. »

**Mme Valérie MONTANDON, Conseillère d'arrondissement :**

« Madame la Maire,

Le 6 juin dernier, je vous soumettais une question écrite relative à la communication des avancées du projet de la cité scolaire Paul Valéry ainsi que les moyens de concertation engagés avec le collègue ainsi que les riverains.

Suite à votre réponse en date du 7 juillet 2015, Valérie MONTANDON et les élus du groupe les Républicains souhaiteraient que soient communiqués en séance du Conseil d'arrondissement du lundi 2 novembre 2015 :

- un compte rendu de la première rencontre avec la communauté pédagogique du lycée et du collège le 11 mai 2015,

- un compte rendu d'une deuxième rencontre avec la communauté pédagogique qui se serait tenue selon nos informations le 14 octobre 2015,

- les modalités de concertation avec les riverains et les marges de manœuvres réelles de cette concertation étant donné que la municipalité a déjà communiqué dans son journal des informations très précises telles que le nombre de 240 logements par exemple ou encore la création d'une nouvelle école polyvalente.

Le 4 novembre, il y a une réunion publique et je voulais connaître les marges de manœuvre lorsque l'on voit que c'est aussi précis que cela. »

**M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :**

« Mme MONTANDON, vous mentionnez un échange de courrier que vous avez avec la Maire suite à une question à propos du projet Paul-Valéry. Vous avez d'ailleurs reçu une réponse à ce courrier quelques temps après. Comme vous l'évoquez, il y a eu des rencontres avec la communauté éducative auxquelles vous faites allusion mais elles ne relèvent pas de dispositifs particulièrement formels et il n'y a donc pas eu de compte rendu. Les comptes rendus ne sont pas obligatoires lors de ce type de rencontre qui se fait bien en amont de ce que nous pouvons faire en termes de concertation obligatoire et réglementaire. Par ailleurs, même si ces comptes rendus existaient, nous ne croyons pas que le Conseil d'arrondissement soit le cadre le plus approprié pour les diffuser. Vous auriez pu continuer l'échange de courrier avec la Maire pour demander ces mêmes documents. Le fait de passer à la question orale ce soir ne se justifie pas particulièrement.

Vous avez raison le 4 novembre, il y aura une réunion publique avec les habitants qui est un point d'étape concernant l'avancée des réflexions sur le projet Paul-Valéry. Nous n'avons à ce jour, aucune échéance juridique particulière. Ce n'est pas une obligation réglementaire à ce stade mais la Maire du 12<sup>ème</sup> a souhaité faire un point avec l'ensemble des acteurs, notamment avec les riverains sur ce projet qui ne dépend pas que de la mairie du 12<sup>ème</sup>. Les premières phases dépendent du Conseil régional, d'autres peuvent dépendre du département de Paris et d'autres, davantage de la ville. Nous souhaitons revenir vers les habitants afin de présenter un point d'étape et avoir un retour sur les premières hypothèses de travail sur ce secteur sachant que nous sommes très en amont. Aujourd'hui, nous sommes sur une phase assurée qui est de travailler sur la reconstruction du lycée mais pas du tout sur les étapes ultérieures. Néanmoins, il y a aujourd'hui des hypothèses de travail et il est bon d'avoir un avis de la part des personnes qui vont être concernées.

Vous parlez des modalités de cette concertation et des marges de manœuvre avec les riverains. Vous l'avez dit vous-même, la concertation déborde des riverains. Elle concerne la communauté éducative, la communauté scolaire, les riverains immédiats et un peu plus lointains. Nous organiserons un mode de concertation qui ressemblera à celui développé sur la caserne de Reuilly à savoir un ensemble de visites sur site, d'ateliers, de préconisations. Les marges de manœuvre laissées aux riverains sont réelles, ce qui ne signifie pas que la programmation est faite avec les riverains. Je prends des exemples. Le fait que l'on connaisse sur un quartier, le déficit de places en crèche et que l'on considère qu'il est pertinent de construire à cet endroit, un équipement de petite enfance, ne dépend pas de l'appréciation de personnes qui n'ont pas d'avis sur ce sujet mais d'une réelle programmation à anticiper plusieurs années à l'avance avec les services. C'est pareil pour les équipements publics qui n'ont pas à être imaginés par les riverains qui n'ont pas forcément les éléments. Je pense notamment à la construction d'une école qui nécessite des réflexions bien en amont avec les services de la DASCO et l'ensemble des partenaires. Il y a des parties sur lesquelles, il s'agit simplement d'informer les riverains.

En revanche sur les formes urbaines, sur la manière dont peuvent s'organiser des circulations, sur la manière dont nous pouvons travailler sur des revêtements, sur des logiques d'agencement, nous avons tout intérêt à travailler avec la communauté scolaire, avec les parents et avec les riverains. Toutes ces formes feront l'objet d'une concertation comme nous le faisons sur l'ensemble des projets urbains. La concertation ne consiste pas à tout mettre à la portée des riverains ou des usagers mais de donner le cadre de la concertation c'est-à-dire qu'il y a des choses dont la ville a besoin. Ce sont des programmations pour que les quartiers fonctionnent. Et il y a tout l'espace de concertation, de négociation sur tout ce qui concerne l'agencement urbain. C'est ce que

nous avons fait à la caserne de Reuilly, notamment avec les conseils de quartier, les associations, les riverains et que nous remettrons en place. Nous avons organisé avec l'ensemble des acteurs, les conditions pour que cette concertation puisse exister. Encore une fois, nous sommes bien en amont. C'est un point d'étape. C'est un moyen pour les riverains et les acteurs de la communauté scolaire, de réagir, de donner des avis, de faire part d'inquiétudes et pourquoi pas d'enthousiasme. C'est à partir de là que nous lancerons un processus de concertation qui est loin d'être abouti puisque je le répète une dernière fois, nous sommes très en amont. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci. Formellement, Mme MONTANDON, vous avez le droit de reprendre la parole après cette réponse de l'exécutif. Vous n'êtes pas obligée mais je me permets de vous le proposer. »

**Mme Valérie MONTANDON, Conseillère d'arrondissement :**

« Je vous remercie. Je serai très rapide. J'ai deux remarques. Je note que les élus de l'opposition n'auront droit à aucune information complémentaire si ce n'est celle de la réunion publique. Qu'est-ce qui fait la différence entre un habitant et un élu ? Je me le demande. Nous irons à la réunion publique et nous essaierons d'avoir des réponses.

Je ne demande pas forcément un compte rendu formel mais nous préciser que la communauté pédagogique opterait pour telle ou telle option. On ne le saura pas ce soir. Vous dites que nous sommes en amont de la concertation mais je trouve que vous êtes tout de même très précis sur le nombre de logements. Ce seront des logements étudiants et je m'en réjouis d'ailleurs. Vous faites de la concertation parce qu'il faut la faire et que l'on vous a sollicités ainsi que les habitants mais je trouve que c'est un peu désordonné. Et je regrette de ne pas avoir eu de réponse plus précise. Nous irons à la réunion publique mais en tant qu'élus, nous n'avons pas beaucoup d'informations. Nous vous avons sollicité par écrit car nous étions intéressés. Je rêve en espérant que vous nous convierez un jour à ces réunions pédagogiques. J'aurais aimé être plus dans la boucle et ne pas tout apprendre lors des réunions publiques. Merci. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Mme MONTANDON, nous n'avons pas demandé à la communauté éducative de choisir s'il fallait 100, 200, 500 logements, une crèche ou une école. C'est ce qu'a essayé de vous expliquer M. BOUIGUE. Nous avons présenté à la communauté éducative, le projet architectural du lycée et nous avons évoqué avec eux, nos réflexions à ce stade sur la reconstruction du collège et la perspective de construire d'autres établissements publics, accueillant de jeunes élèves ou de jeunes enfants sur le périmètre. La discussion sur l'avenir de cette parcelle en termes urbains. Nous l'avons eue d'abord pendant la campagne électorale. Nous nous sommes un peu engagés sur l'avenir de cette parcelle et nous l'aurons avec les habitants. Nous ne sommes absolument pas obligés de faire cette réunion cette semaine. Rien ne nous y oblige. La Région pouvait tout à fait aller toute seule, discuter avec le conseil d'administration de la cité scolaire Paul-Valéry. La Région pouvait aller discuter seule avec la communauté éducative. Nous avons souhaité y aller avec elle. Ce sont des réunions de travail. Excusez-nous mais nous travaillons, nous rencontrons les associations, les parents d'élèves. Ce sont des réunions de travail avec nos interlocuteurs. Il y a cette réunion publique le 4 novembre que nous ne sommes pas obligés de faire. Puisque vous avez dit votre intérêt et que vous y serez, vous verrez que nous

sommes très en amont. Il y a encore beaucoup d'options posées sur la table. Mais nous avons besoin de définir un programme. Pourquoi ? Parce que cette parcelle ne nous appartient pas. Elle appartient à l'Etat et pour que l'Etat nous la vende, nous avons besoin de définir ce que nous allons en faire. Si nous faisons du logement, il se trouve que l'Etat est intéressé par les communes qui construisent du logement, notamment du logement social et du logement étudiant. Figurez-vous qu'il n'y en a pas tant que cela en Ile-de-France. L'Etat décide de vendre ses parcelles comme ce fut le cas à la caserne de Reuilly, pas du tout au même prix si c'est pour y faire des bureaux ou si c'est pour y faire des équipements publics et du logement social. C'est pourquoi, nous avons besoin de définir avec un peu de précision, en amont, ce que nous voulons faire de cette parcelle en termes de programme afin que l'Etat puisse nous vendre la parcelle, tout du moins une partie de la parcelle car l'autre va rester propriété de la Région Ile-de-France. Mais nous aurons l'occasion d'en rediscuter à l'occasion de la réunion publique à laquelle je vous invite tous à assister. »

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :**

« Mme la Maire, pourquoi la Région n'est pas à cette réunion publique ? »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Parce que nous sommes en période électorale et que la Région ne peut pas venir à cette réunion mais la représentante de la Région Ile-de-France, la vice-présidente en charge de l'enseignement secondaire et des lycées était présente lors de la réunion avec la communauté éducative. »

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :**

« Je sais mais il aurait été bien de le faire avant le début des élections ou après. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Parlez-en à votre vice-présidente en question M. BONNET-OULALDJ. »



**Projets de délibération du Conseil Départemental transmis pour information du Conseil d'Arrondissement.**

**2015 DDEES 154-G** : *Approbation du Plan stratégique de lutte contre le gaspillage alimentaire de la Ville de Paris.*

M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

**2015 DPA 15-G** : *Etablissements Recevant du Public et Installations ouvertes au Public départementaux parisiens - Agendas d'accessibilité- Validation des dossiers d'Ad'AP.*

Mme Pénélope KOMITÈS, Adjointe à la Maire de Paris, Conseillère de Paris, rapporteure :





Madame la Maire lève la séance à 23 H 47.

La Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement,  
Catherine BARATTI-ELBAZ.

